

L'objectif économique est-il encore possible pour la forêt privée de montagne des Pyrénées-Atlantiques ?



Mémoire de fin d'études

Margot RÉGOLINI
FIF 18
2006-2010

Juin 2010

L'objectif économique est-il encore possible pour la forêt privée de montagne des Pyrénées-Atlantiques ?

Mémoire de fin d'études

Margot RÉGOLINI
FIF 18
2006-2010

Juin 2010

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN TRAVAIL D'ÉLÈVE DE LA FIF

Formation des ingénieurs forestiers de l'ENGREF Agro Paris Tech	TRAVAUX D'ÉLÈVES
TITRE : L'objectif économique est-il encore possible pour la forêt privée de montagne des Pyrénées-Atlantiques	Mots clés : CRPF, forêt privée, multi-usage, économie, coordination
AUTEUR(S) : Margot RÉGOLINI	Promotion : FIF 18
Caractéristiques : 1 volume ; 93 pages ; 56 figures ; 1 annexe ; 1 bibliographie.	

CADRE DU TRAVAIL		
ORGANISME PILOTE OU CONTRACTANT : CRPF Aquitaine Nom du responsable : Jean Touyarou Fonction : Ingénieur massif Adour-Pyrénées		
Nom du correspondant ENGREF (pour un stage long) : Christophe Voreux		
Tronc commun <input type="checkbox"/> Option <input type="checkbox"/> D. d'approfondissement <input type="checkbox"/>	Stage en entreprise <input type="checkbox"/> Stage à l'étranger <input type="checkbox"/> Stage fin d'études <input checked="" type="checkbox"/> Date de remise : Juin 2010	Autre <input type="checkbox"/>
Contrat avec Gref Services Nancy <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		

<p style="text-align: center;">SUITE À DONNER (réservé au service des études)</p> <input type="checkbox"/> Consultable et diffusable <input type="checkbox"/> Confidentiel de façon permanente <input type="checkbox"/> Confidentiel jusqu'au / / , puis diffusable
--

Résumé :

La forêt privée de montagne et du piémont des Pyrénées-Atlantiques fait face à un défaut de récolte qui la rend vieillissante. Cet effet est la conséquence des difficultés de la filière bois du département à l'heure actuelle : les cours des bois sont au plus bas ces dix dernières années et la première transformation se maintient avec difficulté. Ceci est en lien avec une exploitation de plus en plus difficile en montagne où les contraintes physiques de pente se conjuguent à l'heure actuelle avec des missions de protection de l'environnement, des enjeux socio-économiques, ainsi que de cadre de vie et de paysage qui prennent le pas et contraignent la récolte des bois sans compensation financière. Ces difficultés sont encore accentuées dans une forêt privée dentelle et morcelée. Les solutions proposées préconisent la mise en place rapide d'une coordination de toute la filière au niveau du massif Adour-Pyrénées pour tenter de maintenir et d'améliorer la filière bois des Pyrénées-Atlantiques.

Summary :

The lack of wood harvesting in private woodlots located in mountainous areas and piedmont plain of Pyrénées-Atlantiques makes them getting too old for economic purposes. This is the consequences of timber industry economic difficulties: wood prices have been lower and lower these 10 past years and the local sawmills barely survive. These problems are linked with the fact that logging in mountainous area becomes harder and harder because of many other usages of forest, such as environmental protection, human protection and landscapes preservation; they are even stronger in private woodlots which suffer of fragmentation. Solutions proposed in this study advocate a better coordination of the whole timber industry in the Pyrénées-Atlantiques in order to keep and improve its functioning.

Remerciements

Ces remerciements s'adressent en premier lieu à Jean Touyarou, qui a proposé et suivi attentivement ce stage, en me donnant des conseils éclairés mais en me laissant mener mes propres réflexions par ailleurs. Il est à l'origine de mon apprentissage de la forêt privée et de ma nouvelle addiction au café.

Par ailleurs mon accueil en tant que stagiaire au CRPF Aquitaine a été remarquable et je remercie le directeur ainsi que toute l'équipe qui m'a intégrée lors des réunions techniques et auprès de laquelle j'ai pu obtenir les informations dont j'avais besoin avec une grande facilité.

Un grand merci aussi aux personnes que j'ai rencontrées qui ont toutes pris sur le temps et m'ont accueillie avec bienveillance, en particulier François de Fabrègues et Florence Gaby qui m'ont permis d'assister à de nombreuses réunions et réflexions.

Merci au Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques qui m'a fait suivre certains dossiers à l'échelle départementale et à Estelle Salvayre qui a accepté avec bonne humeur de traverser la France pour assister à ma soutenance.

Table des matières

Remerciements	1
Tables des matières	2
Index des sigles	3
Introduction	4
Partie I - Méthode du diagnostic	7
I-1 Données chiffrées et bibliographiques.....	7
I-1 Données chiffrées et bibliographiques.....	7
I-2 Méthode par entretiens.....	8
I-2-1 Personnes consultées	8
I-2-2 Analyse des données des entretiens.....	12
I-2-3 Les limites de la méthode par entretiens.....	13
I-3 Participation aux réunions.....	14
I-4 Les forêts exemples.....	15
II- État des lieux de la forêt et de sa filière dans les Pyrénées-Atlantiques	17
II- 1 Les organismes présents dans les Pyrénées-Atlantiques et leurs liens	17
II-1-1 Les types d'organismes ayant une influence sur l'amont de la filière bois dans les Pyrénées-Atlantiques.....	17
II-1-2 Les organismes de niveau départemental.....	18
II-1-3 Les organismes de niveau régional ou autre.....	24
II-2 Diagnostic quantitatif.....	26
II-2-1 Le massif Adour-Pyrénées.....	26
II-2-1-a Le massif Adour-Pyrénées, un « massif périphérique ».....	26
II-2-1-b Le climat du massif Adour-Pyrénées et ses conséquences.....	27
II-2-1-c La forêt privée et les formations forestières dans le massif Adour-Pyrénées.....	27
II-2-1-d Les autres usages en forêt dans le massif Adour-Pyrénées.....	30
II-2-2 La mobilisation et la première transformation dans les Pyrénées-Atlantiques.....	33
II-2-3 Les grands événements climatiques.....	37
II-3 Diagnostic qualitatif.....	38
II-4 Synthèse de l'analyse	42
II-5 Les forêts exemples	43
II-5-1 Le groupement forestier d'Assouste.....	43
II-5-2 La forêt privée d'Iholdy.....	49
II-5-3 La forêt des Aldudes.....	53
III- Intérêt d'une coordination des différents niveaux de la filière bois dans les Pyrénées-Atlantiques	58
III-1 Moyens de coordination qui existent dans les Pyrénées-Atlantiques.....	58
III-1-1 Les limites d'un territoire restreint.....	58
III-1-2 Moyens sur une thématique restreinte.....	60
III-2 Deux exemples de coordination dans des contextes similaires.....	61
III-2-1 La Dordogne-Garonne, un massif périphérique d'Aquitaine organisé en Interprofession.....	61
III-2-1-a La création et le fonctionnement d'Interbois Périgord.....	61
III-2-1-b Remarque et prise de recul d'Interbois Périgord vis-à-vis de la création et de l'utilité d'une interprofession en Aquitaine.....	62
III-2-2 Le PNR de Chartreuse.....	63
III-3 Les solutions possibles pour les Pyrénées-Atlantiques.....	65
III-3-1 Les points importants sur lesquels mener une action concernant la filière bois des Pyrénées-Atlantiques.....	65
III-3-2 Une proposition pour la filière bois des Pyrénées-Atlantiques.....	65
Conclusion	69
Bibliographie	70
Annexe	72

Index des sigles

ACCA : association communale de chasse agréée
ADCOFOR : association départementale des communes forestières
AICA : association intercommunale de chasse agréée
AOC : appellation d'origine contrôlée
ARS : agence régionale de la santé
ASA : association syndicale autorisée
ASL : association syndicale libre
CAFSA : coopérative agricole forestière sud-atlantique
CCI : chambre de commerce et d'industrie
CDT : comité départemental du tourisme
CETEF : centre d'études techniques et d'expérimentations forestières
CFT : charte forestière du territoire
CIBA : conseil interprofessionnel des bois d'Aquitaine
CIPM : comité interprofessionnel du pin maritime
CLE : commission locale d'écobuage
COFOGAR : coopérative forestière du bassin de la Garonne
CPFA : centre de productivité et d'action forestière en aquitaine
CPIE : centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CRPF : centre régional de la propriété forestière
DDA : direction départementale de l'agriculture
DDAF : direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DDASS : direction départementale des affaires sanitaires et sociales
DDTM : direction départementale des territoires et de la mer
DIREN : direction régionale de l'environnement
DRAAF : direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DRAC : direction régionale des affaires culturelles
DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
ENS : espace naturel sensible
ETF : entrepreneurs de travaux forestiers
FFN : fonds forestier national
FIBRA : fédération forêt-bois de Rhône-Alpes
FIEP : fonds d'intervention écopastoral
FOGEFOR : formation à la gestion forestière
GDF : groupement de développement forestier
GPB : groupement des producteurs de bois
GPF : groupement de productivité forestière
GVF : groupement de vulgarisation forestier
IFN : inventaire forestier national
IPHB : institution patrimoniale du Haut-Béarn
LMA : loi de modernisation agricole
OGEC : organisme de gestion et d'exploitation en commun
ONF : Office national des forêts
PDM : plan de développement de massif
PEFC : programme de reconnaissance des certifications forestières)
PLU : plan local d'urbanisme
PN des Pyrénées : parc national des Pyrénées
PSG : plan simple de gestion
RQE : responsable qualité environnement
SCOT : schéma de cohérence territoriale
SEBSO : société d'exploitation des bois du sud-ouest
SRGS : schéma régional de gestion sylvicole
SSPA : syndicat des sylviculteurs des Pyrénées-Atlantiques
SUAT : service d'utilité agricole territorial
SYSSO : syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest
UGSCOFOR : union Grand Sud des communes forestières
USSA : union des syndicats des sylviculteurs d'aquitaine
ZICO : zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique
ZPS : zone de protection spéciale
ZSC : zone spéciale de conservation

Introduction

« [Durant l’Ancien Régime] la forêt pyrénéenne constitua l’une des principales richesses des hautes vallées et fit l’objet d’une intense utilisation. Dans l’esprit des populations elle était inépuisable » expliquait Christian Bourret dans *Les Pyrénées centrales du IX^e au XIX^e siècle*. Cette vision de la forêt des Pyrénées par ses habitants est significative de son histoire : en effet, les bois ont toujours été exploités par les valléens mais souvent avec la même attitude que les habitants d’une ville minière envers la mine (ONF, 1997).

De grands forestiers comme Louis de Froidour au XVII^e siècle sous Colbert ou Étienne-François Dralet au XVIII^e siècle ont apporté une contribution notable au développement de la sylviculture sur le massif des Pyrénées. Cependant des activités majeures ont laissé des marques encore visibles tout le long de la chaîne. C’est le cas notamment de la grande tradition des forges qui a débuté dans le Roussillon au XII^e siècle et s’est achevée à la fin du XIX^e siècle. Les charbonniers ont exploité la partie centrale de la montagne, celle qui n’était pas soumise aux défrichements de basse altitude ou aux pressions du pastoralisme sur les hauteurs. Le charbon était alors fabriqué au sein même de la forêt, sur de petites places (charbonnières) dont on peut encore trouver les restes aujourd’hui. Cette activité présente sur toutes les Pyrénées n’a cependant causé des dégâts importants qu’à partir du XVIII^e siècle, époque où la demande de métal a augmenté de façon importante, provoquant un déséquilibre entre l’utilisation du bois dans les forges et la production forestière.

La deuxième grande activité qui a été dévastatrice à l’époque pour les forêts pyrénéennes fut les coupes de mâtures qui ont concerné particulièrement le Pays basque et le Béarn (l’actuel département des Pyrénées-Atlantiques). Sous Richelieu, la forêt d’Iraty avait déjà été exploitée pour fournir des mâts et les bois des Pyrénées jouissaient ainsi d’une bonne réputation en ce domaine pour la mâturation. Il ne faut pas oublier par ailleurs, qu’au XVIII^e siècle, la Savoie et les Vosges lorraines n’étant pas françaises, les Pyrénées représentaient une des sources principales de la France en bois, notamment en Sapin pour les mâts. De grands travaux ont été effectués dans le Béarn pour accéder à ces forêts de montagne, comme la mise en place des « chemins de la mâturation » dont une partie a été creusée dans le roc (Chimits, 1975). Les bois étaient descendus jusqu’aux gaves où ils étaient regroupés en radeaux et parvenaient ainsi au port de Bayonne. Le débardage et le transport des bois que ce soit sur les chemins ou sur les radeaux étaient des tâches extrêmement dangereuses et difficiles. Ces coupes de mâtures ont exercé une pression très importante sur les forêts des Pyrénées-Atlantiques : tous les arbres utilisables étaient coupés.

Source Jean Touyarou

Figure n° 1 : Un hêtre et un chêne têtards

Mais l’exploitation forestière n’est pas la seule activité laissant son empreinte sur les bois. Dans les Pyrénées-Atlantiques, certaines traditions bien ancrées étaient, et sont encore très importantes et en quelque sorte prioritaires sur la forêt. C’est le cas de la chasse et du pastoralisme notamment. La chasse à la palombe a toujours eu lieu en forêt dans le Béarn, et



c'est encore un revenu non négligeable pour les communes. Elle influait parfois sur la sylviculture pour guider les palombes ou pour cacher les cabanes de chasse au moyen de rideaux d'arbres. Le pastoralisme est lui aussi très présent, c'est toujours une activité économique majeure pour les vallées. Les arbres-têtards qu'on trouve encore au Pays basque sont symboliques d'une forêt anciennement gérée pour le bétail : les chênes et les hêtres étaient coupés à deux mètres de haut, pour que leurs rejets soient hors d'atteinte de la dent du bétail.

Plus récemment, les coupes à câbles ont, elles aussi, laissé des marques et on peut encore voir quelques tracés des lignes de tricâble sur les versants. Certains pouvaient faire plus de 10 km de long et permettaient l'exploitation en pente de plusieurs milliers de mètres cubes. Ce mode d'exploitation a pris fin dans les années 1970 mais était représentatif d'une certaine prospérité de la filière bois. Les petites scieries étaient bien plus nombreuses dans les vallées. L'exemple le plus significatif de l'importance de l'exploitation du bois dans les Pyrénées-Atlantiques à cette époque est sans doute le câbliste Lombardi. Après avoir commencé dans les Pyrénées-Orientales, cette entreprise s'était installée en 1920 à Arudy et elle a été responsable de la majorité des coupes du Béarn dans les 50 ans qui ont suivi (Bartoli, 2007). En 1938, elle avait 1000 employés puis son activité a décliné et elle a fermé en 1990. L'arrêt de ce câbliste qui exploitait tant de bois est sans doute significatif des difficultés qui sont apparues peu à peu dans la filière bois. Le nombre de scieries a par exemple diminué et il en reste tout juste une par vallée actuellement.

Cependant, les bois semblaient se vendre encore assez bien (mais à l'étranger, avec un gros marché sur l'Espagne pour le Hêtre et le Chêne), jusqu'à la tempête de 1999. À ce moment là, le cours du Hêtre a chuté et n'est jamais remonté depuis. À cela s'est rajoutée plus récemment la crise financière de 2008 qui a fait s'effondrer le prix des bois. La construction en Espagne, qui consommait beaucoup de bois (notamment le Chêne pour la charpente) a connu de grosses difficultés. Peu de temps après et dans ce contexte de crise, en janvier 2009, la tempête Klaus a ravagé les Landes, déstabilisant encore plus le marché des bois. Les Pyrénées-Atlantiques ont eu

très peu de dégâts directs de Klaus. En revanche, la tempête Xynthia de février 2010 n'a pas épargné les forêts de montagne du Béarn et du Pays basque. C'est dans ce contexte que, comme l'a montré la réunion de la cellule interprofessionnelle du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques de décembre 2009, la filière bois connaît de plus en plus de difficultés et de morosité.



Source Margot Régolini

Figure n° 2 : Les dégâts de Xynthia sur la commune de Castet (64)

Ces difficultés sont d'autant plus prononcées en forêt de montagne où le débardage est difficile car la pente se conjugue ici avec la présence de nombreux usages en forêt parfois peu propices à l'exploitation. La tradition du pastoralisme est, comme autrefois, très présente dans les Pyrénées-Atlantiques (c'est le premier département producteur de fromage de brebis fermier) avec le passage des troupeaux en forêts pour monter aux estives. Le tourisme est lui aussi très important (3 millions de visiteurs par an dans le département et la moitié des passages transpyrénéens) car les Pyrénées-Atlantiques sont un département unique avec la proximité de l'océan et de la montagne et la randonnée y est très développée. Sans oublier que c'est un des passages principaux du pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle. À cela se rajoutent les activités cynégétiques avec l'emblématique chasse à la palombe qui requiert un grand calme en forêt. Enfin, les enjeux environnementaux sont aussi une préoccupation en montagne puisque le parc national des Pyrénées a une partie de son territoire dans le département. Plus récemment, Natura 2000 s'est mis en place et l'essentiel des sites des Pyrénées-Atlantiques se trouve dans les zones de montagne.

On peut ajouter à tout cela que les difficultés que connaît la forêt de montagne des Pyrénées-Atlantiques sont accentuées chez les propriétaires privés où le morcellement important (2,5 ha par propriétaire) aggrave encore la situation.



Figure n° 3 : Une palombière

Source Jean Touyarou

Malgré ces constats qui semblent de plus en plus inquiétants, il y a une réelle volonté de redonner un essor à la filière des Pyrénées-Atlantiques de la part de certains acteurs dont le CRPF qui est à l'origine de cette étude. Celle-ci cherche à savoir s'il est encore possible d'avoir des objectifs économiques pour la forêt privée de montagne et du piémont des Pyrénées-Atlantiques, sachant les difficultés actuelles que connaît la filière et sachant l'importance grandissante des autres missions de la forêt.

Pour effectuer cette analyse, il a été décidé de procéder d'abord à un état des lieux de la situation actuelle de la forêt dans les Pyrénées-Atlantiques. Ce diagnostic a été fait grâce à un recueil de données chiffrées et une méthode par entretiens semi-directifs. Les conclusions issues de cet état des lieux ont ensuite permis de pousser l'analyse jusqu'à étudier quelques moyens de coordination de la filière bois qui existent dans d'autres contextes similaires, puis à faire une proposition d'organisation spécifique pour les Pyrénées-Atlantiques.

Partie I - Méthode du diagnostic

Pour évaluer s'il est toujours possible d'avoir des objectifs économiques pour la forêt de montagne et du piémont des Pyrénées-Atlantiques, un diagnostic de la situation de la forêt dans le département a été effectué. Ainsi, les faiblesses et les points forts qui ressortent de cet état des lieux ont permis par la suite de faire des propositions d'amélioration.

La méthode utilisée pour faire le diagnostic a consisté à récolter des éléments bibliographiques et chiffrés d'une part et à mener toute une série d'entretiens d'autre part.

Les données chiffrées apportent des informations quantitatives qui sont en partie complétées par les entretiens (lorsqu'un scieur donne le nombre de mètres cubes qu'il scie par exemple).

Par ailleurs les entretiens ont été faits pour obtenir des données qualitatives qui ont deux utilités : ils permettent d'expliquer une partie des renseignements chiffrés et ils servent à mettre en évidence les opinions des acteurs de la filière sur les différents aspects (positifs ou négatifs) qui les touchent à l'heure actuelle.

Afin de compléter la connaissance du contexte, la participation à des réunions ou des tournées organisées par les différentes personnes ou organismes rencontrés a permis de compléter le diagnostic par un aperçu personnel des liens entre les organismes et de leurs rôles.

Pour finir le diagnostic et pour en donner une application concrète, trois forêts exemples sont étudiées ici. Ces forêts privées représentent sur le terrain les diverses difficultés qui sont mises en évidence par les entretiens et les données chiffrées.

I-1 Données chiffrées et bibliographiques

Les informations récoltées sont celles qu'on peut trouver dans la littérature accessible gratuitement. Les données chiffrées, qu'elles soient brutes ou traitées, sont elles aussi uniquement des renseignements gratuits, ou mis à disposition par les personnes rencontrées.

Les données chiffrées utilisées pour cette étude sont indiquées sur la figure n° 4.

Source	Données
CRPF Aquitaine	SRGS, ORF
	Compilation des données EAB
	Données concernant les documents de gestion durable : RTG, CBPS et PSG
CRPF Midi-Pyrénées	ORF
PEFC Aquitaine	État des lieux de la forêt Aquitaine, données certification PEFC
Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques	Données de la filière dans les Pyrénées-Atlantiques

Figure n° 4 : Données chiffrées utilisées

I-2 Méthode par entretiens

I-2-1 Personnes consultées :

Le plus grand nombre possible de personnes (une cinquantaine au total) ayant un lien avec la forêt dans les Pyrénées-Atlantiques ont été contactées. La liste des personnes à interviewer a été faite au départ avec l'aide du maître de stage, puis étoffée sur certains aspects au fur et à mesure grâce aux renseignements acquis auprès des acteurs.

Mobilisation des bois	Nombre d'entreprises
ETF (désignant à la fois les exploitants forestiers et les entrepreneurs de travaux forestiers)	4
ETF-scieurs	3
Scieurs	3
Coopératives	3
Consultant forestier	1
Tourneur sur bois	1

Multi-usage	Nombre de personnes rencontrées
Chambre d'agriculture	1
Etcharry formation	1
CDT	1
CPIE	1
CRPF	1
Fédération départementale des chasseurs	1

Institutionnels	Nombre de personnes rencontrées
<i>Forêt privée</i>	
CRPF Aquitaine	4
CRPF Midi-Pyrénées (Hautes-Pyrénées)	1
SSPA	2
<i>Forêt publique</i>	
ONF	3
ADCOFOR 64	2
UGSCOFOR	1
<i>Certification</i>	
PEFC Aquitaine	1
<i>Organismes d'État</i>	
DIREN	1
PN des Pyrénées	1
<i>Organismes de développement local ou collectivité territoriale</i>	
Conseil Régional	1
Conseil Général	3
Chambre d'agriculture	1
Pays d'Oloron Haut-Béarn	1
Syndicat mixte de Baxe Nafarroa	1
IPHB	1
GEIE Forespir	1

Organismes de coordination existant hors Pyrénées-Atlantiques	Nombre de personnes rencontrées
CRPF Rhône-Alpes, antenne 73-74	1
Scieur Chartreuse	1
Centre de séchage des bois de Chartreuse	1
CoFor 73	1
Label Bois des Alpes	1
Interbois Périgord	2

Figure n° 5 : Tableau général des personnes rencontrées

Le but était d'une part de récolter des informations sur l'organisme ou l'entreprise représenté par la personne rencontrée (son fonctionnement et ses perspectives). D'autre part, l'entretien cherchait à connaître l'avis de la personne sur certains sujets qui étaient apparus importants après les premières recherches bibliographiques effectuées et les premières participations à des réunions (par exemple, la qualité du Hêtre, celle du Sapin, le débardage par câble, etc.).

Les entretiens menés étaient semi-directifs, avec un guide d'entretien à suivre, mais lorsque les personnes interviewées évoquaient un autre sujet ou poussaient plus loin, leur avis était recueilli. Ces rencontres se sont toutes déroulées entre début février et mi-juin 2010.

Tous les guides d'entretiens se trouvent en annexe.

Différents types de personnes ont été rencontrés, les thèmes principaux abordés lors des entretiens varient légèrement selon ces types.

⇒ ETF, ETF-scieurs et scieurs :

Code	Activité	Installé en
ETF 1	exploitation par tracteur	Pyrénées-Atlantiques
ETF 2	exploitation par câble	Pyrénées-Atlantiques
ETF 3	exploitation par tracteur	Haute-Garonne
ETF 4	travaux forestiers	Pyrénées-Atlantiques
ETF-scieur 1	exploitation et scierie	Pyrénées-Atlantiques
ETF-scieur 2	exploitation et scierie	Hautes-Pyrénées
ETF-scieur 3	exploitation et scierie	Pyrénées-Atlantiques
Scieur 1	scierie uniquement	Pyrénées-Atlantiques
Scieur 2	scierie uniquement	Pyrénées-Atlantiques
Scieur 3	scierie uniquement	Pyrénées-Atlantiques

Figure n° 6 : ETF, scieurs et ETF-scieurs rencontrés

Le nom des personnes n'est pas mentionné et il est codé pour cause de secret statistique (étant donné le faible nombre d'acteurs, il serait possible d'identifier les opinions de chacun si l'analyse était exposée nominativement).

Il faut noter que deux scieurs supplémentaires, dont un majeur, travaillant dans les Pyrénées-Atlantiques, n'ont pas pu être rencontrés par manque de temps ou de disponibilité des personnes. Par ailleurs, le tourneur sur bois n'a pas été inclus dans l'analyse (puisque son utilisation du bois est bien différente des ETF ou des scieurs), mais son avis et ses propositions ont été pris en compte lors de la formulation des propositions.

Les thèmes principaux abordés dans ce type d'entretiens portaient sur les caractéristiques de l'entreprise (date de création, nombre d'employés, activité, nombre de m³ exploités ou sciés, essences concernées) et ses perspectives avec la crise. Dans un second temps l'avis des personnes sur divers sujets tels que la qualité du bois qu'ils rencontrent, la concurrence internationale, la certification ou les clauses environnementales d'exploitation étaient abordés.

⇒ Coopératives :

Code organisme	Code de la personne rencontrée
Coop1	Coop1Admin1
	Coop1Admin2
	Coop1Admin3
	Technicien1Coop1
	Technicien2Coop1
Coop2	TechnicienCoop2
Coop3	TechnicienCoop3
Consultant forestier	Consultant forestier

Figure n° 7 : Coopératives et consultants forestiers rencontrés

De même que pour les ETF, ETF-scieurs et scieurs, le nom des personnes n'est pas mentionné et il est codé pour cause de secret statistique.

Plusieurs membres d'une coopérative ont été interviewés alors que pour les deux autres, seulement deux techniciens ont été rencontrés. Cela s'explique par le fait que la première coopérative a une zone d'agrément où les Pyrénées-Atlantiques sont bien représentées alors que les deux autres coopératives n'ont qu'un technicien de secteur dans le département (leur aire principale d'action se situe dans d'autres régions).

Les thèmes principaux abordés dans ce type d'entretien portaient sur les caractéristiques et le fonctionnement de la coopérative dans un premier temps (notamment avec la crise de 2008 et Klaus), puis sur la qualité des bois, les clauses environnementales d'exploitation.

⇒ Les institutionnels :

Organisme	Personne rencontrée	Rôle
<i>Forêt privée</i>		
CRPF Aquitaine	Yves Lesgourgues	Directeur
	Joël Lefièvre	Ingénieur massif Dordogne-Garonne
	Sébastien Drouineau	RQE et responsable économie
	Amélie Castro	Responsable environnement
	Anne Geneix	Responsable documents de gestion durable, informatique et communication
CRPF Midi-Pyrénées	Mathilde Harel	Technicienne Hautes-Pyrénées
SSPA	François de Fabrègues	Président
	Florence Gaby	Secrétaire générale
<i>Forêt publique</i>		
ONF	Renaud Cantegrel	Directeur adjoint de l'Agence de Pau, responsable SRA, PEFC et enjeux environnementaux
	Éric Constantin	Responsable de l'Agence commercialisation à Toulouse
	Michel Bartoli	IGREF en retraite, anciennement à l'ONF
ADCOFOR 64	Milou Castan	Président
	Florence Gaby	Administratrice
UGSCOFOR	Irène Sénaffe	Responsable du schéma stratégique pyrénéen
<i>Certification</i>		
PEFC Aquitaine	Guillaume Grigaut	Délégué régional

Organisme	Personne rencontrée	Rôle
<i>Organismes d'état</i>		
DDTM	Stéphane Gipouloux	Chef du service forêt, pastoralisme, montagne et espèces sensibles
DREAL	Nathalie Greslier	Responsable Natura 2000
PN des Pyrénées	Mélina Roth	Responsable de la commission forêt pour la révision de la charte
<i>Organismes de développement local ou collectivité territoriale</i>		
Conseil Régional	François Maïtia	Conseiller régional en charge de la forêt et vice-président du CR jusqu'en 2010, à présent conseiller régional en charge de l'Europe, de la coopération régionale et frontalière
Conseil Général	Pierre Casabonne	Conseiller général en charge de la forêt
	Estelle Salvayre	Chef du pôle agriculture, direction du développement
	Nathalie Elbé	Chargée de mission énergies
Chambre d'agriculture	Christophe Couso	Directeur-adjoint de la chambre, service développement territorial durable
Pays d'Oloron Haut-Béarn	Sarah Vidal	Chargée de mission LEADER
Syndicat mixte de Baxe Nafarroa	Jenofa Hiriart	Agent de développement
IPHB	Didier Hervé	Directeur
GEIE Forespir	Virginie Fabre	Directrice

Figure n° 8 : Institutionnels rencontrés

Le but de ces entretiens en particulier était de comprendre le rôle, le fonctionnement des différents organismes liés à la forêt dans les Pyrénées-Atlantiques et leurs relations.

⇒ Le comité technique multi-usage :

Organisme	Personne contactée	Rôle
Chambre d'agriculture	Sophie Birade	Animatrice pastorale
Etcharry formation	Danielle Lassalle	Formatrice-consultante territoire et formation développement
CDT (comité départemental du tourisme)	Jean de Rivière	Personnel technique
CPIE (comité permanent d'initiatives pour l'environnement)	Philippe Iñarra	Directeur
CRPF	Jean Touyarou	Ingénieur massif
Fédération départementale des chasseurs	Christian Peboscq	Chargé de mission

Figure n° 9 : Les membres principaux du comité technique multi-usage rencontrés

Ce comité récent est un exemple de coopération entre différents usages du territoire. Il était intéressant de comprendre pourquoi il a été mis en place et quelles sont ses missions. Par ailleurs, ses membres ont la connaissance des interactions entre les activités qu'ils représentent et la forêt.

⇒ Organismes de coordination existant hors des Pyrénées-Atlantiques

Organisme	Personne contactée	Rôle
CRPF Rhône-Alpes, antenne 73-74	Sylvain Ougier	Ingénieur Savoie-Haute-Savoie, anciennement technicien CRPF détaché au PNR de Chartreuse
Scieur Chartreuse	M. Rey	Chef d'entreprise
Centre de séchage des bois de Chartreuse	Gérard Bandet	Gérant
CoFor 73	Nolwenn Marchand	Responsable bois à la FNCOFOR
Label Bois des Alpes	Lydie Boisse	Chargée de projet
Interbois Périgord	Christophe Prince	Technicien

Figure n° 10 : Personnes rencontrées travaillant dans des organismes de coordination existant hors Pyrénées-Atlantiques

Ces organismes sont à l'origine d'un meilleur développement de la filière bois dans des contextes similaires aux Pyrénées-Atlantiques. Le massif Dordogne-Garonne a le même statut de massif périphérique aux Landes que les Pyrénées-Atlantiques au sein de l'Aquitaine. En Savoie et en Chartreuse, la forêt privée de montagne rencontre des problématiques similaires à celle des Pyrénées-Atlantiques.

I-2-2 Analyse des données des entretiens :

Le traitement des entretiens a été fait par analyse longitudinale et par analyse thématique (Deuffic, 2009).

L'analyse longitudinale a pour objet de faire ressortir la logique de pensée de la personne interrogée, alors que l'analyse thématique a pour but de comparer les opinions des différentes personnes interrogées d'une catégorie sur les thèmes communs qui ont été abordés.

On met ainsi en évidence les thèmes importants pour la personne interrogée : ils seront ressortis par des insistances dans ses réponses ou des retours à ces thèmes alors que d'autres sujets sont en discussion. Ceci étant fait, on croise les avis des acteurs d'une même catégorie sur des points qui sont apparus comme importants lors de l'étude bibliographique pour répondre à la problématique du mémoire.

La figure n° 11 présente un exemple de traitement des entretiens.

Code	sujets importants	Le Sapin des Pyrénées	Le Hêtre des Pyrénées	Le Chêne en 64	État de l'entreprise avec la crise
ETF 1	- mauvaise qualité des bois - concurrence internationale - problèmes d'approvisionnement (rétention de coupes liée à Klaus)		Il a un problème de qualité		Difficultés ces derniers temps dus à la qualité des bois
ETF 2	- la filière bois dans les PA va s'arrêter, les bois étrangers se vendent moins cher - la qualité des bois est mauvaise - seul le bois de chauffage peut marcher	Il sèche mal, n'est pas dans les normes. Il est trop nerveux par rapport aux Épicéas d'ailleurs	Il ne se vendra pas, sa qualité est mauvaise	Il est gélif et de mauvaise qualité	
ETF 3	- il faut que l'entreprise revienne travailler dans le feuillu pour ne pas perdre les entrepreneurs qualifiés - il y a concurrence de certaines coopératives qui deviennent des marchands de bois		Il a un grain très serré, il est difficile à travailler, il n'est pas de bonne qualité, même dans les forêts ONF	Il a des problèmes de gélivure (sur toute la longueur de l'arbre) et de grain	Incertitude car rachat de Saint-Gaudens

1-2-3 Les limites de la méthode par entretiens :

Cette méthode comporte un certain nombre de biais car elle est basée sur l'appréciation des réponses apportées par les acteurs uniquement par la personne qui a posé les questions.

Pour commencer, un échantillonnage de la population testée est souvent mis en place dans ce type d'enquête sociologique, de façon à traiter certaines réponses statistiquement. Cela n'est pas possible dans les Pyrénées-Atlantiques du fait du faible nombre d'acteurs à tous les niveaux de la filière bois. Il a plutôt été choisi de rencontrer tous ceux qu'il était possible de contacter, à partir d'une liste faite après réflexion commune avec le maître de stage et suite aux recherches bibliographiques préalables. Cette liste a été complétée au fur et à mesure des premiers entretiens, grâce aux indications des acteurs rencontrés. Le but a été ici, non pas de quantifier la proportion de tel ou tel avis, mais plutôt de recenser les différentes opinions d'une catégorie de personnes sur un thème, en faisant éventuellement ressortir pour indication le poids d'une opinion qui semblerait partagée par un grand nombre de personnes.

Par ailleurs, concernant les organismes présents dans le territoire, il est considéré que la personne interrogée représente la position de l'organisme sur les sujets abordés. Cependant, lors de la discussion, il s'avère que les opinions personnelles sont souvent mêlées aux réponses apportées.

Enfin, seules des notes écrites ont été prises lors des entretiens. Il aurait été préférable, pour une analyse plus rigoureuse, d'enregistrer les discussions à l'aide d'un dictaphone. Ce choix n'a pas été fait car il comporte le risque de freiner la personne interrogée dans ses réponses ou de se voir refuser l'entretien. Il s'est avéré que la prise de notes seule rendait méfiants certains acteurs qui, soit spécifiaient que certaines de leurs paroles ne devaient pas être rapportées, soit passaient certains éléments importants sous silence. Un dictaphone aurait certes permis une analyse approfondie des mots utilisés, des hésitations et des silences, mais aurait aussi entraîné le risque d'une autocensure par manque de confiance.

I-3 Participation aux réunions

La participation aux réunions, tournées, préparations de projets organisés par le CRPF ou par d'autres organismes sur des sujets liés aux problématiques des Pyrénées-Atlantiques ont permis de prendre des contacts, de mieux comprendre les articulations entre les différents organismes et leur positionnement sur certains sujets et d'être en relation avec les propriétaires privés. Il faut noter que par chance, il a été possible de participer à au moins une réunion ou tournée des principaux organismes en lien avec la forêt des Pyrénées-Atlantiques



Figure n° 12 : Tournée du CETEF sur la mobilisation et le cubage des bois

Source Margot Régolini

Structure(s) organisatrice(s)	Type de réunion	Ordre du jour	Dates	Lieu
Le groupement forestier des Barrats	Assemblée Générale	Groupement Forestier des Barrats	15/01/2010	Méritein (64)
Le directeur du Pays ACT	Groupe de travail	Préparation d'un futur PDM au Pays Adour Chalosse Tursan	19/01/2010	Hagetmau (40)
Le comité technique multi-usage	Présentation	Diagnostic et préconisations pour les sectionnaires communaux de la commune d'Ossès	27/01/2010	Ossès (64)
Le SSPA	Assemblée Générale	Rapport d'activité, renouvellements, comptes	29/01/2010	Ustarritz (64)
Le CETEF	Groupe de travail	Préparation de la tournée CETEF sur la mobilisation des bois du 19/02/2010	02/02/2010	Maubourguet (64) et Vic-en-Bigorre (65)
CRPF Aquitaine	Réunion technique (techniciens tempêtes)	Les actions suite à Klaus	05/02/2010	Biganos (33)
L'ASL de Baxe Nafarroa	Assemblée Générale	Compte-rendu des actions du PDM	09/02/2010	Larceveau (64)
Le CETEF	Conseil d'administration	Organisation de l'AG, rapport d'activité	10/02/2010	Pau (64)
Le technicien forestier de la chambre d'agriculture des Landes	Présentation	Le projet de PDM du Pays Adour Landes Océanes au canton de Pouillon	18/02/2010	Habas (40)
Le CETEF	Tournée forestière	La mobilisation des bois	19/02/2010	Maubourguet (64) et Montaner (65)

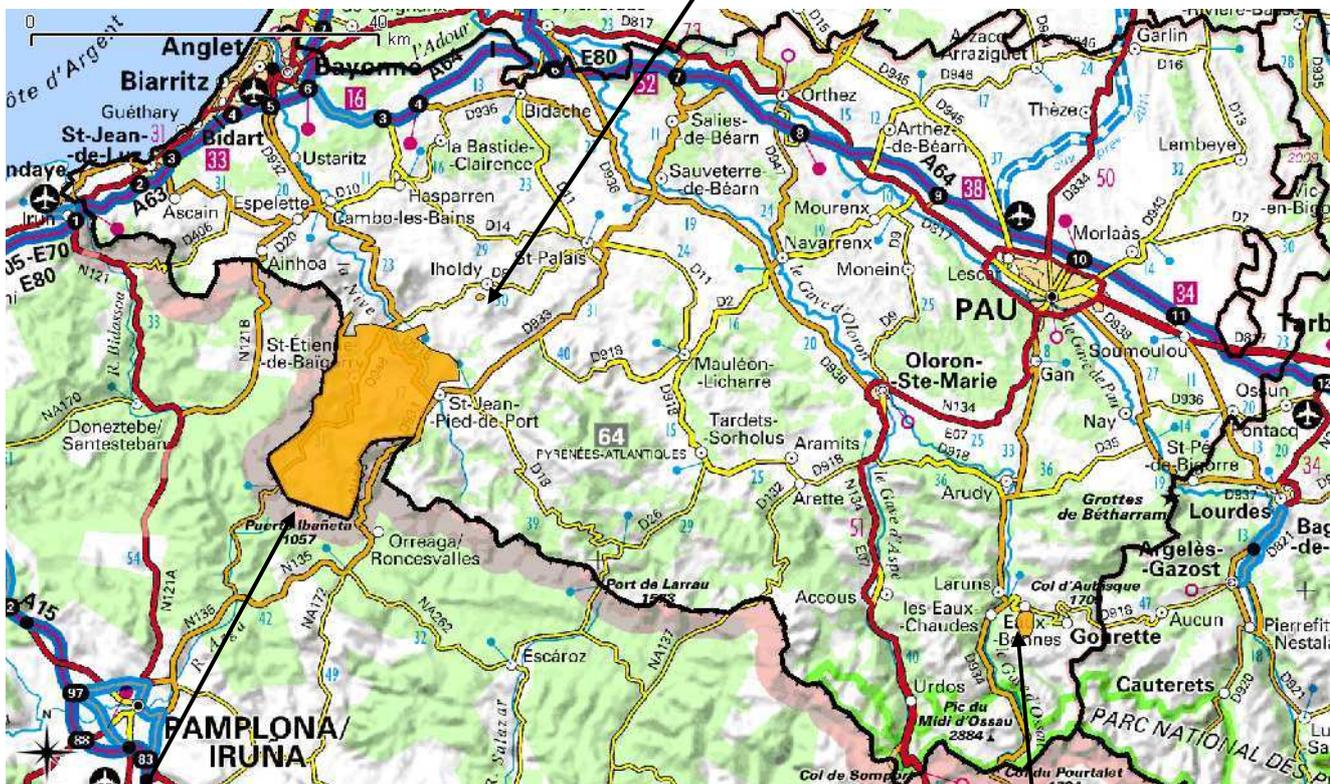
Structure(s) organisatrice(s)	Type de réunion	Ordre du jour	Dates	Lieu
CRPF Aquitaine	Groupe de travail	Mise en place des feuilles de route du personnel CRPF d'Adour-Pyrénées	22/02/2010	Pau (64)
Le SSPA	Groupe de travail	La thématique feuillue en Aquitaine	05/03/2010	Mont-de-Marsan (40)
La fédération des chasseurs	Groupe de travail	Conseil de gestion grand gibier des UG 15 et 18	10/03/2010	Soeix (64)
L'ADCOFOR 64	Groupe de travail	La révision du plan câble suite à Xynthia	12/03/2010	Pau (64)
L'IPHB	Conseil de gestion patrimonial travail	La tempête Xynthia, les comptes concernant l'opération de muletage	16/04/2010	Oloron-Sainte-Marie (64)
Le Pays d'Oloron Haut-Béarn	Groupe de travail	L'action possible du Pays d'Oloron Haut Béarn sur la filière bois	26/04/2010	Oloron-Sainte-Marie (64)
Le SSPA	Tournée forestière	Présentation des travaux effectués en forêt privée grâce aux aides du CG	27/04/2010	Mauléon (64)
Le SSPA, le CETEF et l'ADCOFOR 64	Groupe de travail	Rédaction du <i>Forêts 64</i> de mai 2010	03/05/2010	Oloron-Sainte-Mairie (64)
Le Conseil Général	Groupe de travail	L'informatisation des fiches diagnostics forestières	04/05/2010	Pau (64)
Le Pays du Val d'Adour	Présentation	Le plan climat énergie territorial du Pays	05/05/2010	Vic-en-Bigorre (65)
Le SSPA	Bureau	Préparation du conseil d'administration	10/05/2010	Orthez (64)
Le comité technique multi-usage	Groupe de travail	La mise en place du DocOb Natura 2000 des Aldudes	19/05/2010	Baïgorry (64)
Les Pays Lacq-Orthez-Béarn des Gaves et Oloron-Haut Béarn	Groupe de travail	Préparation d'un futur PDM commun aux deux Pays	25/05/2010	Mourenx (64)
Le CETEF	Assemblée Générale	Rapport d'activités, renouvellement des administrateurs...	28/05/2010	Loubieng (64)
Le SSPA	Groupe de travail	La thématique feuillue dans les Pyrénées-Atlantiques, la Chalosse, le Gers, les Hautes-Pyrénées	04/06/2010	Pau (64)
Le Conseil Général	La cellule interprofessionnelle	La création d'un pôle bois, le projet bois énergie de Lacq, le schéma stratégique.	15/06/2010	Pau (64)
Le GEIE Forespir	Groupe de travail	Activité du GEIE et état de la filière bois dans les Pyrénées	17/06/2010	Toulouse (31)
La CPB	Assemblée Générale	Rapport d'activités, renouvellement des administrateurs...	18/06/2010	Navarrenx (64)
Le CRPF Aquitaine	Réunions techniques	L'activité du CRPF	21/01/2010 16/03/2010	Bordeaux (33)
Le PN des Pyrénées	Groupe de travail	Commission forêt pour la révision de la charte du PN des Pyrénées	09/02/2010 18/03/2010 06/04/2010 06/05/2010 20/05/2010 24/06/2010	Oloron-Sainte-Marie (64) Tarbes (65) Saint-Savin (65) Aste-Béon (64)

Figure n° 13 : Liste des réunions

I-4 Les forêts exemples

Lors de la présentation du sujet du mémoire, il avait été spécifié que l'analyse s'appuierait sur trois forêts déterminées à l'avance et identifiées par le maître de stage comme représentatives des difficultés de la forêt privée de montagne et des piémonts des Pyrénées-Atlantiques. Cela permet de voir une application concrète des recherches bibliographiques et de l'analyse des entretiens. Ces trois forêts sont celle du groupement forestier d'Assouste en vallée d'Ossau, une forêt privée sur Iholdy et la forêt des Aldudes. Elles sont localisées sur la figure n° 14.

La forêt privée de M. Etcheberry à Iholdy : un reboisement de 14 ha a été effectué en 1976 avec des résineux, du Chêne rouge et du Hêtre. En 2000, un arrêté préfectoral a mis en place les périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné autour de la source Harania qui se trouve que la propriété de M. Etcheberry. Le périmètre rapproché concerne le reboisement.



La forêt des Aldudes : en zone Natura 2000, c'est une forêt publique et privée dont le docob unique en Pyrénées-Atlantiques (le premier avec des enjeux socio-économiques réels) est en cours de réalisation

Le groupement forestier d'Assoste : cette forêt de montagne située aux Eaux-Bonnes couvre une surface de 170 ha en pente. Treize propriétaires font partie de ce groupement fondé en 1856.

Figure n° 14 : Localisation des forêts exemples

La bibliographie et les données chiffrées sont une première approche dans la connaissance de la situation de la filière bois en Pyrénées-Atlantiques

Les entretiens ont permis de rencontrer des scieurs, ETF et ETF-scieurs, des coopératives et experts forestiers, les différents organismes (« institutionnels ») présents sur le territoire ainsi que les participants au comité multi-usage.

La participation aux réunions permet une analyse qualitative (et parfois personnelle) des relations entre les différents organismes, de leurs rôles, de leurs actions et de leurs projets.

Les forêts exemples sont un appui concret à l'analyse faite dans ce mémoire.

II- État des lieux de la forêt et de sa filière dans les Pyrénées-Atlantiques

II- 1 Les organismes présents dans les Pyrénées-Atlantiques et leurs liens

II-1-1 Les types d'organismes ayant une influence sur l'amont de la filière bois dans les Pyrénées-Atlantiques :

Ces organismes peuvent se différencier suivant trois types :

- le développement : ces organismes font de la vulgarisation (formation et information) auprès des propriétaires et des élus. Ils n'ont pas de but commercial ou économique les concernant.
- l'économie : ces organismes ont une logique commerciale
- le syndicalisme : ces organismes ont pour missions la défense et la représentation (ici des propriétaires forestiers privés)

	Développement	Économie	Syndicalisme	Collectivités, organismes d'État, autres
Niveau départemental	Forêt privée CRPF (antenne de Pau) CETEF FOGEFOR FDSEA	Coopératives (3) Experts forestiers GPB 64	SSPA	Conseil Général Chambre d'agriculture DDTM
	Forêt publique ADCOFOR 64 ONF (Agence de Pau) IPHB			Pays, commissions syndicales, syndicats-mixtes Comité technique multi-usages
Niveaux régional et autres	Forêt privée CRPF Aquitaine FOGEFOR Sud-Ouest CPFA	Coopératives (3) Experts forestiers PEFC Aquitaine	USSA	Conseil Régional PN des Pyrénées DREAL
	Forêt publique UGS COFOR ONF (DT Sud-Ouest)			DRAAF GEIE Forespir

Figure n° 15 : Les organismes liés à l'amont de la filière bois des Pyrénées-Atlantiques

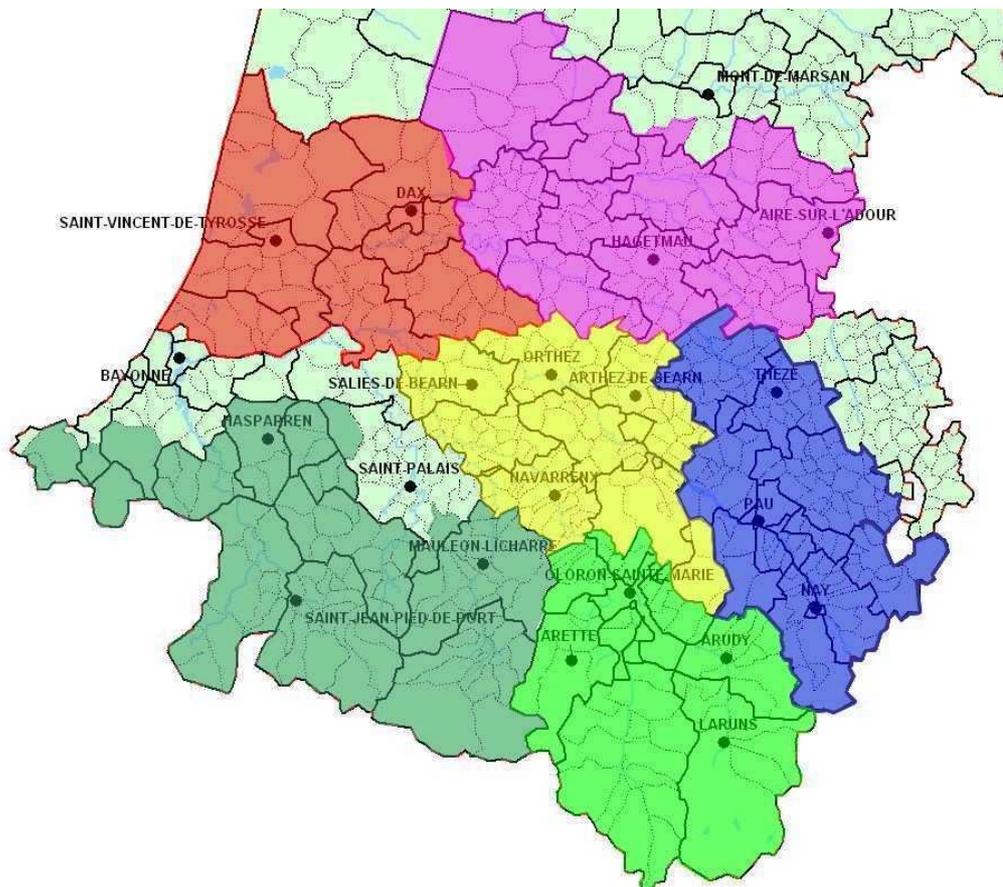
La figure n° 15 représente les principaux organismes liés à l'amont de la filière bois, il en existe cependant plusieurs autres qui sont en contact plus ponctuellement avec la forêt mais sur certains points importants, comme l'agence régionale de la santé (ARS) concernant les captages d'eau potable, la DRAC au sujet des sites patrimoniaux ou la commission départementale des sites pour les sites classés ou inscrits.

II-1-2 Les organismes de niveau départemental :

Organismes de développement de la forêt privée :

- **Le CRPF** (centre régional de la propriété forestière) : le territoire d'actions du CRPF Aquitaine est divisé en trois massifs (selon les caractéristiques forestières). Les Pyrénées-Atlantiques font partie du massif Adour-Pyrénées qui est couvert par un ingénieur massif (Jean Touyarou), un technicien départemental pour les Pyrénées-Atlantiques. Ils travaillent en lien avec un technicien de la chambre d'agriculture des Landes pour le Sud-Adour.

Les missions du CRPF sont le développement et la vulgarisation auprès des propriétaires, l'agrément des documents de gestion durable des forêts, le regroupement foncier d'une forêt privée extrêmement morcelée, l'aide à la mise en place de PEFC et il est aussi l'interlocuteur privilégié concernant la forêt lors de la mise en place des documents d'organismes (PLU, SCOT...). Ces missions se traduisent notamment, en Adour-Pyrénées, par la mise en place de PDM (plans de développement de massifs) qui regroupent les propriétaires de sites pilotes en associations syndicales (libres ou autorisées). Ces associations ont pour objet le groupement des exploitations, des lots de bois, des travaux de reboisement, d'éclaircies et de desserte. Elles sont mises en place par un technicien PDM, engagé sur 3 ans pour ce travail. Il peut être financé par la structure territoriale concernée, les Conseils Général et Régional, des crédits européens et le CRPF. Il est sous la tutelle de l'ingénieur massif.



Légende

	Pays du grand Pau : premier PDM en cours	
	La montagne basque : renouvellement du PDM	
	Pays Adour Landes Océanes	} PDM commun en cours de montage
	Pays Adour Chalosse Tursan	
	Pays de Lacq Orthez Béarn des Gaves	} Mise en place d'un PDM commun en cours de discussion
	Pays d'Oloron Haut Béarn	

Figure n° 16 : PDM réalisés ou en cours de réalisation sur le massif Adour-Pyrénées

Les PDM sont une des rares initiatives de développement et de regroupement des propriétaires privés pour améliorer l'exploitation des bois dans les Pyrénées-Atlantiques. C'est une méthode efficace puisque les propriétaires ont largement adhéré aux associations syndicales. De plus, suite au succès du premier PDM en Pays basque qui a débuté 2006, tous les pays de Pyrénées-Atlantiques et de Chalosse veulent mettre en place ou ont déjà réalisé leur plan de développement de massif. Cependant, ce développement ne peut s'effectuer que sur des sites pilotes donc des territoires restreints ; la mise en place de ces procédés sur de plus grandes surfaces nécessiterait plus d'animation.

- **Le CETEF** (centre d'études techniques et d'expérimentations forestières) : il est animé par Jean Touyarou du CRPF et le président en est Gilbert Cournet. Ses missions sont plus celles d'un GVF (groupement de vulgarisation forestier) que d'un véritable CETEF. C'est une association loi de 1901 qui compte une centaine d'adhérents et son conseil d'administration est composé de 7 personnes.

Le CETEF des Pyrénées-Atlantiques fait de la formation et de l'information auprès des propriétaires forestiers et parfois du grand public. Cela passe par l'organisation de tournées (sur la valorisation des bois, la gestion forestière, le bûcheronnage, la sécurité, l'environnement...), d'un voyage d'études, l'édition de fiches techniques (sur les espèces exotiques invasives, le reboisement, le cubage des bois...).

Le CETEF organise aussi un FOGEFOR une fois par an.

Il travaille en lien étroit avec le SSPA et participe à la réalisation de *Forêts 64*.

- **Le FOGEFOR** (formation à la gestion forestière) : il est rattaché au FOGEFOR du Sud-Ouest, basé à Bordeaux. Le stage FOGEFOR est organisé par le CETEF en partenariat avec le SSPA. Les adhérents suivent cette formation qui consiste en douze journées (réparties sur l'année) et qui aborde différents sujets importants pour les sylviculteurs (le droit et la fiscalité en forêt, les essences de reboisement locales, les éclaircies et travaux forestiers...).

Organismes économiques de la forêt privée :

- **Les coopératives et les experts** : trois coopératives forestières et un consultant forestier travaillent sur les Pyrénées-Atlantiques. Les trois coopératives sont agréées comme OGEC (organisme de gestion et d'exploitation en commun)

Les coopératives sont la CPB (coopérative des producteurs de bois), la CAFSA (coopérative agricole forestière sud-atlantique) et la COFOGAR (coopérative forestière du bassin de la Garonne).

La CAFSA et la COFOGAR sont de grandes structures qui travaillent sur plusieurs régions.

La CAFSA a pour cœur d'activité les Landes et le Pin maritime. La COFOGAR travaille majoritairement sur les régions Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

La CPB est très présente dans les Pyrénées-Atlantiques. Elle est issue de la fusion en 2008 de la COSYGA (située dans le Gers) et la CPB 64 (installée dans les Pyrénées-Atlantiques). Son territoire d'agrément recoupe les départements du Gers, des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées-Atlantiques et des Landes (partie Chalosse). Ses propriétaires sociétaires possèdent principalement des forêts de Chêne et de Peuplier, de feuillus divers (un peu), de Pin maritime et de Pin Laricio.

La CPB compte une dizaine d'employés répartis sur Auch, Tarbes, Navarrenx et Nogaro. Le directeur est celui de l'ancienne COSYGA et il est basé à Auch. Son adjoint est le directeur de l'ancienne CPB 64 et il est basé à Navarrenx.

La CPB a environ 5 000 sociétaires (1 500 viennent de la CPB64 et 3 500 de la COSYGA).

La tempête Klaus a beaucoup affecté une partie de son territoire (à savoir le Gers).

La CPB fait partie de l'Alliance forestière. Celle-ci est un regroupement de coopératives : la COFOGAR, Forestarn (coopérative forestière du Sud du Massif central qui agit dans le Tarn, l'Hérault, l'Aude et l'Aveyron) et CPB. Elle a pour but de mener des projets communs et de bénéficier d'une plus grosse force de vente que les coopératives seules. Cette Alliance est notamment actionnaire de la nouvelle usine de déroulage de peuplier premier choix qui s'installe à Damazan (Lot-et-Garonne). Cette usine, appelée Xilofrance, qui appartient à Montanari (grand transformateur italien de peuplier) a été montée dans un bassin populeux de façon à produire sur

place, plutôt qu'en Italie et à économiser ainsi sur le transport. La CAFSA en est aussi actionnaire (c'est d'ailleurs pour cela que cette usine a aussi la possibilité de dérouler du Pin maritime). L'Alliance forestière doit donc fournir une certaine quantité de Peuplier de premier choix à l'usine, qui est en train d'entrer en production. Xilofrance est la première usine de la sorte dans la région. Pour commencer, elle va prendre entre 400 et 500 m³ de bois par jour, pour augmenter jusqu'à environ 700 m³ de bois par jour (source coopératives).

En parallèle, il faut noter que l'usine de Guernica, qui va elle aussi dérouler du peuplier se met en place actuellement à Samazan, qui se trouve également dans le Lot-et-Garonne.

- **Le GPB 64** (le groupement des producteurs de bois des Pyrénées-Atlantiques). C'est un organisme de vulgarisation à statut de syndicat loi de 1884 qui travaillait en partenariat avec la CPB 64 (c'est pourquoi il est classé à la fois dans le développement et l'économie). Il devait à un moment fusionner avec le CETEF (pour ne garder qu'un seul organisme de développement sur le territoire), mais cela n'a pas pu se faire. Depuis la fusion de la CPB64 avec la COSYGA, il est en veille, ne mène plus d'actions, et ne travaille pas en collaboration avec la nouvelle CPB.

Organisme syndical de la forêt privée :

- **Le SSPA** (syndicat des sylviculteurs des Pyrénées-Atlantiques) : il a été créé en 1969. Il y avait peu d'animation jusqu'à l'arrivée du président actuel, François de Fabrègues, il y a 8 ans puis de Francine et Florence Gaby. Ce syndicat compte environ 160 adhérents, qui représentent une surface de 4 000 ha.

Le syndicat cherche à garantir la stabilité et le renouvellement des peuplements, leurs prix à l'unité de produit, et la défense juridique des adhérents. En particulier, le Syndicat propose l'assurance responsabilité civile dans l'adhésion mais, avec la tempête Klaus, les assurances souhaitent se dégager de ce type de contrats groupés. C'est un dossier important à défendre pour les syndicats forestiers à l'heure actuelle.

Plus particulièrement, le SSPA considère qu'avec son faible nombre d'adhérents, il est insuffisamment représentatif des propriétaires forestiers. Les adhésions semblant atteindre un palier, le Syndicat souhaiterait mener une étude sociologique pour comprendre qui sont les sylviculteurs des Pyrénées-Atlantiques et les inciter à s'engager dans la forêt par la suite. Par ailleurs, il est concerné et conscient des difficultés que rencontre la filière bois dans les Pyrénées-Atlantiques voire l'impasse où elle se trouve. Il estime qu'il faut se tourner vers l'aval, comprendre ses besoins et organiser la production en conséquence.

Organismes économiques et de développement de la forêt publique :

- **ADCOFOR 64** (association départementale des communes forestières des Pyrénées-Atlantiques) : elle a été créée en 1990 et est basée à Oloron-Sainte-Marie. C'est une association loi de 1901. Elle dispose d'une secrétaire employée à plein temps, mais pas de personnel technique. Son président est Milou Castan et il représente l'ADCOFOR dans la plupart des réunions où elle est conviée. Le nombre de communes adhérentes est d'environ 110 sur les 195 communes forestières du département et elles représentent environ 80 % de la surface forestière du département. Quarante-cinq à 90 % de ces forêts sont certifiées PEFC.

Le conseil d'administration de l'ADCOFOR 64 est constitué de 22 personnes (des élus des communes forestières et des personnels techniques de l'ONF et de l'IPHB).

Il est à noter qu'il n'existe pas d'association régionale des communes forestières en Aquitaine (massifs trop différents au sein de la région). En revanche, l'ADCOFOR 64 adhère à l'UGSCOFOR (l'union Grand Sud des communes forestières) et à la Fédération nationale des communes forestières. Cette association départementale présente aussi la particularité de travailler avec l'Espagne, en particulier la Navarre (notamment sur l'utilisation de bois local dans les constructions en lien avec les réglementations européennes sur les appels d'offre).

Les missions principales de l'ADCOFOR dans les Pyrénées-Atlantiques sont concentrées sur le bois-énergie et sur l'utilisation du bois dans la construction.

Remarque : le **SSPA**, le **CETEF** et l'**ADCOFOR** ont créé en 2009 un journal commun : *Forêts 64*. C'était une initiative unique en France à l'époque. Cette publication rassemblant la forêt publique et la forêt privée est issue de la fusion de deux journaux : *Flash-infos forêt* pour le SSPA et le CETEF et *CoFor actualités* pour l'ADCOFOR.

- **L'ONF** (Office national des forêts) : l'agence ONF du département est à Pau. Le département est divisé en triages dont s'occupent les agents. L'ONF des Pyrénées-Atlantiques est particulièrement présent sur les questions relatives au département, notamment le plan câble et l'exploitation dans des territoires sensibles d'un point de vue environnemental (zones à Grand Tétras, à Ours, PN des Pyrénées, ENS...). L'agence de Pau, en lien avec celle de Tarbes (Hautes-Pyrénées), participe aux commissions forêt pour la révision de la charte du parc national des Pyrénées.

- **L'IPHB** (institution patrimoniale du Haut-Béarn) : elle s'est créée en 1994, suite à la mise en place de la charte de développement durable des vallées béarnaises et de protection de l'Ours. Le but était de conforter les activités pastorales et sylvicoles sur le territoire, tout en contribuant à la protection des derniers ours pyrénéens français et en faisant de l'information au grand public. Pour cela, l'IPHB a mis en place contractuellement un nouveau mode de gestion et de gouvernance territoriale basée sur la participation des acteurs locaux. Le président en est le député Jean Lassalle. Lors de sa création, cette institution était unique en Europe. En effet, elle a le statut de syndicat mixte et dispose d'un conseil de gestion patrimoniale et d'une équipe de gestion. Le conseil de gestion patrimoniale met autour de la table tous les acteurs concernés par les problèmes, ou les projets du territoire. L'équipe de gestion propose des projets au conseil de gestion patrimoniale qui donne son avis. Le syndicat mixte recueille cet avis et c'est lui qui prend la décision de la mise en œuvre ou non des actions. Celles-ci sont effectuées par l'équipe de gestion.

Les frais de fonctionnement de l'IPHB sont financés par les communes, l'État, la région et le Conseil Général.

Les actions de l'IPHB portent principalement sur le pastoralisme (très présent sur le territoire) et a largement contribué à son maintien grâce à la desserte et à la remise aux normes de cabanes pastorales. Au niveau forestier, l'Institution participe au plan câble sur les communes béarnaises.

On peut noter que l'IPHB a proposé à plusieurs reprises un plan de réintroduction de l'Ours et de développement rural qui a été refusé par l'État. D'un autre côté, l'IPHB s'oppose aux réintroductions d'ours voulues par l'État. De plus, il est assez ouvertement hostile au PN des Pyrénées, qui recoupe le territoire de l'IPHB, mais qui n'est pas fondé comme lui sur une gouvernance uniquement locale.

Les organismes d'état, collectivités ou autres organismes :

- **Le Conseil Général** : il est doté d'une cellule développement rural, dirigée par Estelle Salvayre qui a des missions forestières et d'un conseiller général délégué à la forêt, Pierre Casabonne. Le Conseil Général travaille en lien avec les multiples structures forestières présentes sur le territoire et il attribue des subventions spécifiques. Il participe au plan câble avec la DDTM et le Conseil Régional. Il subventionne les fiches-diagnostic faites par les coopératives et les experts chez les propriétaires privés et rassemble ces fiches dans une base de données. Il donne des aides au reboisement, aux travaux, à la reconstitution de peuplement dégradés. Il finance l'édition de *Forêts 64* et de nombreux projets menés par le SSPA, l'ADCOFOR, l'IPHB, le CETEF, etc.

Le Conseil Général est par ailleurs à l'origine de la mise en place de la cellule interprofessionnelle forestière qui existe actuellement dans les Pyrénées-Atlantiques. Cette cellule consiste pour le moment, à réunir les acteurs à l'amont et à l'aval de la filière, c'est un lieu privilégié d'échange, le seul sur le département.

- **la chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques** : les enjeux agricoles et pastoraux sont majeurs dans les Pyrénées-Atlantiques avec 5 000 agriculteurs installés en zone de montagne (dont 3 000 en estives) sur les 12 000 à 15 000 agriculteurs du département (source chambre d'agriculture). Cependant, les bureaux de l'antenne de Pau du CRPF Aquitaine sont situés à la chambre d'agriculture et la secrétaire de la chambre est aussi en charge en partie du secrétariat du SSPA et du CETEF. La chambre d'agriculture est par ailleurs membre du comité de pilotage de la forêt privée du département qui réunit les différents acteurs de la forêt privée : le CETEF, le SSPA, le CRPF, la FDSEA section forêt et le GPB.

- **La FDSEA section forêt** (fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles) : elle participe au comité de pilotage de la forêt privée dans le département, elle participe à certaines formations du CETEF sur les travaux en forêt et elle mène des actions sur l'arbre hors forêt comme la replantation de haies après remembrement.

- **La DDTM** (direction départementale des territoires et de la mer) : elle s'appelait par le passé DDA, DDAF, puis DDEA. Ces transformations n'ont pas changé les attributions forestières des services, mais ses moyens ont été revus à la baisse. La forêt est prise en charge par le service du développement rural, de la montagne et de l'environnement. Il est à noter que c'est une des rares DDT en France où la forêt relève à la fois de l'économie (avec le développement rural) et de l'environnement.

Les moyens financiers attribués pour la forêt ont bien diminué ces dernières années, et surtout, en 2010 aucun fonds n'est dédié à la desserte. Les subventions desserte ont été réparties au niveau national entre 6 régions dont ne fait pas partie l'Aquitaine, même si on y trouve les Pyrénées-Atlantiques qui ont un déficit de desserte forestière, notamment dans la zone de montagne.

La DDTM est distributrice de subventions concernant l'amélioration des peuplements (et la desserte pour les années précédentes). Par ailleurs, elle participe au financement du plan câble sur le département, en collaboration avec le Conseil Régional et le Conseil Général.

- **Les pays, les commissions syndicales et les syndicats mixtes** : les Pyrénées-Atlantiques sont couvertes par des pays dans le Béarn et des commissions syndicales et des syndicats mixtes dans le Pays basque. Les pays du Béarn sont des structures classiques créées par la loi Voynet de 1999. Ces structures ont des missions d'aménagement du territoire et de développement local.

Le Pays-Basque est un pays loi Pasqua (1997), il a des missions de mise en place de projets à l'échelle de son territoire. Comparé aux pays loi Voynet, il couvre une zone immense dont certains secteurs sont confrontés à des problématiques très différentes (notamment entre la côte qui est touristique et l'intérieur des terres qui est plus pauvre et pastoral). C'est pourquoi certains syndicats mixtes se sont mis en place (en Soule et Basse-Navarre) pour effectuer un travail de développement local. Ils sont tous rattachés au pays Pays-Basque, mais ils ont de par leurs missions un rôle plus proche des pays du Béarn (loi Voynet).

Les commissions syndicales regroupent les communes pour la gestion en commun du pastoralisme ou de la forêt (parfois les deux).

Les syndicats mixtes de Xiberoa (Soule) et de Basse-Navarre (Baxe Nafarroa) sont les premiers à avoir été volontaires pour la mise en place de PDM sur leurs territoires. Depuis, le pays du Grand Pau a son propre PDM, les pays d'Adour Chalosse Tursan et d'Adour Landes Océanes ont voté la réalisation d'un plan de développement de massif, et d'autres pays des Pyrénées-Atlantiques se positionnent favorablement sur la question.

- **Le comité technique multi-usage** : c'est un comité informel qui a été créé récemment par Danielle Lassalle d'Etcharry formation. L'origine du multi-usage est le pastoralisme : les pastoraux n'étaient pas compétents sur les autres utilisations du territoire et les conflits entre agriculteurs et forestiers, entre agriculteurs et chasseurs, entre chasseurs et touristes et entre forestiers et chasseurs étaient très présents sur certains secteurs. Cela a eu pour conséquence dramatique la mort de 4

randonneurs lors d'un écoupage mal contrôlé en 2000 au Pays basque. La nécessité d'une concertation entre les acteurs du territoire est apparue et a eu notamment pour conséquence la création des CLE (commissions locales d'écoupage) et la création du comité technique multi-usage. Il y a eu une formation-action qui a mis autour de la table de nombreuses personnes pour discuter des problèmes existant sur le territoire. Cette réflexion a abouti à une méthode d'étude et de propositions d'actions sur un territoire. Ce comité technique a été saisi par certaines communes pour mener des diagnostics croisés. De façon plus exceptionnelle, le comité technique va participer à la rédaction du document d'objectifs Natura 2000 des Aldudes (qui sera le premier document d'objectifs important dans les Pyrénées-Atlantiques). La méthode de diagnostic est basée sur le croisement des états des lieux effectués dans chaque partie (pastorale, forestière, chasse...), pour bien mettre en évidence les points conflictuels. Puis une réflexion en commun aboutira à des propositions qui conviennent à tous les usages.

Les organismes participant régulièrement à ce comité technique sont Etcharry formation, la chambre d'agriculture, le centre ovin pour le pastoralisme, l'ONF et le CRPF pour la forêt, le CPIE (comité permanent d'initiatives pour l'environnement) basque pour l'écologie, la Fédération départementale des chasseurs, le CDT (comité départemental du tourisme) pour le tourisme.

Cette initiative qui consiste à rassembler des représentants des différents usages du territoire pour enrayer les conflits à l'amont est récente et unique dans les Pyrénées-Atlantiques.

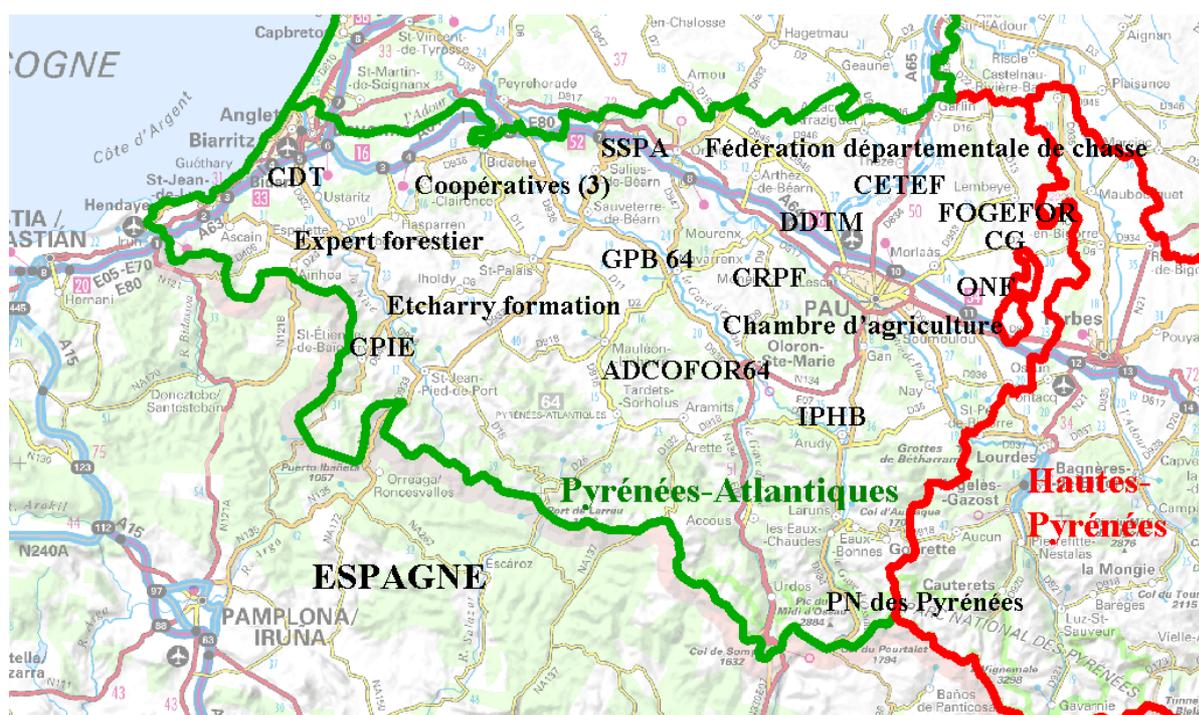


Figure n° 17 : Les organismes de niveau départemental liés à la forêt en Pyrénées-Atlantiques

II-1-3 Les organismes de niveau régional ou autre :

Certains organismes de niveau régional ne sont pas spécifiques à l'Aquitaine ou au contexte de l'étude, et ont un fonctionnement connu. Ils seront donc cités, mais pas explicités ici.

Organismes de développement de la forêt privée :

- **Le CRPF Aquitaine** (Bordeaux)

- **Le FOGEFOR Sud-Ouest** (Bordeaux)

- **Le CPFA** (centre de productivité et d'action forestière en Aquitaine) : situé à Bordeaux, il fédère les GDF (groupement de développement forestier), GVF (groupement de vulgarisation forestier), GPF (groupement de productivité forestière) et les CETEF d'Aquitaine.

Organismes économiques de la forêt privée :

Les coopératives et les experts forestiers présents dans les Pyrénées-Atlantiques développent une activité à l'échelle de la région Aquitaine, voire des régions avoisinantes.

Organisme syndical de la forêt privée :

- **L'USSA** (union des syndicats de sylviculteurs d'Aquitaine) : située à Bordeaux, elle fédère les syndicats de sylviculteurs en Aquitaine, c'est-à-dire le SYSSO (syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest pour le Pin maritime), le SPFD (syndicat des propriétaires forestiers de Dordogne) et le SSPA.

Organismes de développement de la forêt publique :

- **L'UGSCOFOR** (union Grand Sud des communes forestières) : située à Montréjeau (31) elle regroupe les associations des communes forestières d'Aquitaine, de Midi-Pyrénées et de Languedoc-Roussillon. Elle est notamment à l'origine du schéma stratégique forestier pyrénéen qui se décline selon 5 axes : structurer, valoriser et positionner l'offre de bois pyrénéenne sur le marché du bois, mobiliser plus, mobiliser mieux en préservant le fonctionnement des écosystèmes forestiers, stabiliser les métiers de la forêt et développer les emplois sur les massifs, intégrer la forêt dans les enjeux de gestion de l'espace rural de montagne.

La réflexion du schéma stratégique est notamment axée sur le Hêtre, dont les volumes récoltés sur la chaîne ne cessent de baisser. C'est un bois qui ne se vend plus. Une étude a été menée, dont les conclusions amènent à penser que la valorisation du bois localement peut se faire avec un suivi précis de l'origine et une organisation de la transformation sur tout le massif des Pyrénées.

Organismes économiques et de développement de la forêt publique :

- **L'ONF DT Sud-Ouest** (direction territoriale Sud-Ouest de l'Office national des forêts située à Toulouse)

- **PEFC Aquitaine** (programme de reconnaissance des certifications forestières en Aquitaine) : c'est une entité régionale fondée à Bordeaux et agréée par PEFC France. Elle date de 2001, et a la particularité (qu'on ne retrouve pas dans les autres régions) d'avoir été créée au sein de l'interprofession d'Aquitaine. Cela a permis la mutualisation des moyens et des personnes, et d'être en lien avec la profession.

PEFC Aquitaine a effectué un état des lieux très complet de la forêt et de sa filière dans le département selon des indicateurs donnés par PEFC France. À la suite de cela, une politique de qualité sur 5 ans a été mise en place en accord avec les organisations présentes dans les 3 collèges de PEFC : le collège des producteurs, celui des transformateurs et utilisateurs et celui des consommateurs, usagers et autres parties pertinentes. Un cahier des charges a été créé pour les propriétaires et les exploitants, qu'ils doivent suivre pour être certifiés PEFC.

Dans un second temps, PEFC Aquitaine est responsable du contrôle des propriétaires certifiés. Il y a 900 000 ha certifiés PEFC en Aquitaine, dont 770 000 ha dans les Landes et seulement 72 500 ha en Adour-Pyrénées, majoritairement de forêt communale (données PEFC Aquitaine).

Les organismes d'état, collectivités ou autres organismes :

- **Le Conseil Régional** : concernant la forêt, il s'investit au niveau de la recherche et du développement, participe avec le Conseil Général aux aides à la sylviculture pour les propriétaires, au plan câble, au financement de techniciens tempête (suite à Klaus), et au plan Climaq. La conseillère régionale déléguée à la forêt est M^{me} Gendreau.

- **Le parc national des Pyrénées** : situé à Tarbes (65), il a été mis en place en 1967 avec une vocation de protection des milieux montagnards (et d'une partie de la zone à Ours), mais la zone cœur à elle seule ne permet pas la survie de l'Ours. Le parc se situe sur deux départements (Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées) et deux régions (Aquitaine et Midi-Pyrénées).

Il a les mêmes statuts et le même rôle que les autres parcs nationaux français. En revanche, il fait sans doute face à plus de conflits car il est le lieu d'activités humaines très ancrées (comme le pastoralisme et la chasse), qui sont pratiquées jusque dans la zone centrale. Il est confronté à la méfiance et même à l'opposition d'élus concernés par le territoire du Parc, principalement dans les Pyrénées-Atlantiques, où certains d'entre eux ont créé l'association Ossau et Aspe Vallées de Liberté en réaction au pouvoir trop important selon eux du directeur du parc sur leur territoire.

Le parc est actuellement en phase de révision de sa charte (conformément au décret paru en 2006). Il a organisé 6 commissions qui travaillent sur l'eau, la forêt, le pastoralisme, le tourisme durable, l'écoresponsabilité et l'urbanisme. De nouvelles notions importantes ont été introduites par le décret de 2006 et sont prises en compte par chaque commission. Concernant la forêt, les notions de « caractère du parc », « d'impact paysager notable » et de « développement durable » sont au cœur du débat.

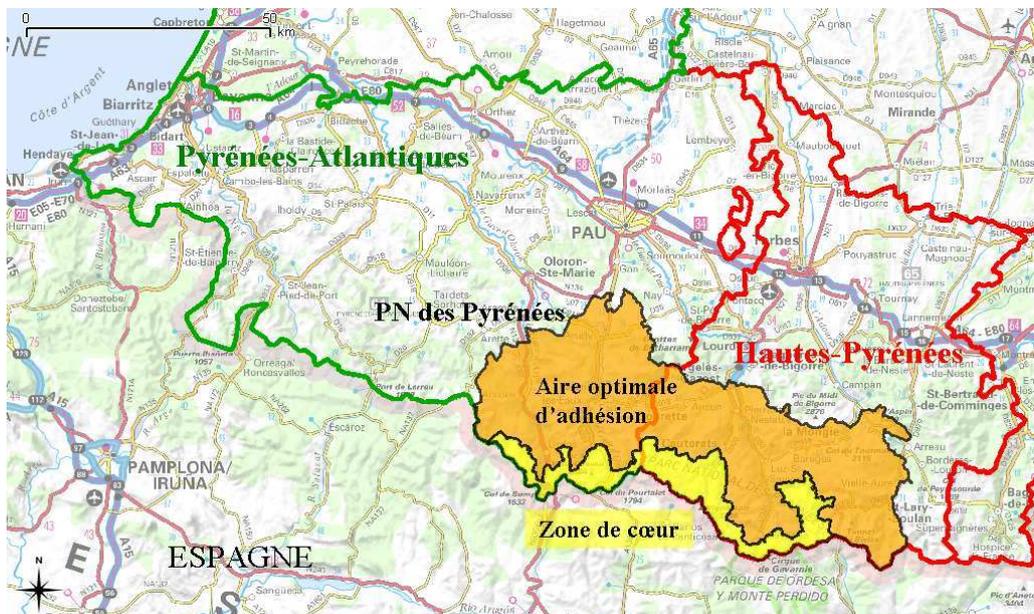


Figure n° 18 : Le parc national des Pyrénées

- **La DREAL** (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) : elle est en lien avec le comité multi-usage pour la réalisation du document d'objectifs Natura 2000 des Aldudes.

- **La DRAAF** (direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt)

- **Le GEIE Forespir** (groupement européen d'intérêt économique) : il a été initié suite à la tempête de 1999 pour améliorer les échanges commerciaux sur la chaîne pyrénéenne avec de la concertation entre les versants français et espagnols. Il regroupe 18 membres de la forêt publique et de la forêt privée français et espagnols. Il mène ou donne son appui à des projets à thématiques collectives concernant la forêt pyrénéenne. À l'heure actuelle, il a quatre projets en cours : Gallipyr (harmonisation des méthodes de suivi et de gestion des galliformes de montagne entre la France, l'Espagne et l'Andorre), Dynaforest (structuration transfrontalière des communes forestières et dynamisation des forêt publiques communales grâce à des actions transfrontalières), Movaforest (mise à disposition de la filière bois des données de gestion et de mobilisation en forêt privée et accompagnement des propriétaires privés grâce à des outils de modélisation et de simulation) et Unci'plus (développement d'un guide transfrontalier de gestion du Pin à crochets).

II-2 Diagnostic quantitatif

II-2-1 Le massif Adour-Pyrénées :

II-2-1-a Le massif Adour-Pyrénées, un « massif périphérique » :

L'Aquitaine est divisée par principe dans les ORF (orientations régionales forestières) en trois grands massifs forestiers.

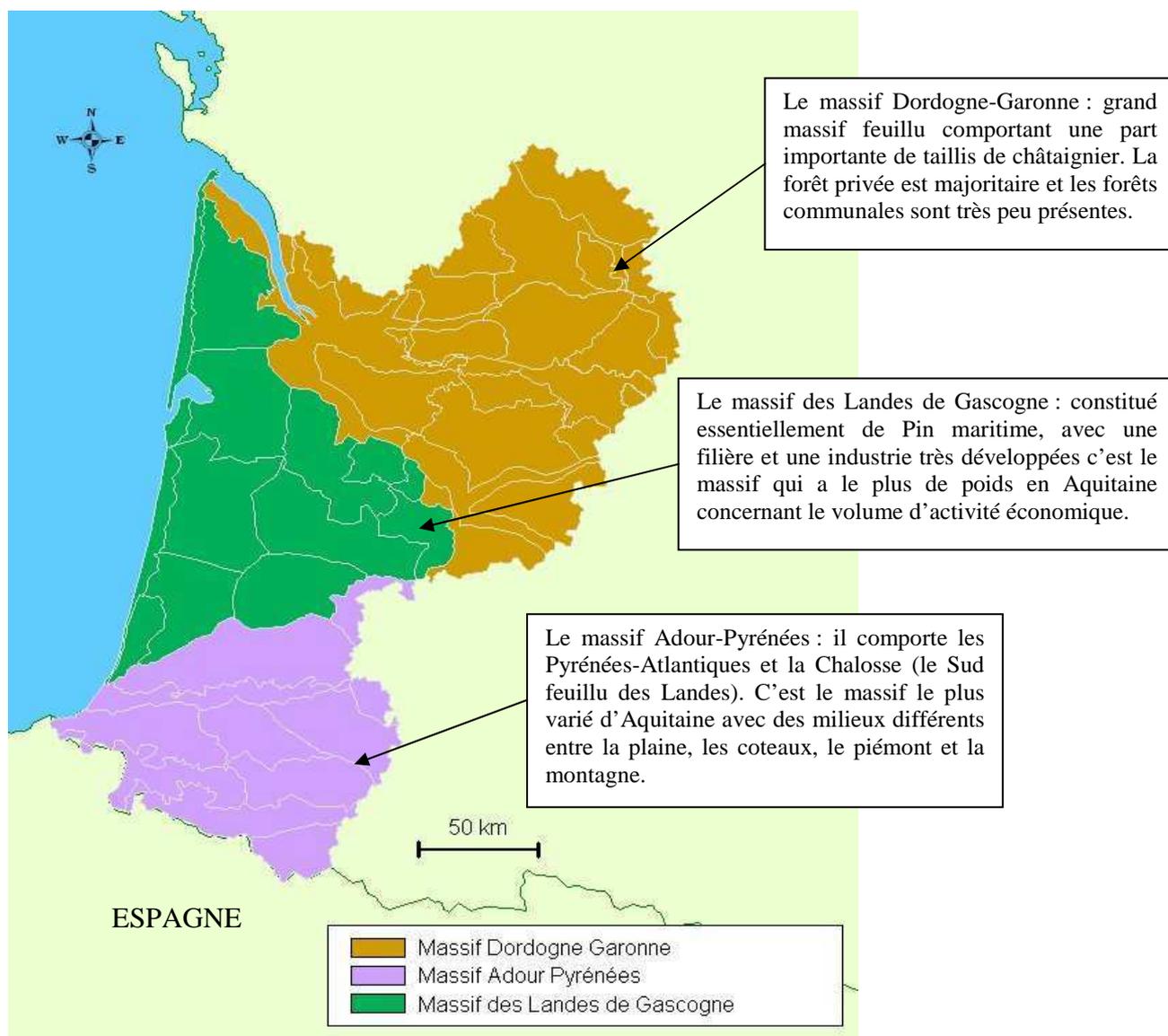


Figure n° 19 : Les trois massifs forestiers d'Aquitaine

Les Landes sont le premier massif forestier français avec 988 000 ha de forêt à 84 % privée et composée à 74 % de Pin maritime. Le taux de prélèvement de conifères était de 83 % de l'accroissement courant dans les années 1990 (source PEFC 2007, synthèse de données IFN). De grandes papeteries s'y sont installées (comme les usines de Tartas ou de Facture). La forte proportion de propriétaires privés va de pair avec un syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest (SYSSO) qui pèse au niveau national mais qui est en désaccord sur certains points avec la fédération nationale. Les Landes de Gascogne sont « le » grand massif à enjeux de l'Aquitaine. Les politiques et actions forestières de l'Aquitaine sont principalement dirigées vers les Landes. Par contraste, les massifs Dordogne-Garonne et Adour-Pyrénées sont souvent qualifiés de « massifs périphériques ». Ils ont en commun une forêt feuillue, des petites propriétés très morcelées et le fait non négligeable de ne pas paraître aussi importants que les Landes. En revanche, Adour-Pyrénées a des problématiques de montagne plus communes à la région Midi-Pyrénées qu'à tout autre massif d'Aquitaine. On remarque que le massif Adour-Pyrénées semble « coincé » entre les Landes et la frontière espagnole. Il est en quelque sorte isolé au Sud-Ouest de la France.

Le massif Adour-Pyrénées est situé administrativement en Aquitaine, dans la même région que les Landes, alors que d'un point de vue forestier (et topographique) il est plus proche de la région Midi-Pyrénées et de ses problématiques de forêt de montagne.

II-2-1- b Le climat du massif Adour-Pyrénées et ses conséquences :

Le massif Adour-Pyrénées est le plus arrosé d'Aquitaine (grâce à la conjugaison de la proximité de l'océan et de la barrière que forment les Pyrénées), avec une pluviométrie d'environ 1 200 mm/an (source SRGS Aquitaine). Le climat y est à la fois océanique et montagnard, il y fait doux et humide mais les hivers y sont parfois très rudes. La pluviométrie et la douceur du climat sont favorables à une bonne production forestière. Mais elles sont aussi favorables au développement de pathogènes tels que les champignons. Ceci explique sans doute que les châtaigniers soient fortement touchés par la maladie de l'encre car *Phytophthora* profite des années pluvieuses pour se développer.

En parallèle, les hivers rudes et surtout les différences de températures qu'on rencontre dans ce climat mi-océanique mi-montagnard sont responsables de gélivures qui peuvent être très prononcées, surtout chez le Chêne (source PEFC Aquitaine). Il arrive que des débuts d'année très doux permettent une forte montée de sève qui fait éclater les troncs lors de gelées tardives fréquentes.

De nombreuses essences ont été testées en Adour-Pyrénées en raison de ce climat doux et notamment beaucoup d'essences exotiques. C'est ainsi qu'un programme de taillis à courte rotation d'Eucalyptus a totalement échoué suite au grand froid de 1985. Depuis, les forestiers sont un peu plus prudents face à ce climat, certes doux la plupart du temps mais qui est en réalité soumis à des extrêmes de températures.

Le climat des Pyrénées-Atlantiques est à la fois favorable à une bonne production forestière et au développement des maladies. Les cas de gélivures sont de plus assez fréquents.

II-2-1-c La forêt privée et les formations forestières dans le massif Adour-Pyrénées :

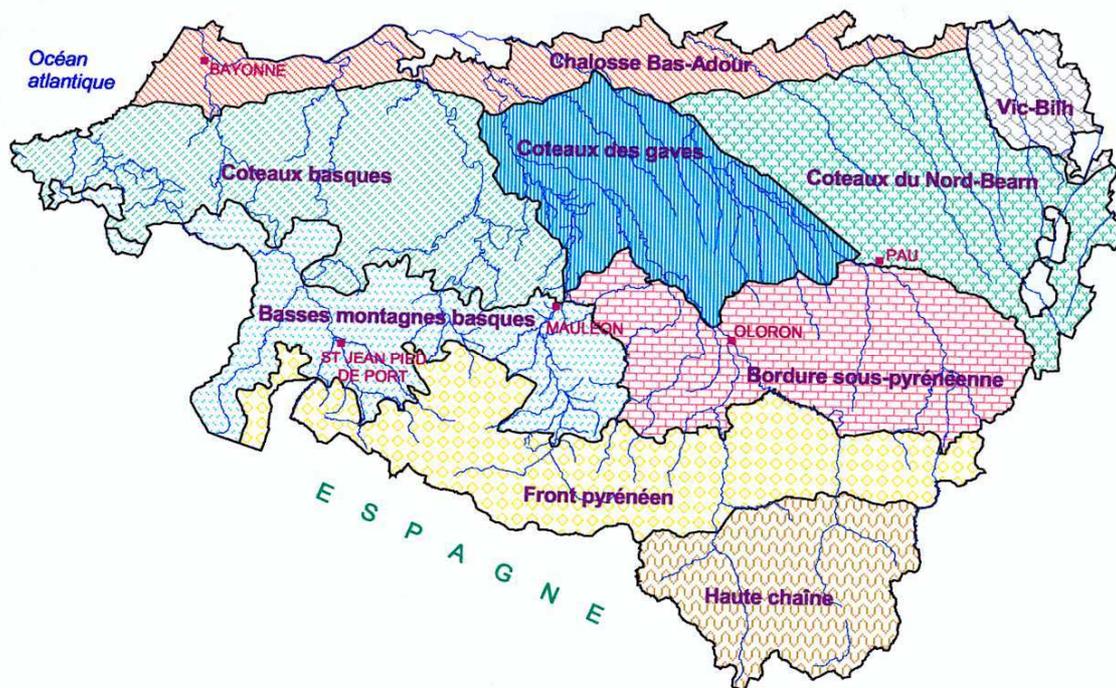
Trois zones en Adour-Pyrénées :

Selon l'état des lieux de PEFC Aquitaine (en 2007) et le SRGS Aquitaine (datant de 2005) le massif Adour-Pyrénées peut être divisé en trois zones :

- **Adour, plaine et coteaux** qui concerne les régions forestières IFN de la Chalosse Bas Adour, des Coteaux basques, des Coteaux des gaves, des Coteaux du Nord Béarn, et du Vic Bilh.
- **Basse montagne et bordure sous-pyrénéenne** qui concerne les régions forestières IFN de la Basse montagne basque et de la Bordure sous-pyrénéenne (64).
- **Montagne** qui concerne les régions forestières IFN du Front pyrénéen et de la Haute Chaîne (64).

L'étude concerne la forêt privée de montagne et du piémont des Pyrénées-Atlantiques, ce sont donc les deux zones de la **Basse montagne et bordure sous-Pyrénéenne** et de la **Montagne**, c'est-à-dire les régions IFN de la Basse montagne basque, la Bordure sous-pyrénéenne, le Front pyrénéen et la Haute Chaîne qui sont concernées.

Figure n° 20 : Les régions IFN du massif Adour-Pyrénées



Les formations forestières prédominantes en Adour-Pyrénées :

Comme il a été dit précédemment, ce massif est majoritairement feuillu (90 % de la surface boisée totale). Les essences qu'on y retrouve sont indiquées sur la figure n° 21.

Zone	Essences prépondérantes	Remarques
Adour, plaine et coteaux	Chêne pédonculé, Châtaignier, Frêne, Aulne, Robinier et Peuplier (vallée de l'Adour) Essence introduites : le Pin maritime, le Pin Laricio	- le Chêne pédonculé est très prépondérant - l'Aulne glutineux est très important dans les fonds de vallons - le Merisier est présent ponctuellement - les résineux sont présents surtout au Nord avec du Pin maritime
Basse montagne et bordure sous-Pyrénéenne	Chêne pédonculé, Hêtre, Châtaignier, Frêne, Aulne et Robinier. Essences introduites : Chêne rouge d'Amérique, Tulipier de Virginie, Douglas et Mélèze	- le Chêne pédonculé reste l'élément dominant.
Montagne	Hêtre et Sapin	- à l'étage supérieur : Pin sylvestre et Pin à crochets - présence de Châtaignier, des Chênes (pédonculé, sessile et pubescent), de l'Orme, du Tilleul, des Érables, du Frêne, du Robinier, du Saule et du Tremble

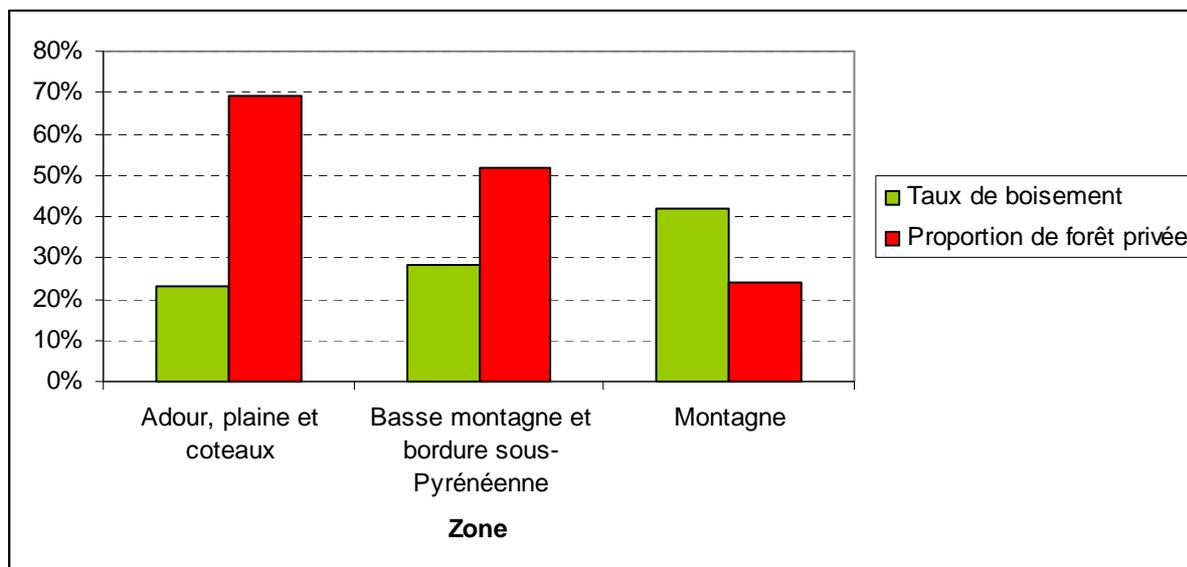
Figure n° 21 : Les essences présentes dans le massif Adour-Pyrénées (source CRPF Aquitaine)

Proportions de territoires boisés et forêt privée en Adour-Pyrénées :

Depuis le début du XX^e siècle la surface forestière n'a pas cessé d'augmenter sur le massif Adour-Pyrénées (source PEFC Aquitaine).

À l'heure actuelle, La forêt s'étend sur 277 100 ha sur le massif, avec un taux de boisement de 27 % selon les données IFN de 1995 (source SRGS Aquitaine). Il augmente en fonction de l'altitude (et plus on va vers le Sud). C'est l'effet inverse qu'on remarque pour la proportion de forêt privée : 50 % de la surface forestière en Adour-Pyrénées est privée en moyenne, mais plus l'altitude augmente, plus la forêt privée se fait rare.

Figure n° 22 : Taux de boisement et proportion de la forêt privée dans le massif Adour-Pyrénées



Sur la figure n° 22, on remarque la présence de plus en plus importante de la forêt communale avec l'altitude. En revanche, la forêt privée est bien représentée dans le piémont pyrénéen, ceci est flagrant sur la figure n° 23.

La forêt exemple du groupement forestier d'Assouste est la forêt privée la plus haute du département.

La forêt privée des Pyrénées-Atlantiques est très morcelée, puisqu'on compte environ 55 000 propriétaires qui ont en moyenne 2,5 ha, pas forcément d'un seul tenant (source SRGS Aquitaine). Le nombre de propriétaires concernés par un PSG de plus de 25 ha dans les Pyrénées-Atlantiques est le plus faible d'Aquitaine.

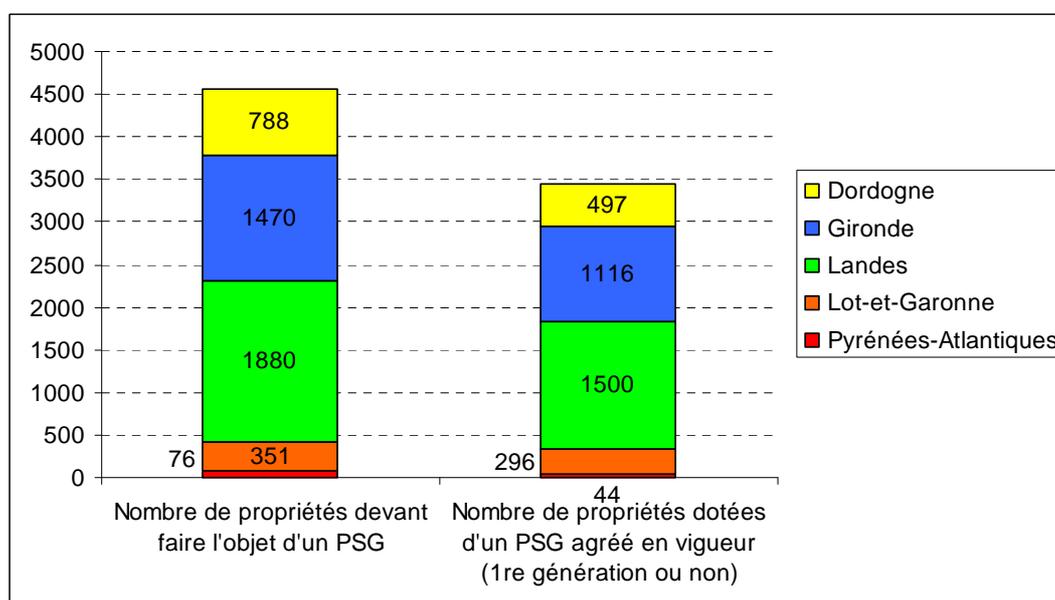


Figure n° 24 : Nombre de propriétés de plus de 25 ha concernées par les PSG en Aquitaine (source CRPF Aquitaine)

Ce nombre de propriétés concernées par un PSG de plus de 25 ha est en changement avec la loi de modernisation agricole (LMA) qui va supprimer la notion de seuil d'un seul tenant. Le nombre de PSG dans les Pyrénées-Atlantiques va doubler (que ce soit en surface ou en nombre).

Par ailleurs, comme on le voit sur la figure n° 23, la forêt privée a des aspects de « forêt dentelle », notamment au Pays basque. Ce morcellement important et cette hétérogénéité des limites sont défavorables à une gestion efficace de la forêt.

Production biologique, forêt de production et exploitation en Adour- Pyrénées :

La production biologique en Adour-Pyrénées varie entre 6 et 10 m³/ha/an. La production annuelle est de 1,5 million de m³ par an pour 256 000 ha (source SRGS Aquitaine). La forêt de production est donc largement majoritaire et sur tout le massif, la part de la forêt privée de production représente 74 % de la surface totale de la forêt de production ; les potentialités de la forêt privée en Adour-Pyrénées sont donc importantes.

Zone	Proportion de forêt de production
Adour, plaine et coteaux	95 %
Basse montagne et bordure sous-Pyrénéenne	94 %
Montagne	86 %
Massif Adour-Pyrénées	93 %

Figure n° 25 : La part de la forêt de production sur la surface totale boisée en Adour-Pyrénées (source SRGS Aquitaine)

On remarque cependant qu'à production sensiblement égale, le capital sur pied est deux fois plus élevé en montagne qu'en plaine. Il y a une inégalité des prélèvements et une surcapitalisation (particulièrement dans les zones de Hêtraie et Hêtraie-Sapinière), là où l'accès est le plus difficile.

Desserte forestière en Adour-Pyrénées :

Le schéma départemental de desserte (ONF, 2000) souligne l'insuffisance de la desserte dans les Pyrénées-Atlantiques, particulièrement dans la zone de montagne. À cet endroit, environ 2/3 des forêts relevant du régime forestier sont insuffisamment équipés.

Les enjeux environnementaux sont tellement importants dans le département, que le schéma recommande fortement une « analyse complète et concertée » lors de la décision de la mise en place ou non d'une nouvelle desserte sylvicole.

Le massif Adour-Pyrénées est feuillu avec pour essences principales le Chêne et le Hêtre, et le Hêtre et le Sapin en forêt d'altitude. La forêt privée est très morcelée et moins présente en montagne, on la trouve principalement en plaine et dans le piémont. La forêt de production est importante en Pyrénées-Atlantiques et les potentialités forestières non négligeables, mais il y a surcapitalisation, notamment quand l'altitude augmente c'est-à-dire lorsque les conditions de mobilisation deviennent difficiles en lien avec une desserte forestière insuffisante.

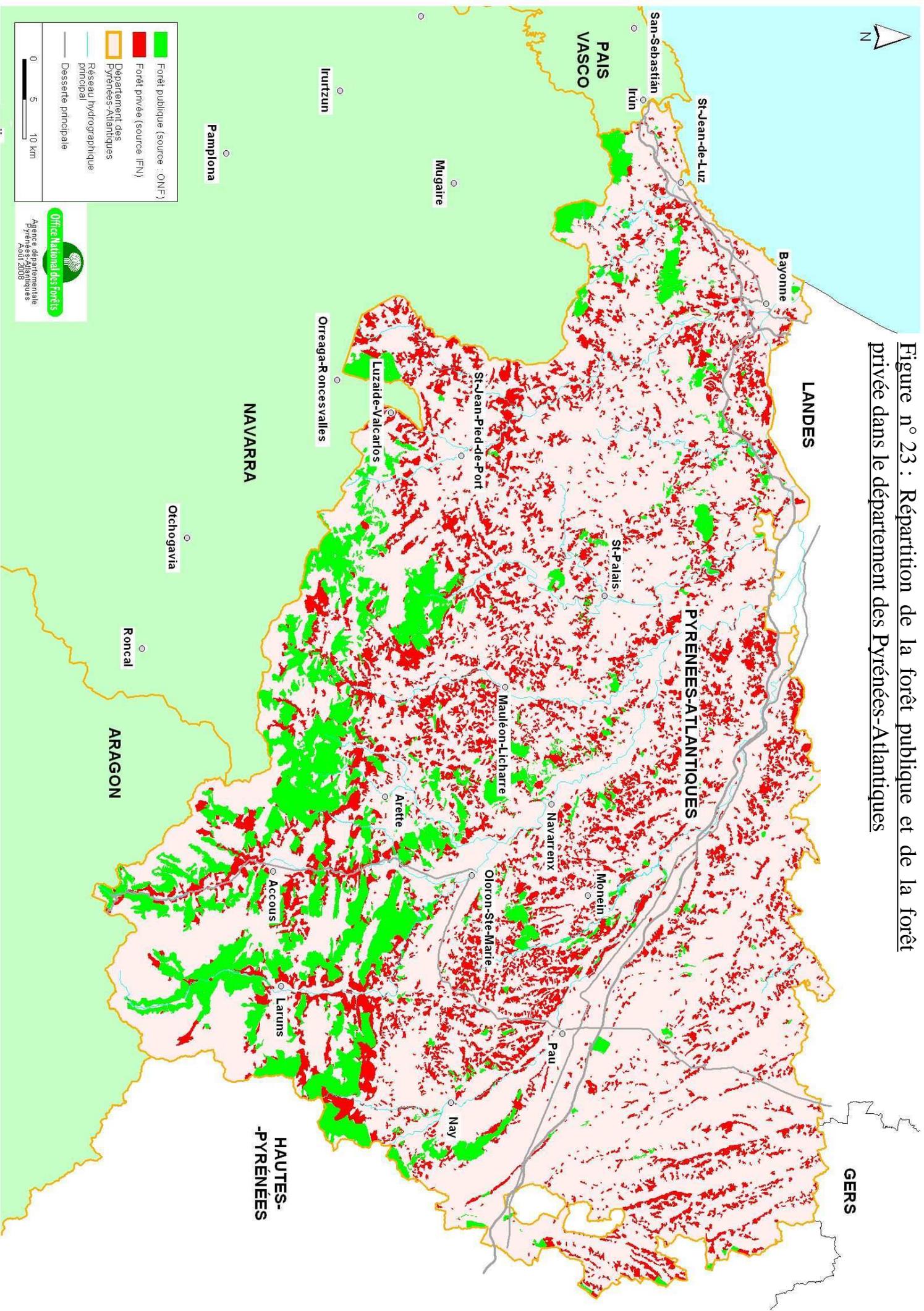
II-2-1-d Les autres usages en forêt dans le massif Adour-Pyrénées :

Impact des autres usages sur la gestion forestière en Adour-Pyrénées :

Quatre grands usages du territoire impactent directement la forêt dans les Pyrénées-Atlantiques :

- ⇒ Le pastoralisme est une activité économique majeure et traditionnelle dans les Pyrénées-Atlantiques : 50 % du pastoralisme de montagne de la chaîne des Pyrénées se situent dans les Pyrénées-Atlantiques (source chambre d'agriculture). Outre les passages éventuels de troupeaux en forêts, les besoins pastoraux peuvent avoir des conséquences indirectes mais graves sur les surfaces boisées. En effet, si l'incendie est redouté dans les Landes, il est aussi un risque dans les Pyrénées-Atlantiques, mais pour des raisons différentes : la pratique de l'écobuage est très développée dans les montagnes pyrénéennes et peut provoquer des feux de forêts en hiver. En 2000, 5 000 ha de forêt de montagne basque ou béarnaise relevant du régime forestier ont été parcourus par un feu d'écobuage (source PEFC Aquitaine).

Figure n° 23 : Répartition de la forêt publique et de la forêt privée dans le département des Pyrénées-Atlantiques



■	Forêt publique (source : ONF)
■	Forêt privée (source IEN)
	Département des Pyrénées-Atlantiques
—	Réseau hydrographique principal
	Desserte principale

Office National des forêts
 Agence départementale
 Pyrénées-Atlantiques
 Août 2008

Cependant, des commissions locales d'écobuage se sont mises en place depuis et on remarque que dans les zones couvertes par ces commissions (qui organisent les écobuages), l'occurrence de feux de forêt est faible. Un autre risque lié aux écobuages est les feux courants : lorsque le feu traverse la forêt, mais sans la consumer. Les arbres ne sont pas détruits, mais ils sont soumis à une forme de stress et ceux dont l'écorce est fine comme le Hêtre où le merisier peuvent être atteints de décollements et de pourritures.

⇒ La chasse est une activité bien ancrée dans les Pyrénées-Atlantiques. Il y a 22 000 chasseurs sur le département, principalement répartis sur 400 ACCA environ (source fédération des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques). C'est une chasse peu chère et populaire (hors chasse à la palombe). Le département est divisé en 18 unités de gestion (UG) cynégétiques. Chaque UG possède un conseil qui rassemble les présidents des ACCA concernées, des représentants des agriculteurs et des forestiers. On y discute au niveau local des problèmes éventuels de plan de chasse et on arrive à une proposition qui évite les conflits concernant l'agrément du plan de chasse au niveau départemental. Par exemple, au conseil des UG 15 et 18, les forestiers ayant rapporté des dégâts de chevreuils sur la plantation d'un propriétaire privé, il a été convenu que la chasse serait orientée vers cette propriété et que deux bêtes de plus seraient tirées à cet endroit-là.

En 2002, le Cerf a été réintroduit en Soule et en Barétous, car il n'était plus présent dans les Pyrénées-Atlantiques que sur certaines zones du Pays basque. Cette réintroduction inquiétait les forestiers, et il avait été convenu avec les chasseurs de ne pas attendre trop longtemps pour commencer les plans de chasse sur le Cerf.

La chasse à la palombe est la seule chasse non gérée par les ACCA. C'est une grande tradition du Sud-Ouest et elle représente un revenu non négligeable pour certaines communes ou commissions syndicales. Lorsqu'elle est menée en forêt (comme dans le Béarn), elle nécessite le plus grand calme en forêt et ne tolère aucune exploitation forestière. Cette chasse a lieu en automne.

⇒ Le tourisme : hormis les loisirs de neige, la randonnée pédestre est le marché le plus important dans les Pyrénées-Atlantiques (source CDT 64). La forêt est directement concernée par cette activité, avec le VTT, la randonnée équestre et quelques loisirs motorisés. Dans ces cas-là, l'exploitation forestière peut engendrer des conflits, principalement quand elle n'est pas indiquée en début de parcours.

⇒ Les enjeux environnementaux et paysagers : sur les Pyrénées-Atlantiques une grande partie de la surface est concernée par des enjeux environnementaux (et de paysage). On retrouve une partie du PN des Pyrénées et de nombreux zonages Natura 2000 dont les documents d'objectifs ne sont pas encore faits. De façon plus locale, la mise en place d'EBC (espaces boisés classés) dans les documents d'urbanisme et les réglementations liées aux monuments historiques (notamment les sites classés et inscrits) apportent elles aussi des contraintes sur la gestion forestière. À cela s'ajoutent des enjeux de protection des territoires de montagne avec des forêts placées juste en amont de villages, comme c'est le cas pour la forêt exemple d'Assoste.

Ces zonages environnementaux (représentés sur la figure n° 26), qui ont ou vont avoir chacun leur réglementation sont significatifs de la présence d'espèces particulières (comme l'Ours et le Grand Tétrás). En revanche, ils risquent d'être, ou sont déjà la cause de clauses d'exploitation contraignantes voire dissuasives pour les forestiers.

Le pastoralisme, la chasse et le tourisme sont des activités importantes en Pyrénées-Atlantiques et sont toutes liées à une utilisation de la forêt qui peut être en opposition à l'exploitation forestière (à certaines époques). À ceci s'ajoute un zonage environnemental très dense sur ce département avec des clauses éventuelles d'exploitation. La forêt a des missions transversales (et pas toujours clairement reconnues) concernant les différents enjeux du territoire.

II-2-2 La mobilisation et la première transformation dans les Pyrénées-Atlantiques :

Les données de l'EAB apportent des indications sur l'évolution de cette partie de la filière. Les volumes de bois d'œuvre récoltés et sciés dans les Pyrénées-Atlantiques sont en diminution permanente. On voit sur les figures n° 27 et n° 28 que la tempête de 1999 a atteint les marchés des bois qui ne se sont pas vraiment relevés.

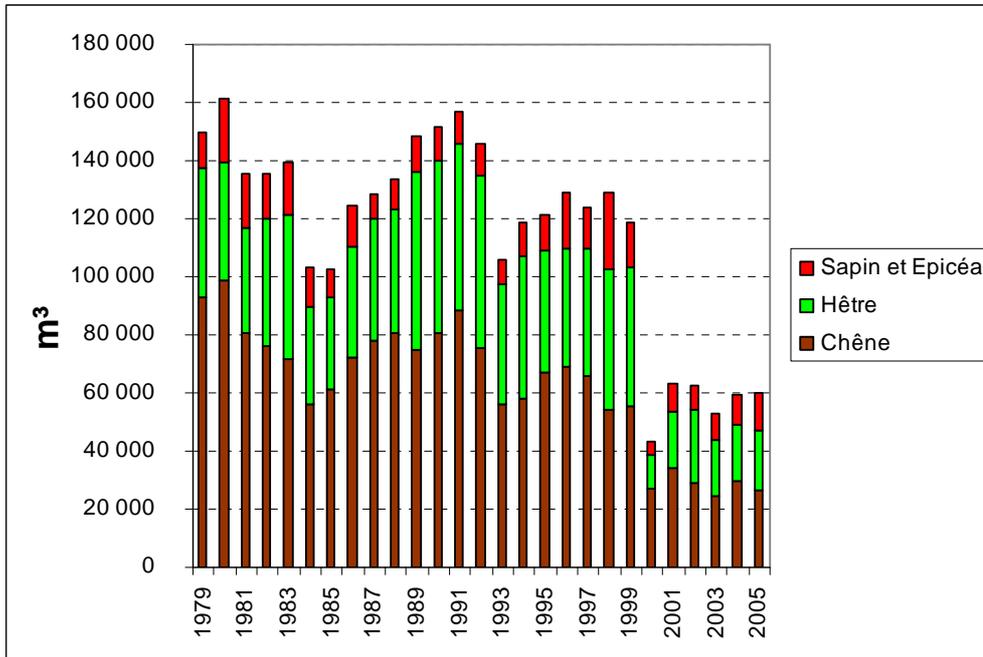


Figure n° 27 : Évolution de la récolte de bois d'œuvre en Pyrénées-Atlantiques (données EAB, source CRPF Aquitaine)

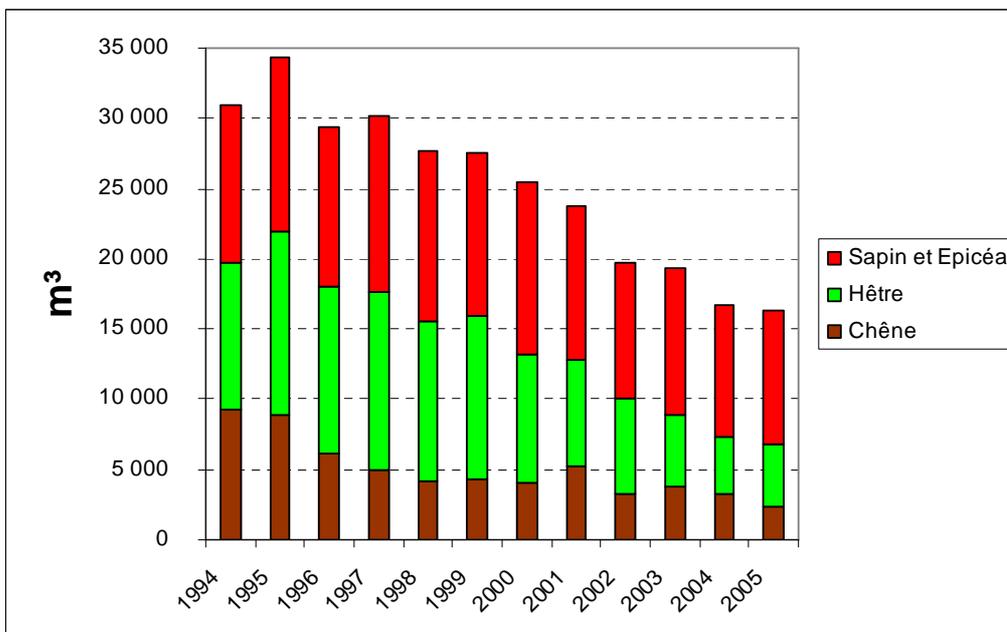
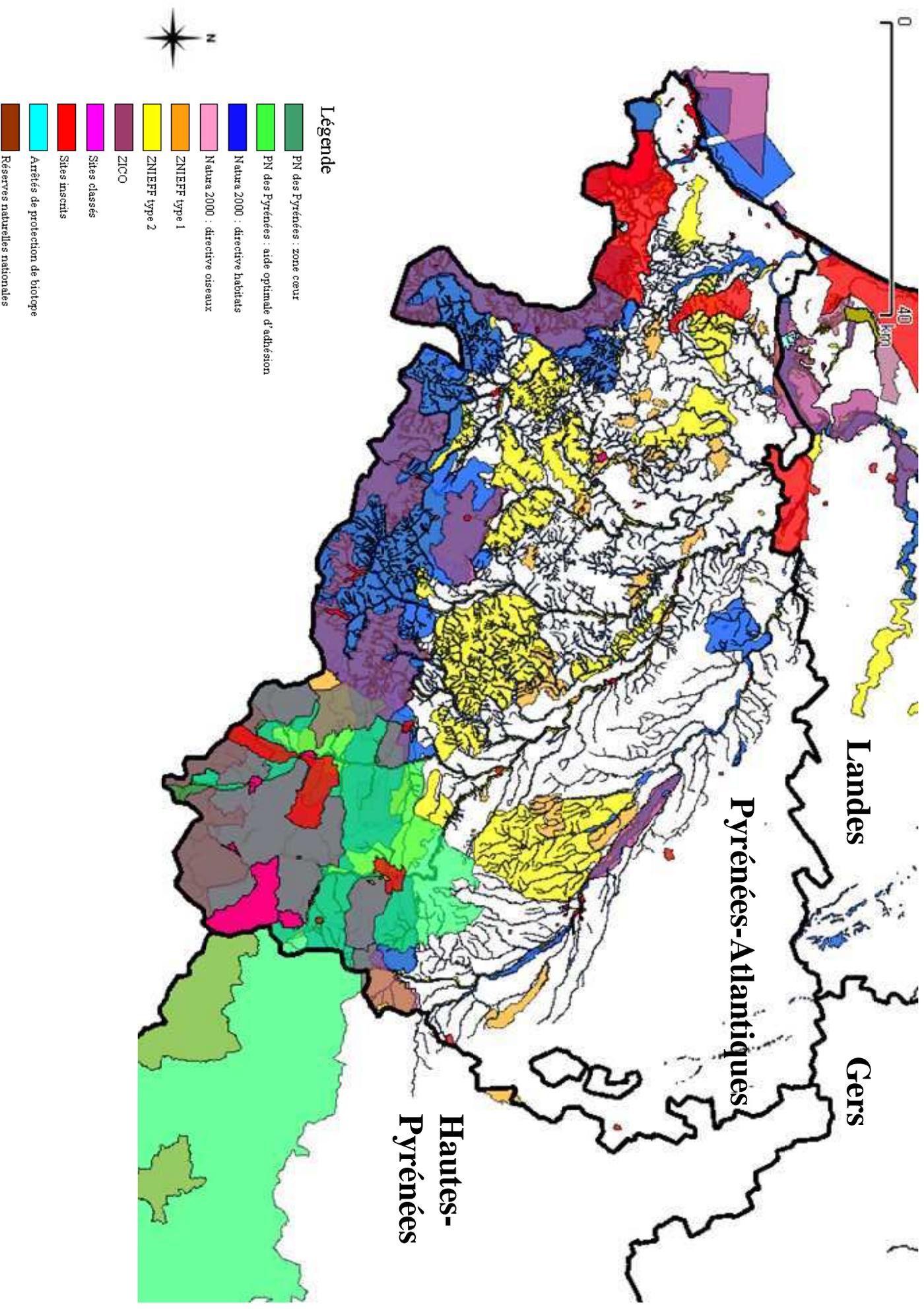


Figure n° 28 : Évolution du sciage en Pyrénées-Atlantiques (données EAB, source CRPF Aquitaine)

On remarque que les volumes de Hêtre récoltés ont grandement chuté en 2000.

Figure n° 26 : Les enjeux environnementaux dans les Pyrénées-Atlantiques



Cette diminution du sciage des essences principales va de pair avec une diminution du nombre d'emplois à l'amont de la filière.

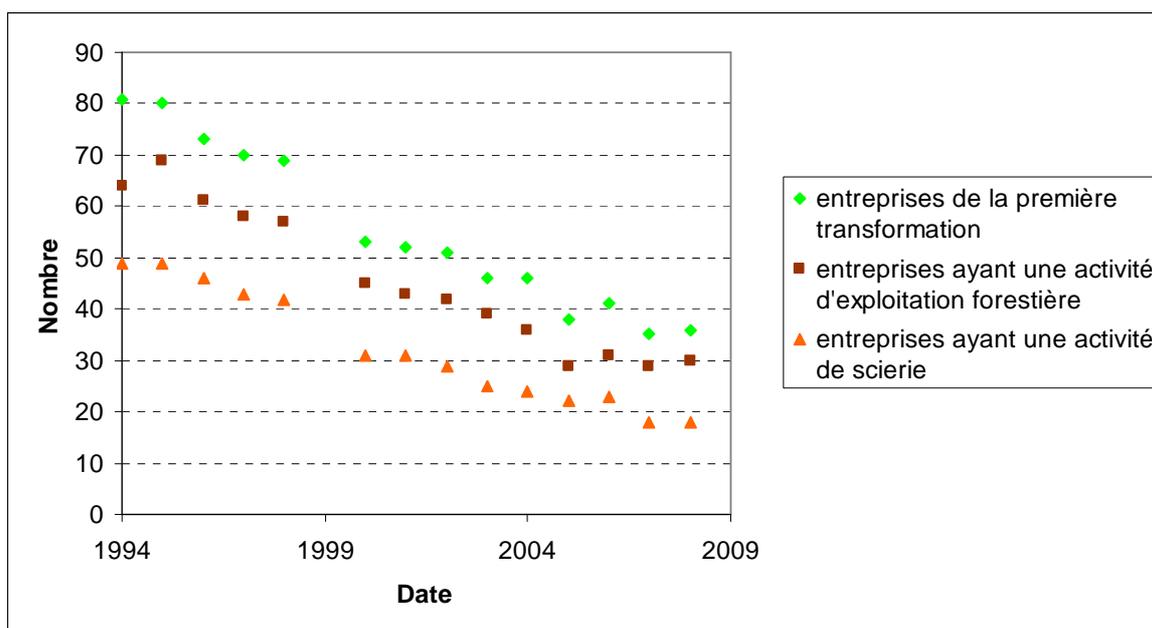


Figure n° 29 : Évolution du nombre d'entreprises de la première transformation dans les Pyrénées-Atlantiques (EAB, source CRPF Aquitaine)

Le nombre de scieries et d'entreprises d'exploitation forestière n'a cessé de chuter ces 15 dernières années. Les entreprises restantes sont plutôt de petite taille, n'auront pas forcément de repreneurs (manque de modernisation pour certaines scieries) et connaissent des difficultés économiques suite à la crise financière de 2008, puis la tempête Klaus. La figure n° 30 est issue des entretiens des scieurs, des exploitants et entrepreneurs de travaux forestiers rencontrés. Ce sont pour l'essentiel de petites structures, et certains d'entre-eux ont dû réorienter leur activité (voire licencier pour l'ETF-scieur 3) avec la crise. Les rayons d'approvisionnement sont plutôt locaux, alors que plus l'entreprise est grande, plus ses débouchés sont internationaux.

On remarque aussi que, bien que la forêt des Pyrénées-Atlantiques soit à 90 % feuillue, les scieurs et les entrepreneurs travaillent aussi bien dans le résineux que dans le feuillu. De plus, un seul scieur rencontré utilise vraiment du Hêtre (l'ETF-scieur 3) alors que c'est une des essences principales du département. Si ce scieur peut le valoriser, c'est uniquement parce qu'il a accès au marché de Hêtre étuvé du Maghreb où le cœur rouge peut être écoulé (l'étuvage rendant le bois rose-rouge).

Pour finir, l'usine de Saint-Gaudens qui appartenait au groupe Tembec produit de la pâte à papier. Elle avait été placée à proximité du massif pyrénéen pour être près de la ressource et produisait une pâte à 80 % à base de bois feuillus. Cette usine était le débouché principal des bois d'industrie de toute la chaîne des Pyrénées. Avec la crise financière de 2008 et la tempête Klaus, elle a fermé quelque temps puis a ouvert de nouveau mais se fournit à présent à 80 % en Pin maritime. La fermeture de ce débouché majeur pour les bois d'industrie dans les Pyrénées-Atlantiques inquiète les membres de la filière. Par ailleurs, les usines de Saint-Gaudens et Tarascon, ainsi que la société forestière chargée d'alimenter ces usines et qui appartenait aussi à Tembec ont été rachetées récemment par le groupe indonésien Asian Pulp and Paper. Les premières informations affirment que l'activité de production de pâte à papier continuera sur place avec une grosse demande en bois dans les Pyrénées-Atlantiques. Le prix de la pâte à papier a doublé ces six derniers mois mais rien ne laisse prévoir l'évolution des prix du bois sur pied.

Code	Employés	Activité	Essences concernées	Volume scié (m ³)	Origine de l'approvisionnement	Rayon d'approvisionnement	Mode d'achat	Débouchés	Destination des connexes
ETF 1	3	exploitation par tracteur	Chêne à 80 %, puis du Hêtre et des essences diverses		forêts publiques et privées	départements 64, 40, 32, 65			
ETF 2		exploitation par câble			forêts publiques	au moins le 64			
ETF 3		exploitation par tracteur	feuillus majoritairement (hors tempête)		forêts publiques et privées	tout le tour de la zone de Pin maritime (hors tempête)	en bloc et sur pied surtout	trituration pour Saint-Gaudens ; BO pour 17 acheteurs dans le Sud de la France	
ETF 4	2	travaux forestiers		en travaux : 7 000-8 000 m ³ /an	privés surtout, parfois en forêt publique	surtout le 64		marchés de niche, valorisation des bois d'éclaircie	
ETF-scieur 1	48	exploitation et scierie	Chêne et Hêtre majoritaires (+ Merisier et Frêne)	13 200-16 500 m ³ /an	forêts publiques pour le Hêtre, publiques et privées pour le Chêne	France pour le Hêtre et France, Suisse et Belgique pour le Chêne	sur pied et bord de route	bois ronds sciés vers Espagne, Portugal et Maghreb (entreprises d'état ou gros faiseurs)	copeaux Hêtre et Chêne pour Saint-Gaudens
ETF-scieur 2	23+11	exploitation et scierie	Sapin majoritaire (faible proportion Hêtre)	40 000 m ³ /an	forêts publiques majoritairement	départements 64, 65, 31	sur pied (sciage de tout ce qui est exploité)	Sud-Ouest français, Pays basque espagnol et Catalogne	Saint-Gaudens
ETF-scieur 3	3+1	exploitation et scierie	feuillus avec Chêne majoritaire	2 000-2 200 m ³ /an	forêts privées majoritairement	dans le 64, la Chalosse et le 32	sur pied et de plus en plus de bois débardé	charpente pour le Chêne	
Scieur 1	10	scierie uniquement	Sapin majoritaire et complément Douglas	5 000 m ³ /an	forêts publiques	depuis Aspe jusqu'aux Hautes-Pyrénées	sur pied	charpentiers et magasins dans le 64 et le 40	fagots pour l'aggloméré, la sciure est donnée
Scieur 2	4	scierie uniquement	Sapin majoritaire puis Épicéa et Douglas	3 000 m ³ /an	forêts publiques principalement	le Sapin vient des Pyrénées, le Douglas et l'Épicéa viennent du Tarn	sur pied et bord de route	charpentiers, maçons, usines de treillis soudé, usine d'emballage à 30 km à la ronde	usines de panneaux
Scieur 3	1	scierie uniquement	avant la crise: feuillus divers (Merisier, Frêne, Noyer, Châtaignier) à présent : Hêtre et Chêne (chauffage)	avant la crise : 800-1 000 m ³ /an	forêts publiques		bord de route	avant la crise : en lien avec des grosses boîtes à présent : bois de chauffage et petites commandes pour les particuliers	

Figure n° 30 : Activité des ETF, scieurs et ETF-scieurs interrogés

La récolte et le sciage de bois en Pyrénées-Atlantiques ont diminué fortement depuis la tempête de 1999. Le nombre d'entreprises d'exploitation forestière et de scieries ne cesse de chuter depuis 15 ans. Les scieurs ou entrepreneurs du département sont des structures petites et atteintes par la crise financière. La grande proportion de feuillus dans le département ne se retrouve pas dans la proportion de feuillus travaillée par les scieurs (le Sapin est très utilisé, alors que le Hêtre l'est très peu).

II-2-3 Les grands évènements climatiques :

Trois tempêtes ont traversé l'Aquitaine ces 11 dernières années. Il y a bien entendu eu les tempêtes de 1999 qui ont fait des ravages sur toute la France. La partie la plus touchée d'Aquitaine a été les Landes ; les Pyrénées-Atlantiques ont eu peu de dégâts.

En revanche, l'effondrement du prix des bois, et notamment du Hêtre, a durement touché les Pyrénées-Atlantiques. Le cours du Hêtre ne s'est pas relevé depuis.

En 2009, c'est la tempête Klaus qui a balayé les Landes en y faisant encore plus de dégâts que l'ouragan Martin 10 ans plus tôt avec 35,7 millions de m³ de Pin maritime à terre (source CRPF Aquitaine). De plus, les feuillus de l'Armagnac ont été gravement touchés avec des dégâts sur le Chêne et le Peuplier. Encore une fois, il y a eu peu de dégâts dans les Pyrénées-Atlantiques, mais à nouveau, le marché des bois a souffert dans le département de la mise sur le marché de très grandes quantités de Pin maritime. Par ailleurs, cette tempête est intervenue très peu de temps après la crise financière de 2008 qui avait déjà atteint les cours des bois et ceci de manière générale en Europe. L'usine de papeterie de Saint-Gaudens (qui faisait de la pâte feuillue) avait ainsi fermé momentanément quelques mois avant la tempête (à cause d'un coût de revient trop élevé de la pâte). Elle a réouvert après Klaus pour aller chercher du Pin maritime chablis et très peu cher pour faire du papier à base de résineux. Les Pyrénées-Atlantiques qui écoulaient une grande partie de leur bois de trituration à Saint-Gaudens ont été touchées par ce marché qui s'est fermé.

Puis, dans ce contexte morose de crise et de tempête, un nouveau coup de vent a cette fois-ci directement atteint les forêts des Pyrénées-Atlantiques. Xynthia, en février 2010, a mis à terre 200 000 m³ en forêt relevant du régime forestier sur la chaîne des Pyrénées, dont 80 000 m³ dans Pyrénées-Atlantiques.

Ce sont les forêts communales qui ont été principalement touchées, puisqu'elles sont majoritaires en zone de montagne. Les forêts privées du piémont ont elles aussi souffert de la puissance des vents en sortie de vallées.

Figure n° 31 : La forêt de Castet (64) avant (photo de gauche) et après Xynthia (photo de droite)



Source Jean Touyarou

Par ailleurs, même si les Pyrénées-Atlantiques jouissent d'un climat doux et arrosé, elles sont soumises aux changements climatiques et on remarque des dépérissements de Chêne pédonculé et de Sapin pectiné depuis une vingtaine d'années.

La tempête de 1999 avait déjà fortement atteint les marchés des bois qui avaient du mal à se relever (notamment le Hêtre en Pyrénées-Atlantiques). La crise de 2008, la tempête Klaus de 2009 et le coup de vent Xynthia de 2010 ont aggravé la situation et ont ébranlé la filière bois des Pyrénées-Atlantiques qui n'était déjà pas très solide.

II-3 Diagnostic qualitatif

⇒ Scieurs, ETF et ETF-scieurs :

L'analyse longitudinale et thématique des entretiens des scieurs, des entrepreneurs de travaux forestiers et des exploitants a abouti à la figure n° 32.

On peut conclure sur différents points grâce à cette figure :

- tous les scieurs, ETF ou ETF-scieurs ont souffert et souffrent encore de la crise. Le scieur 3 a même dû complètement changer son activité et se rabattre sur le bois de chauffage (bois bûche) qui est le seul marché qui tient encore.
- les scieurs et ETF sont globalement tous d'avis que la qualité des bois (Chêne, Hêtre et Sapin) est mauvaise dans les Pyrénées-Atlantiques.
- selon eux, les scieurs ont des difficultés d'approvisionnement, pas tant en volume, qu'en qualité des bois. Certains souhaiteraient des contrats d'approvisionnement (avec l'ONF) pour stabiliser leur activité. Ils préfèrent en majorité acheter des bois en bord de route plutôt que sur pied car ils ont besoin d'une certaine qualité pour leurs débouchés et, avec la crise, ils ne peuvent plus se permettre d'acheter des coupes sur pied avec toutes sortes de qualité de bois.
- les clauses d'exploitation sont contraignantes, que ce soit à cause du climat, de l'environnement (présence d'Ours ou de Grand Tétras) ou de la chasse à la palombe. Les durées d'exploitation annuelles sont réduites et poussent certains exploitants ou scieurs à refuser des coupes en montagne. En forêt privée les clauses peuvent être également contraignantes.
- certains exploitants ou scieurs sont certifiés PEFC ; c'est plus une obligation pour eux qu'un avantage économique : les clients demandent de plus en plus du bois certifié ; ils ne le payent pas plus cher, cela devient une condition pour l'achat des produits bois. Ceux qui ne le sont pas ne sont pas convaincus par la certification et ont peu de connaissances à ce sujet.
- aucune des personnes interrogées n'est convaincue par le débardage par câble, ni ne croit à sa viabilité et à son efficacité pour l'exploitation économique des bois en montagne.
- la plupart des scieurs ont l'impression que les Pyrénées-Atlantiques n'ont pas vraiment de culture forestière : le bois n'est pas utilisé, notamment dans la construction. Par ailleurs, il devient difficile de trouver du personnel qualifié (surtout pour l'exploitation de montagne), une forme de savoir-faire se perd.
- la concurrence des bois étrangers sévit dans les Pyrénées-Atlantiques mêmes, où des bois du Nord ou des pays de l'Est sont souvent utilisés au détriment du bois local.
- concernant les perspectives, les scieurs, ETF et ETF-scieurs sont plutôt pessimistes à très pessimistes. La plupart d'entre eux n'ont pas vraiment de propositions, mais pensent que des actions comme un label bois des Pyrénées ou une vraie interprofession ne seraient pas réellement efficaces. On peut noter que le scieur 1 et l'ETF-scieur 2 envisagent d'investir (le premier souhaiterait un séchoir et le deuxième a déjà des projets pour avoir un nouveau débouché sur les petits bois).

⇒ Coopératives et experts forestiers :

L'analyse longitudinale et thématique des coopératives et des experts forestiers a abouti à la figure n° 33. On rappelle que la coopérative 1 a une zone d'agrément où les Pyrénées-Atlantiques sont importantes.

On peut conclure sur différents points grâce à la figure n° 33 :

- la coopérative n° 1 rencontre des difficultés marquées avec la crise financière et la tempête, mais si elle passe l'année 2010, elle devrait s'en sortir.

Code	Sujets importants (pour la personne)	Le Sapin des Pyrénées	Le Hêtre des Pyrénées	Le Chêne en 64	État de l'entreprise avec la crise	Approvisionnement	Préférences sur les modes d'achat	Charges d'exploitation	PERC	Câble	Culture forestière	Concurrence internationale	Perspectives, propositions...
ETF 1	- mauvaise qualité des bois - concurrence internationale - problèmes d'approvisionnement (réduction de coupes liées à Klaus)		Problèmes de qualité.		Difficultés ces derniers temps dus à la qualité des bois.	Problèmes d'approvisionnement en qualité et en quantité parce que les propriétaires font de la rétention de bois face à la baisse des prix.		Défis et climat contraignants.		Ne peut survivre qu'avec des aides. Est dépassé, non écologique et laisse les forêts dévastées.		Concurrence sur les prix de la main d'œuvre à l'étranger.	Un label "bois des Pyrénées" ne serait pas un critère de vente en temps de crise.
ETF 2	- arret proche de la filière dans le 64 - mauvaise qualité des bois - seul le bois de chauffage peut marcher	Secche mal, n'est pas dans les normes, plus nerveux que l'Espéca.	Ne se vendra pas, sa qualité est mauvaise.	Gélif et de mauvaise qualité.								Bois qui viennent de l'étranger arrivent moins chers que les bois locaux.	Il n'y a que la filière chauffage qui pourrait marcher. Toute la filière dans le 64 va s'arrêter.
ETF 3	- nécessité pour l'entreprise de revenir travailler dans le feuillu pour ne pas perdre les entrepreneurs qualifiés - concurrence de certaines coopératives qui deviennent des marchands de bois		A un grain très serré, est difficile à travailler, n'est pas de bonne qualité.	Problèmes de gelivure (sur toute la longueur de l'arbre) et de grain.	Incertitude car rachat de Saint-Gaudens.	Souhait de contrats d'approvisionnement avec l'ONF.							Importance de faire des chantiers toute l'année pour maintenir les entrepreneurs qui ont le savoir-faire pour les exploitations difficiles.
ETF 4	- jeunes bien formés, arrivent dans le métier - aides publiques pour l'achat de matériel non adaptées aux petites structures - potentiel deylviculture pas assez exploité dans le département				Continue à travailler malgré la crise et malgré Klaus.			Pivrométrie élevée dans le 64 et très contraignante pour les bûcherons.	Est certifié et cherche à faire adhérer les propriétaires privés.	Région non forestière (définiement pour pastoralisme).			Il faut aider les ETF à avoir une activité bois de chauffage pour les faire travailler quand il pleut.
ETF-1	- problèmes d'approvisionnement liés aux multiples clauses - exploitation - comportement pas forcément objectif des propriétaires (pose des problèmes de prix et d'approvisionnement)	Est très lourd, souvent gelé et pas compatible avec les bois du Nord.	Mauvaise qualité, 60%-70% du volume est rouge. Bois très nerveux (bouge au séchage et au séchage).	De plus en plus gelé (du à l'écrémage des forêts et au changement climatique).	<i>Par de réponse en entretien, mais difficiles à vendre (ventilateur merrain).</i>	Problèmes d'approvisionnement à cause des multiples causes. Difficile d'avoir les longueurs voulues via l'ONF. Souhait d'avoir des contrats d'approvisionnement.	Ventes en régie (moins de souci d'exploitation et d'approvisionnement en qualité).	Coupes inventées en raison de clauses trop contraignantes (beige, sève, Tétraz, Ours, chasse à la palombe...).	Certification ne se vend pas mieux, mais c'est plus contraignant.	Nécessité d'avoir du bois d'œuvre dans la coupe pour la rendre rentable.	Propriétaires privés et communes n'ont pas un comportement forcément objectif économiquement.	La main d'œuvre est moins chère à l'étranger. Et les bois sont souvent le résultat d'uneylviculture non durable (coupe rase) ou on piche sans contraintes.	Un label "bois des Pyrénées" ne marcherait pas parce que la qualité est réputée mauvaise.
ETF-2	- marché va repartir, il faut être prêt pour cela (projets d'investissement) - écologie et exploitation	Ne peut pas suivre les normes (sauf pour la résistance) et séchage difficile. Qualité en diminution.	Est très sensible au massif. Est plus nerveux qu'en plaine, mais pas d'homogénéité.		Des difficultés à cause de la crise, mais le bois se vend quand même.	Ratification de la bonne qualité ; parcelles vides, coupes moins rentables.	Tient au fait qu'il est ETF-secteur, que ce n'est pas le même métier que scieur.	Non achat de coupes en raison des clauses (Ours, Grand-Tétraz, chasse à la palombe, camping municipal, le climat...).	Aucun avantage économique et aucun changement au niveau de la gestion.	Top contraignant pour le contexte (pentes, cours deau, problèmes de desserte).			Le marché va repartir, il va y avoir des opportunités locales à ne pas rater. L'entreprise a des projets d'investissement programmés. Il faut hiérarchiser l'utilisation du bois dans la construction.
ETF-3	- très peu de bois local utilisé dans le 64 - marché difficile parce que les gens ne veulent que des choses uniformes - culture n'est pas très forestière (il n'y a plus de main d'œuvre qualifiée)		Beaucoup de cœur rouge dû à la sous-exploitation du massif. La recriture n'est pas bonne.	Beaucoup d'arbres gelés exploitation du climat océanique).	N'a pas de visibilité à plus d'un mois. Il y a diminution des commandes.		Abandonne de plus en plus ses activités DTEF pour acheter des bois débarrassés.	Beaucoup de clauses environnementales, surtout de cours d'eau notamment.					Le bois énergie va marcher petit à petit. Le bois construction pourra marcher quand il sera pris en main. Il faut vendre le haut de gamme en premier pour pouvoir vendre le bas de gamme ensuite.
Scieur 1	- nécessité de sécher le Sapin pour mieux le vendre	Bonne qualité. Le séchage apporterait une bonne plus-value.				Problème d'approvisionnement en qualité à cause des marchés ONF).	Bord de route (état même ETF et a abandonné cette activité).	Beaucoup de clauses, parfois (Sève, Tétraz, Gynpète, traversée de cours d'eau).	Entreprise non certifiée à cause du coût, des audits réguliers...	Prend des coupes à câble de temps en temps mais le câble n'est pas du tout rentable.			L'entreprise souhaiterait que la commune investisse dans un séchoir. Le séchage est important pour le Sapin.
Scieur 2	- gros bois des forêts ont été résistants et moins disponibles sur l'approvisionnement	Est plus lourd, plus résistant et moins disponible que l'Espéca.	Est très nerveux et cela pose des problèmes au séchage.			Des tensions commencent à se faire sentir, manque d'approvisionnement (surtout en qualité).							Le bois énergie serait bien pour valoriser les déchets (prix plus intéressants que les usines de panneaux).
Scieur 3	- survie grâce au bois de chauffage - suppression des débouchés à cause de l'effondrement de l'ameublement en France				Disparition de ses débouchés habituels à 80 %. Fait du bois de chauffage en remplacement.		Achète uniquement bord de route.		N'y croit pas, colle trop cher.				

Figure n° 32 : Tableau croisé des entretiens des ETF, ETF-scieurs et scieurs

- les marchés se sont resserrés avec la tempête, il est nécessaire pour les coopératives de trouver de nouveaux débouchés. Les clients cherchent à présent une qualité précise de bois et ne veulent plus prendre des lots hétérogènes. Par ailleurs, le rachat de Saint-Gaudens inquiète beaucoup : un changement d'activité éteindrait complètement les débouchés du bois de trituration et les coopératives attendent toujours que les projets annoncés de bois énergie démarrent enfin.
- la qualité des bois (Hêtre et Sapin) dépend des zones et lorsque celle-ci est mauvaise, cela est essentiellement dû à une absence de gestion forestière.
- il devient difficile de trouver de la main-d'œuvre qualifiée pour les exploitations.
- les coopératives se dirigent de plus en plus vers la vente à l'unité de produit plutôt qu'en bloc et sur pied. Ce changement est plus juste pour le propriétaire et correspond plus à la demande des acheteurs.
- les coopératives cherchent de plus en plus de bois certifiés. D'après elles, il n'y a aucun avantage économique, mais la certification existe de plus en plus. Pour la coopérative 2, c'est une condition *sine qua non* pour l'exploitation.
- la plupart des propriétaires forestiers sont agriculteurs. Il n'y a pas de culture sylvicole, la forêt est plutôt vue comme un bas de laine dans lequel on va piocher uniquement quand on a besoin d'argent. La construction bois n'est pas développée, elle n'est pas une tradition locale.
- l'idée de mettre en place un label, ou de faire reconnaître les bois locaux par une forme de communication est plutôt acceptée. Il faudrait aussi une volonté politique pour l'utilisation locale du bois.

⇒ Les institutionnels :

Le résultat sous forme de tableau de l'analyse longitudinale et thématique ne sera pas donné ici pour conserver l'anonymat des organismes et des personnes rencontrées. Le croisement des informations a cependant été fait et permet d'aboutir aux conclusions suivantes :

Concernant la filière :

- il n'y a pas de culture forestière. Les communes ne sont pas habituées à investir dans leurs forêts et les bois sont vus de manière générale comme un bas de laine qui ne peut qu'apporter un revenu quand la nécessité s'en fait sentir. Mais, le contexte économique étant morose, les particuliers et les communes n'ont plus de retour sur investissement concernant leurs forêts : les dépenses liées à la forêt ne sont plus compensées par les revenus liés à la vente des bois.
- le massif des Pyrénées-Atlantiques n'est pas qualitatif (les bois qu'il comporte ne sont pas réputés pour leur qualité). Il y a un défaut de gestion des forêts. Le Hêtre pourrait servir pour le meuble mais il ne se vend plus depuis des années et le Sapin part uniquement en charpente.
- la cellule interprofessionnelle est un lieu de rassemblement, mais n'est pas efficace concrètement (les individualités sont trop fortes).
- il est important de changer la démarche habituelle qui consistait à chercher des débouchés à partir des forêts actuelles : il faut maintenant partir de l'aval et s'interroger sur leurs besoins pour pouvoir fournir les transformateurs.

Concernant l'environnement :

- les questions environnementales comme le PN des Pyrénées et Natura 2000 sont mal acceptées dans les Pyrénées-Atlantiques, notamment par les élus qui craignent une diminution de leurs pouvoirs de décision sur leur propre territoire et un frein aux activités économiques, de montagne notamment.

Concernant les actions qui se font dans les Pyrénées-Atlantiques :

- le bois énergie n'est pas développé dans les Pyrénées-Atlantiques et malgré les différentes études qui ont été faites, aucun projet n'a vraiment été mis en œuvre (ce sont des entreprises privées qui ont pris le plus d'initiatives à ce sujet). Chaque collectivité semble attendre que la voisine ait lancé son projet.
- les moyens sont faibles dans les Pyrénées-Atlantiques concernant la forêt : les budgets des DDTM concernant la forêt sont plus faibles qu'auparavant, le CNPF est soumis à la RGPP et le manque de politique forestière affichée (comparé aux Landes par exemple) n'apporte pas d'aides à la forêt.
- cependant des actions très positives sont menées dans les Pyrénées-Atlantiques : c'est le cas des PDM, de la rédaction commune forêt publique-forêt privée de *Forêts 64*.

Code	Sujets importants (pour la personne)	Conséquences de Klaus et de la crise	Évolution des marchés	Évolution de Saint-Gaudens	Bois énergie	Le Sapin des Pyrénées	Le Hêtre des Pyrénées	ETF	Préférences sur les modes de ventes/achats	Clauses d'exploitation	PERC	Culture forestière	Perspectives, propositions, interprofessions
Coop1 Admin1	- année 2010 est charnière pour la coopérative -il faut enfin agir pour la filière -projets pour la coopérative	Difficultés pour la coopérative, mais elle va passer le cap.	Se sont serrés avec la crise puis la tempête, mais la commencent à remonter.	Ne prend plus beaucoup de feuillus.	Seulement des études pour le moment, mais grande importance.				Travail sur la vente à l'unité de produit.		Rentre dans les meurs, affiché par la 3ème transformation.	Forêt paysanne avec beaucoup d'agriculteurs propriétaires forestiers.	Intérêt d'une IGP sur le bois local, de développer les PDM. Aide aux scieurs pour trouver du bois.
Coop1 Admin2	- région non forestière, plutôt agricole, propriétaires peu intéressés par leurs bois - il faut travailler en lien avec les industriels	Gros dégâts dans la partie Gers, mais il n'y a pas eu de baisse de salaire.	A changé mode de pâte à papier : prend beaucoup moins de feuillus.		La tempête a amené les bois bord de route. Nécessité des contrats d'approvisionnement.	Bonne démarche mais trop compliquée.	agriculteurs sont forestiers dans le Sud-Ouest. Propriétaires peu concernés par leurs bois.	Intérêt d'une marque portée par la coopérative.					
Coop1 Admin3	- la coopération est le bon système (lisibilité, charte) -il faut investir dans la première transformation	Difficultés dues à la tempête toujours présentes. Il va peut-être falloir licencier.		Il n'y a pas de filière à cause des lobbys.							La coopération est la solution. Les propriétaires doivent investir dans la première transformation.		
Technicien1 Coop1	- intérêt du dépôt - Xilofrance à approvisionner en peuplier -pénurie DETF. la population de bûcherons est vieillissante - les lois importants de gros bois sont écartés		Cherche à atteindre de nouveaux marchés. Pour le moment, des clients locaux, espagnols et jusqu'au centre de la France. Diminution des prix du Chêne et du Peuplier.	Diminution ou fermeture de Tembreç possèrait problèmes à toute la filière : la trituration est un gros volume.	En attente que les projets démarrent (notamment Lacq). Projets plaquette peuvent être une solution intéressante.	Est d'assez bonne qualité, mais s'en fait très peu (en BO). Beaucoup de cœur rouge qui est lié à la vieillisse.	Un peu de pénurie, bûcherons sont vieillissants.			Peu de problèmes.	Il y en a de plus en plus de bois certifié mais cela ne rapporte rien. C'est plus une contrainte.	Région peu forestière avec pénurie DETF.	Pourquoi pas un label pour les bois, de façon à se faire connaître et reconnaître.
Technicien2 Coop1	- importance de trouver des marchés dans cette période de crise								Très plus efficace en période de crise ou de tempête.		Les marchés demandent de plus en plus de bois certifiés. C'est une exigence, pas un avantage sur les prix.		Il faut une volonté politique importante pour l'utilisation du bois local. La ressource est disponible.
Technicien Coop2	-les scieurs ne se sont pas modernisés (cause de leur disparition) - conditions d'exploitations difficiles		Le client veut un bois précis pour une utilisation principale.	Absorbe moins de feuillus qu'avant. Si cela ferme, ça va poser de gros problèmes.	Gestion ONF trop conservatrice. Des efforts possibles au niveau de la gestion pour le cœur rouge. Bois nerveux.					Clauses très nombreuses. D'autant plus difficiles en forêt privée que ce sont des petits volumes concernés.	La coopérative fait certifier les propriétaires. Mais ne vend pas plus cher, c'est plus une contrainte qu'une aide.	Pas de construction bois parce que ce n'est pas dans la tradition.	
Technicien Coop3	- grosse mobilisation de la coopérative après Klaus - cours de la papeterie dépend des papeters		Le Chêne part en France et en Espagne.		Il y a de toutes les qualités. On connaît les secteurs de bonne qualité.			Difficile de trouver des équipes pour l'exploitation en conditions difficiles.	Achat à l'unité de produit est plus juste.	Clauses présentes et contraignantes en forêt privée.	Les bois rentés sur plateforme doivent être certifiés.		Un label peut être utile pour certaines essences mais le territoire n'est pas réputé pour sa qualité.
Consultant forestier	- il n'y a aucune cohésion de filière - pas d'esprit de gestion forestière dans le département		Crise de la construction et de l'ameublement en Espagne qui a fait séfondrer les marchés.						Peu de gestion, donc la qualité est mauvaise. Il faudrait une gestion dynamique à la base.	Peu de clauses problématiques.	Il y a de plus en plus de bois certifié, mais peu de suivi.	Il n'y a pas d'esprit de gestion forestière, c'est une forêt-tre-hère.	

- le nombre d'adhérents du CETEF a augmenté ces dernières années et de plus en plus de propriétaires se déplacent pour les tournées et les réunions : ils sont intéressés par leur forêt.
- des réflexions et des initiatives commencent à se mettre en place au niveau des pays, du syndicat des sylviculteurs.

⇒ Le comité technique multi-usage :

Le résultat sous forme de tableau de l'analyse longitudinale et thématique ne sera pas donné ici pour conserver l'anonymat des organismes et des personnes rencontrées. Le croisement des informations a cependant été fait et permet d'aboutir aux conclusions suivantes :

Intérêts du comité :

- échange de données plus facile.
- compréhension des autres usages.
- le dialogue et la formation-action permettent de voir qu'il n'y a pas de conflits entre préservation de la nature et activités économiques au sein du groupe.
- les élus apprécient que les analyses des enjeux environnementaux sur leurs territoires soient couplées avec des analyses socio-économiques notamment concernant le pastoralisme et la forêt.

Concernant les usages :

- il est très difficile d'avoir des données chiffrées pour le tourisme : on peut identifier les pratiques mais les quantifier demande de gros moyens.

Il y a une régression du tourisme sauvage : le tourisme est de plus en plus informé et les loisirs identifiés comme polluants moins prisés.

La randonnée pédestre est, hors neige, la première forme de tourisme dans les Pyrénées-Atlantiques.

Il peut y avoir des conflits d'usages lors des exploitations forestières, mais il suffirait pour les résoudre, selon le comité technique, d'indiquer qu'il y a des travaux en cours.

Dans de nombreux guides de randonnées, il n'est pas indiqué si il y a passage en forêt privée ou publique, les touristes n'ont pas toujours conscience qu'ils passent sur une propriété.

- il n'y a pas de problème de régulation des populations de gibier de manière générale dans les zones où le comité technique est intervenu. Seules les zones de non-chasse comme la zone centrale du PN des Pyrénées connaissent des dégâts. Il n'y a généralement pas de conflits lors des exploitations forestières (les chasseurs se déplacent), sauf lorsqu'il s'agit de la chasse à la palombe pour laquelle il faut du silence en forêt.

- dans les Pyrénées, les agriculteurs sont souvent chasseurs et forestiers.

II-4 Synthèse

L'analyse de cette étude amène à une constatation principale : dans les Pyrénées-Atlantiques, la surface forestière ne cesse d'augmenter alors que la récolte de bois ne cesse de diminuer. Cet effet a plusieurs causes liées entre elles :

- les prix du bois se sont effondrés une première fois en 1999 et n'ont pas vraiment eu le temps de se relever avant la crise financière puis la tempête Klaus qui ont fait chuter les marchés des bois.
- l'exploitation en pente qui implique un surcoût est devenue beaucoup trop chère face à l'effondrement des marchés et à la concurrence des bois venant d'autres pays principalement.
- les débouchés ont changé, ils se sont resserrés, les exigences sont plus strictes sur les qualités demandées et les moyens d'exploitation n'ont pas encore assez évolué pour répondre à ce changement.
- les moyens de première transformation ne cessent de diminuer depuis 15 ans et sont en grande difficulté à l'heure actuelle. Il est de plus en plus compliqué de trouver des bûcherons qualifiés pour l'exploitation de montagne.
- les missions de la forêt se diversifient de plus en plus, et les autres usages prennent une importance grandissante et imposent des clauses sur l'exploitation des bois qui ne sont pas compensées par ailleurs.
- la culture des Pyrénées-Atlantiques est d'avantage basée sur le pastoralisme et son maintien en zone de montagne que sur l'exploitation des bois, elle ne pousse donc pas la filière dans les temps difficiles.

- la forêt privée, qui représente les deux tiers de la surface forestière du département manque de moyens pour inciter à la gestion et pour pouvoir mettre sur le marché des bois qui permettraient le maintien de la filière.

Cependant, face à ces difficultés, quelques actions positives se mettent petit à petit en place dans les Pyrénées-Atlantiques, tels que l'implication des territoires dans les PDM, la naissance du comité technique multi-usage pour résoudre les conflits, ou le travail en commun de la forêt privée et de la forêt publique via la création de *Forêts 64*.

Ces actions sont profitables à la filière, mais désordonnées, elles ne sont pas mises en réseau et restent limitées à certaines thématiques, elles ne permettent pas la stabilisation de cette filière bois. Il existe donc un problème de fond concernant la coordination de la filière dans les Pyrénées-Atlantiques.

II-5 Les forêts exemples

Ces forêts rassemblent concrètement les problèmes et des difficultés évoqués dans l'analyse : elles sont symptomatiques de ces difficultés à récolter du bois, principalement en forêt privée dans les Pyrénées-Atlantiques alors que la ressource est présente.

Le premier cas est celui du groupement forestier d'Assouste qui possède la forêt privée située le plus en altitude dans les Pyrénées-Atlantiques. Par ailleurs, ce bois couvre une large surface d'un seul tenant, ce qui est assez exceptionnel dans le département et devrait favoriser a priori son exploitation, mais outre des problèmes de pente, de nombreux autres usages ou circonstances font que le débardage des bois dans le bois d'Assouste est quasiment nul à l'heure actuelle.

Le deuxième cas est celui d'un propriétaire privé motivé qui avait reboisé, grâce au FFN une partie de son terrain situé à l'amont d'une source captée. Depuis, des périmètres de protection ont été mis en place sur ce captage et l'arrêté préfectoral régleme la construction de desserte et l'exploitation des bois. La forêt de M. Etcheberry contribue à la qualité des eaux, mais ne peut ni être éclaircie ni être réellement exploitée à long terme, ceci sans aucune compensation.

Le dernier cas présente la forêt des Aldudes qui est situé dans un zonage Natura 2000 immense (environ 20 000 ha) et dont le document d'objectifs est en cours de réalisation. Les enjeux socio-économiques ici sont importants, et les contraintes que pourraient éventuellement apporter la rédaction de ce document sont cruciales pour l'exploitation des bois. Le CRPF est donc très présent sur ce document pour que l'importance des forêts en général et des forêts privées en particulier soit reconnue.

II-5-1 Le groupement forestier d'Assouste :

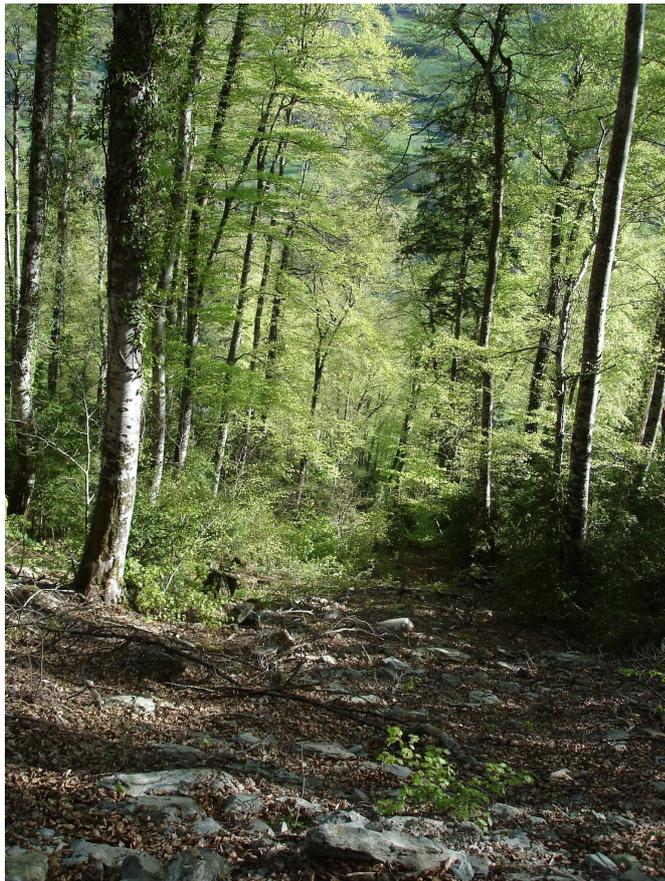
La forêt d'Assouste est située en vallée d'Ossau, sur la commune des Eaux-Bonnes. Elle appartient au syndicat d'Assouste qui est composé par 13 habitants du hameau d'Assouste. Ce bois s'étend sur 174 ha et c'est une des rares forêts privées situées en haute montagne dans les Pyrénées-Atlantiques (domaine Haute-Chaîne de l'IFN). Elle est dotée d'un PSG depuis 1989. La figure n° 34 indique les limites de la forêt d'Assouste.

Le syndicat a été constitué en 1856 sur demande des habitants d'Assouste dans un but d'exploitation du bois en commun. Les statuts ont été établis avec un notaire de Laruns. Le quartier de Gourzy, situé dans le prolongement et en altitude du bois d'Assouste est une estive de 200 ha utilisée par les sociétaires.

La forêt est exposée nord-nord-ouest. Le climat est humide et froid car les hautes montagnes (jusqu'à 3000 m) font écran et facilitent les précipitations (on mesure en moyenne 1711 mm/an d'eau à la ville toute proche de Laruns). L'hiver, la forêt est sous la neige avec un brouillard fréquent.

L'enracinement est peu profond (entre 10 et 60 cm) car la roche calcaire est proche de la surface.

Cette forêt est une futaie irrégulière de Hêtre et de Sapin. On dégage 3 unités distinctes suivant l'altitude.



Source Jean Touyarou

Dans la partie basse (35 ha entre 700 et 900 m) le peuplement est plutôt pauvre. C'est la partie la plus exploitée, et seulement pour faire du bois de chauffage. Les coupes de bois se font sans sylviculture particulière et laissent la forêt appauvrie. Par le passé on y faisait du charbon et on trouve encore les plates formes de charbonnage. Le débardage se faisait aussi par lançage et on peut encore voir les traces des couloirs.

Figure n° 35 : Couloir de lançage

Dans cette partie, le Hêtre est majoritaire, avec quelques Sapins, Bouleaux et Chênes. La qualité des arbres est médiocre, et la densité assez faible (entre 100 et 200 m³/ha). Le buis y est très envahissant et s'installe dans les trouées, entrant en compétition avec la régénération ligneuse.

Dans la partie médiane (47 ha entre 900 et 1100 m) le peuplement est une futaie irrégulière à dominance de Hêtre. Le Sapin est très peu présent (pour cause du charbonnage passé) et surtout, même si c'est une essence qui essaie de se réimplanter dans les trouées, ceux qui restent sont dépérissants. La densité est plus forte que pour la partie inférieure (plus de 400 m³/ha).

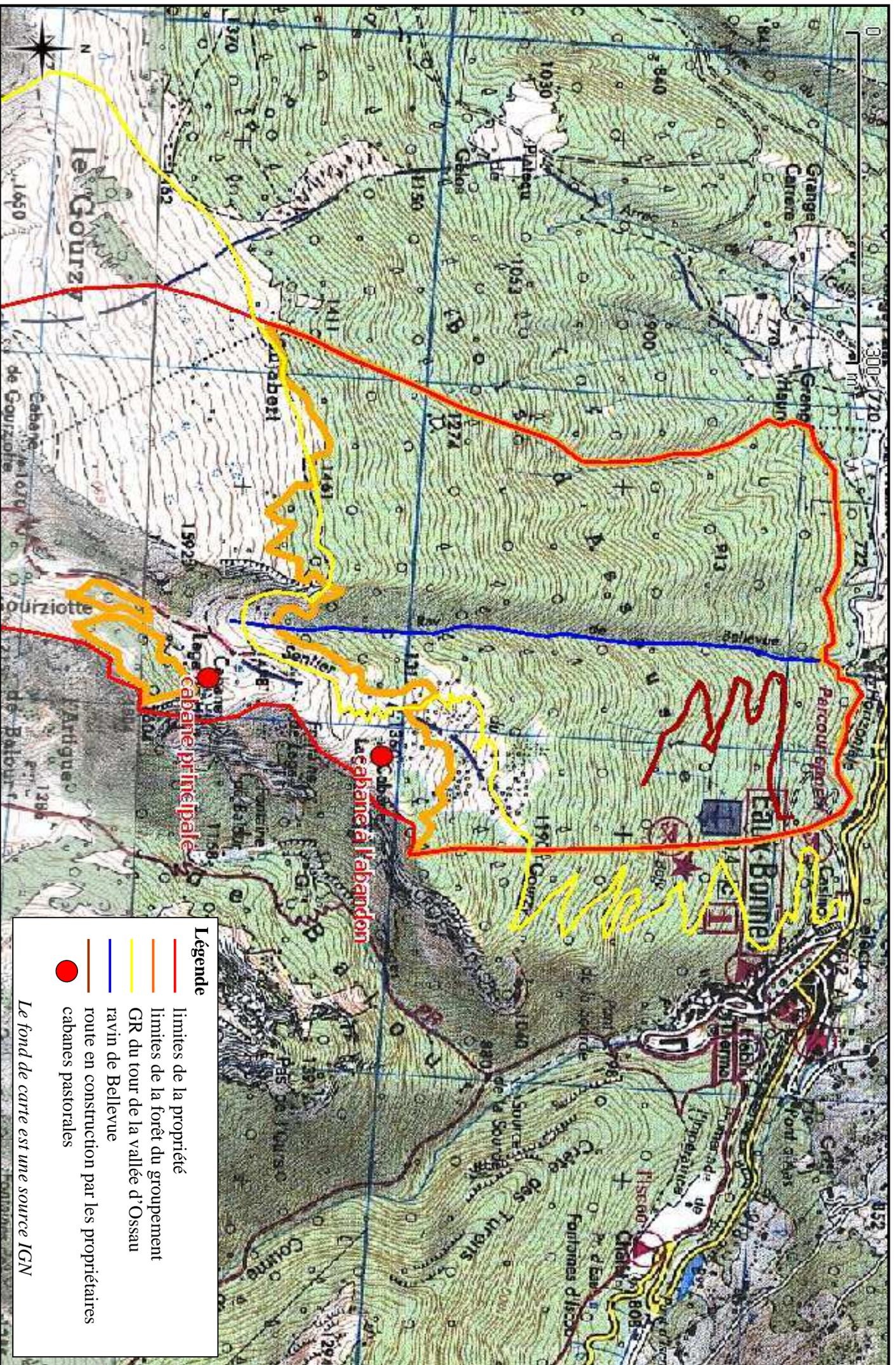
La partie supérieure (92 ha) est une hêtraie sapinière irrégulière. Elle donne sur les estives et les arbres de la limite supérieure sont abrutis par le bétail.



Source Margot Régolini

Figure n° 36 : Cabane à l'abandon à la lisière de la hêtraie sapinière

Figure n° 34 : La forêt du groupement d'Assouste





Source Jean Touyarou

Il est à noter qu'il semble y avoir hétérogénéité entre les potentialités forestières de la partie supérieure : une station à bruyère, vraisemblablement assez pauvre alors se situe à l'extrême ouest de la forêt alors, qu'au centre, on trouve une zone avec du Hêtre qui, sachant qu'il n'a jamais été exploité et qu'il se situe à 1500 m d'altitude est plutôt bienvenue. Cette poche à forte potentialité ne peut cependant pas être desservie, faute de route ou d'exploitation par câble.

Figure n° 37 : Hêtres bienvenants à haute altitude

L'exploitation de la forêt est difficile car elle n'est pour ainsi dire pas desservie. Une seule route forestière passe en limite basse de la forêt. Par ailleurs la pente est forte (entre 60 % et 65 %) et le bois se situe entre les altitudes 700 m et 1500 m. Il est partagé en son milieu par le ravin de Bellevue qui est inaccessible.

Concernant les enjeux autres que purement forestier, il est important de noter que le bois d'Assoste est situé dans une zone Natura 2000 (dont le document d'objectifs n'a pas encore été réalisé) et en aire optimale d'adhésion du parc national des Pyrénées. Le Grand Tétras est présent sur la partie supérieure de la forêt (quoique de moins en moins selon les propriétaires et les chasseurs locaux), et on trouve du Pic à dos blanc.

La chasse est effectuée par l'ACCA et il n'y a pas de dégâts de gibier remarquables sur la régénération.

Le pastoralisme est très présent. Les estives situées au dessus du bois et les cabanes pastorales qui s'y trouvent sont occupées l'été par des bergers et leurs troupeaux.



Source Jean Touyarou

Figure n° 38 : La cabane pastorale principale des estives d'Assoste

Les membres du groupement sont des bergers et souhaitent la construction d'une route sylvo-pastorale avec comme but premier d'accéder aux estives afin de les réhabiliter car elles deviennent petit à petit abandonnées. La transhumance est fondamentale pour leur activité et le métier de berger a évolué : la fabrication du fromage est soumise à des normes européennes et les jeunes bergers ne souhaitent plus passer trois mois seuls et dans des conditions précaires dans les estives. Ainsi de nombreux projets de mise aux normes et de desserte des cabanes pastorales ont été effectués dans le Béarn avec l'appui technique de l'IPHB. C'est ce type de projet que les membres du groupement souhaitent mais la présence du ravin de Bellevue au milieu de la forêt rend la construction de route forestière compliquée : traverser le ravin impliquerait de gros travaux, ne pas le traverser implique des lacets très serrés. Une étude a été faite et préconisait le tracé présenté. Ce projet de route n'a pas reçu l'approbation des associations de protection de la nature (pour cause de zone sensible) ni des forestiers (route non utilisable pour l'exploitation en raison des lacets trop serrés et des profils en longs et en travers qui ne permettraient pas le passage d'engins de débardage). Par ailleurs, cette forêt est située dans l'axe de la vallée d'Ossau, la création d'une route pourrait avoir des impacts paysagers importants.



Source Margot Régolini

Figure n° 39 : La vallée d'Ossau vue depuis la partie supérieure du bois d'Assouste

Par ailleurs, la route forestière serait reliée à la desserte de la forêt communale dont le bas est occupé par un parc acrobranche. La commune n'est pas favorable à une desserte qui ferait passer des grumiers près de ce parc, d'autant plus que l'exploitation en montagne aurait lieu en été, c'est-à-dire lors du pic de fréquentation. Pour finir, le GR du Tour de la Vallée d'Ossau où passent de nombreux touristes se trouve à proximité et traverse même la forêt d'Assouste sur la partie supérieure.

Le projet de piste n'a donc pas reçu de subvention. Voyant l'échec de leur dossier, les propriétaires ont commencé à construire eux-mêmes la route à leurs frais. Cependant celle-ci n'est pas faite pour et ne permettra pas le débardage des bois et donc l'exploitation forestière ; cette piste est trop étroite par endroits pour laisser passer des engins de débardage (cf. figure n° 40), les lacets sont trop serrés, les pentes en long et en travers sont par endroits trop importantes. Par ailleurs, la stabilité de la route n'est pas assurée, certains talus semblent sur le point de se décrocher



Source Margot Régolini

Figure n° 40 : La piste construite par les propriétaires du bois d'Assouste

Les évènements sont résumés sur la frise ci-dessous.

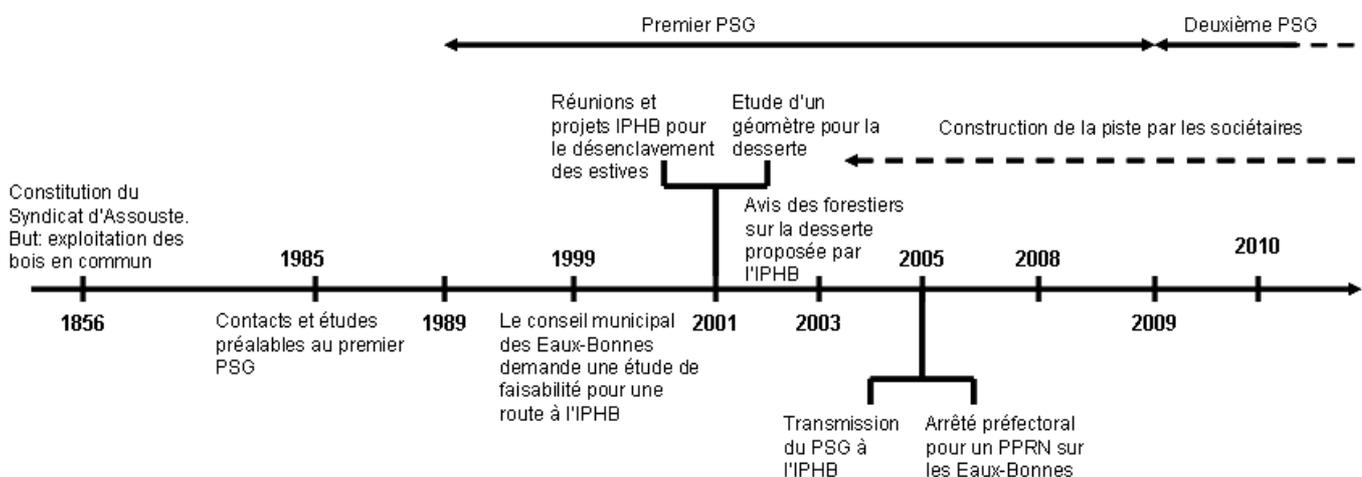


Figure n° 41 : Chronologie des évènements concernant le bois d'Assouste

Les handicaps de cette forêt peuvent être résumés par les points suivants :

- pas de desserte forestière ce qui rend les peuplements de l'étage supérieur inaccessibles pour l'exploitation. La route qui est en construction par les propriétaires n'est pas adaptée pour le passage d'engins forestiers et ne permettra donc pas l'exploitation.
- un projet de desserte forestière proprement dite serait rendu difficile par :
 - * la présence du ravin de Bellevue, et des deux autres petites combes à l'est.
 - * la présence d'enjeux environnementaux forts.
 - * les enjeux paysagers, la forêt faisant face à la vallée d'Ossau.
 - * la présence d'un parc acrobranche dans la forêt communale situé au bas de la forêt d'Assouste.
- une forêt non desservie qui souffre d'une dégradation par surexploitation hors sylviculture du bas de la forêt ; il n'y a pas d'exploitation des parties médianes et supérieures.

- une forêt de protection, située à l'aplomb du village des Eaux-Bonnes et qui nécessiterait une gestion pour remplir son rôle RTM.



Figure n° 42 : Les Eaux-Bonnes vues depuis la forêt d'Assouste

Source Jean Touyarou

Ce bois est une des propriétés forestières privées d'un seul tenant les plus grandes de Pyrénées-Atlantiques (avec 174 ha), avec des potentialités réelles mais l'exploitation est pour le moment impossible, et on assiste à une dégradation de la qualité des peuplements faute de gestion.

Solutions envisageables :

- ⇒ communication avec la forêt publique : un projet de desserte cohérent pourrait être envisagé en lien avec les forêts communales de part et d'autre du bois d'Assouste.
- ⇒ appui du parc national des Pyrénées : le bois d'Assouste situé en aire optimale d'adhésion et présentant des enjeux environnementaux forts pourrait recevoir une aide technique et financière du parc à l'étude d'une desserte respectant ces enjeux.
- ⇒ travailler sur la rémunération des aménités : cette forêt remplit des missions de protection de l'environnement, d'enjeux humains de paysage qui ne sont, pour le moment, ni reconnus ni rémunérés.

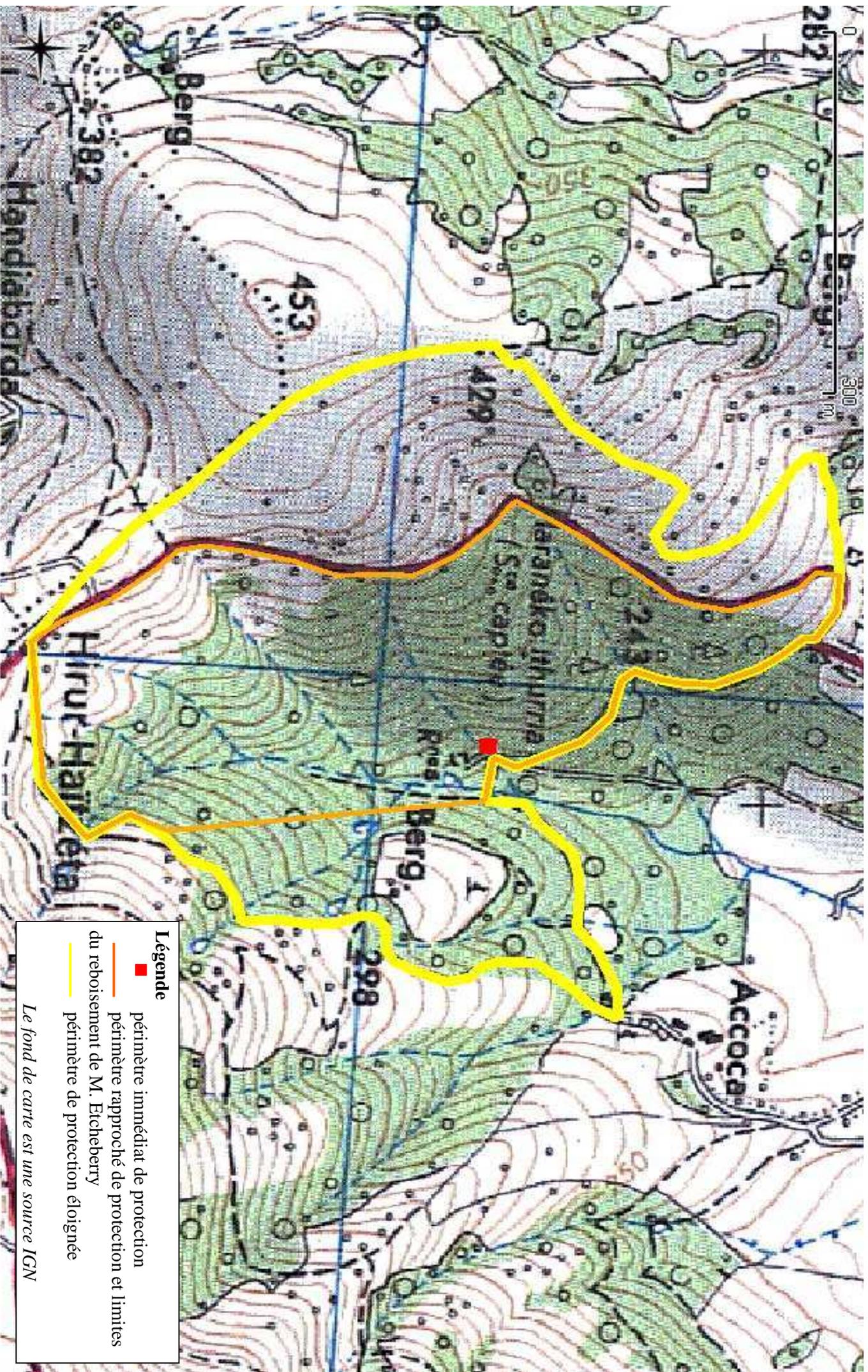
II-5-2 La forêt privée d'Iholdy :

La forêt d'Iholdy appartient à un seul propriétaire privé, M. Etcheberry, agriculteur en élevage bovin d'environ 45 ans. Cette forêt est d'un seul tenant. Sur cette propriété, un captage a été mis en place en 1960 sur la source Harania. La commune d'Iholdy peut dériver ces eaux souterraines pour alimenter ses habitants en eau potable.

En 1976, M. Etcheberry boise 14 ha sur le terrain en pente situé en amont de la source avec des fonds FFN ; il a en effet fait appel au technicien du CRPF qui lui a conseillé de planter des résineux qui manquaient alors sur le marché français. Ainsi, la plantation a été faite avec du Pin laricio, du Mélèze du Japon du Douglas, mais aussi en partie avec du Hêtre.

En 1999, le technicien CRPF a préconisé une éclaircie dans ces peuplements, avec la mise en place nécessaire d'une desserte adaptée. Mais en 2000, des analyses de l'eau faites par la DDASS au niveau de la source Harania montrent un nombre trop important de bactéries qui rendent

Figure n° 43 : Les périmètres de protection du captage de la forêt privée d'Iholdy



l'eau impropre à la consommation humaine. La DDASS préconise entre autres la mise en place de périmètres de protection autour du captage. Ceux-ci sont alors définis par un hydrogéologue agréé.

Suite à cela, une enquête publique a lieu et qui aboutit en 2003 à la mise en place des trois périmètres immédiat, rapproché et éloigné autour du captage de la source Harania. Ils sont représentés sur la figure n° 43. Un arrêté préfectoral réglemente ces périmètres ; les points concernant plus particulièrement l'exploitation forestière sont indiqués sur la figure n° 44.

Périmètre	Réglementation
immédiat (1 084 m ²)	Expropriation et interdiction de toutes activités, installations et dépôts.
rapproché (environ 14 ha)	Interdiction de défricher et de dessoucher. Interdiction de terrassement pour l'aménagement de routes ou de pistes sauf cas particulier sous consultation des administrations concernées par la protection de l'eau et constitution d'un dossier technique préalable. Obligation du maintien de la surface forestière avec un entretien qui ne doit pas déstabiliser les terrains. Interdiction d'employer des phytocides et de l'engrais.
éloigné	N'est pas mentionné dans l'arrêté préfectoral

Figure n° 44 : Réglementations des périmètres de protection de la source Harania venant de l'arrêté préfectoral

On remarque qu'avec ces réglementations, et sachant que M. Etcheberry ne possède pas de desserte forestière appropriée, c'est toute la gestion de ses bois qui est remise en cause : la première éclaircie n'est pas possible à l'heure actuelle, et même une exploitation future des bois impliquerait une absence de coupe rase et un certain nombre de contraintes encore floues : l'arrêté préfectoral indique seulement « Obligation du maintien de la surface forestière avec un entretien qui ne doit pas déstabiliser les terrains ».

Il est par ailleurs indiqué que « les indemnités qui peuvent être dues aux propriétaires ou occupants de terrains compris dans un des périmètres de protection sont fixées selon les règles applicables en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique ».

Ainsi, M. Etcheberry a été exproprié sur 1 084 m² (périmètre immédiat) pour un dédommagement de 85 €.

Courant 2002 et 2003, diverses associations et syndicats ont écrit au maire d'Iholdy pour faire valoir le fait que M. Etcheberry n'était pas dédommagé correctement pour l'expropriation sur le périmètre immédiat, et que la réglementation qui l'empêche quasiment d'exploiter ses bois sur le périmètre rapproché devrait prévoir une forme de dédommagement. Le SSPA avait même demandé qu'un expert soit missionné pour évaluer les pertes éventuelles subies par M. Etcheberry. Aucune de ces requêtes n'a abouti.

En 2005, le projet d'acte en la forme administrative concernant M. Etcheberry est reçu à la mairie.



Source Margot Régolini

Figure n° 45 : Périmètre immédiat du captage de la source Harania

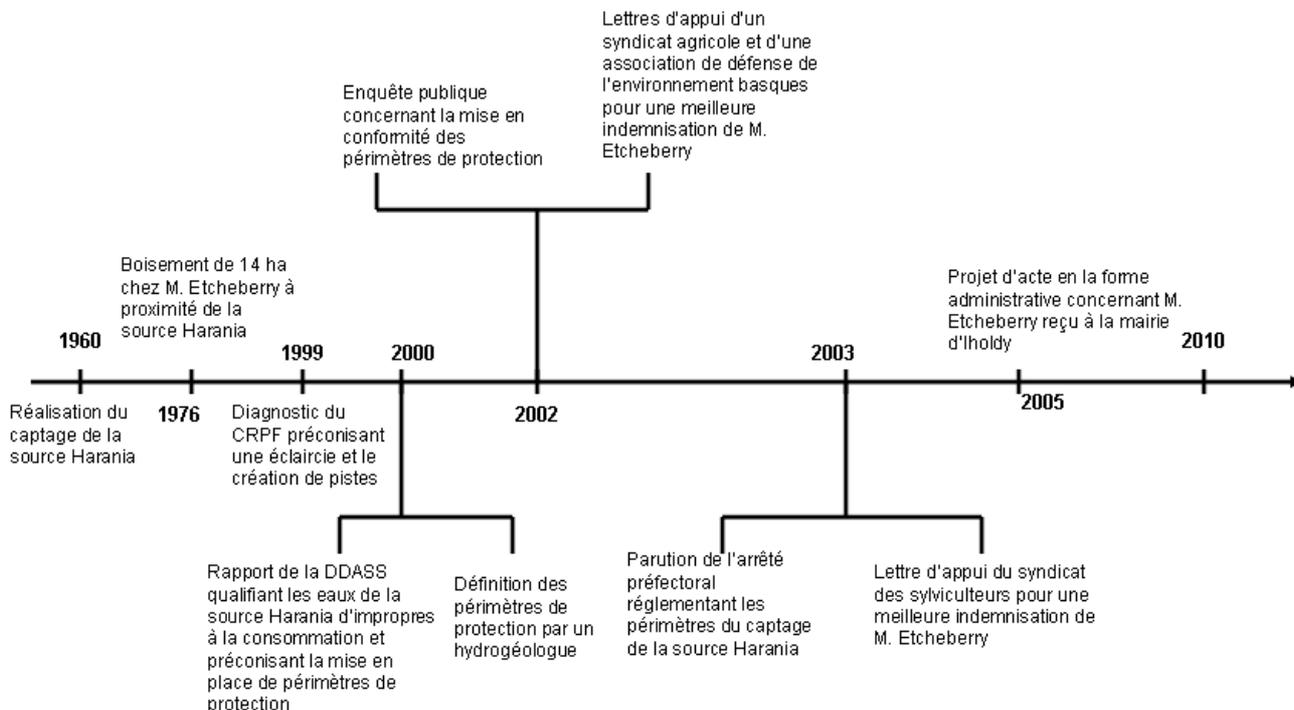


Figure n° 46 : Évolution des évènements concernant la forêt privée de M. Etcheberry

L'historique concernant cette forêt se trouve sur la figure n° 46.

Depuis, M. Etcheberry n'a pas de nouvelles : il ne sait pas ce qu'il peut faire pour sa forêt. D'après l'arrêté, la mise en place de pistes qui permettraient l'exploitation du bois n'est pas impossible, mais serait soumise à l'avis des services de l'ARS et de la DDTM et à une étude technique. Cependant, M. Etcheberry n'a pas les moyens financiers pour une pareille étude, et il ne sait pas de quelle manière il peut se faire aider pour effectuer cette étude. Il n'aurait pas les moyens non plus de payer le surcoût d'une éclaircie par un moyen d'exploitation alternatif comme le câble. Ses bois ont dépassé l'âge préconisé pour leur éclaircie et cela commence à se ressentir sur la qualité des bois : les pins sont très serrés et bas branchus, les mélèzes sont hauts mais trop fins.



Source Margot Régolini

Figure n° 47 : Les mélèzes non éclaircis de M. Etcheberry

Il faut noter par ailleurs qu'en contrebas de la source, M. Etcheberry possède 2 ha de hêtres et de chênes qui sont plutôt bienvenants et qui ont atteint l'âge d'exploitabilité. Si un projet de pistes pour l'éclaircie aboutit, il pourrait être judicieux d'exploiter ce bois en parallèle de façon à essayer de compenser le coût des pistes.

M. Etcheberry est un propriétaire motivé qui a reboisé et qui a investi dans une plantation. Maintenant qu'il cherche à faire de la sylviculture en faisant une éclaircie, les contraintes imposées par l'arrêté préfectoral réglementant les activités possibles sur les périmètres immédiat et rapproché ne lui permettent pas, avec ses propres moyens, de mettre en place cette gestion.

Solutions envisageables :

- ⇒ communication entre les services de l'État et les propriétaires : M. Etcheberry ne sait pas à qui s'adresser ; lors de la mise en place de périmètres, la communication devrait être mise en place pour expliquer clairement au propriétaire les conséquences de ces périmètres.
- ⇒ appui technique et financier au propriétaire : les services responsables de la mise en place des périmètres et l'organisme utilisant l'eau captée pourraient apporter l'appui technique et financier nécessaire pour mettre en place cette desserte avec les précautions nécessaires.
- ⇒ travailler sur la rémunération des aménités : la forêt de M. Etcheberry assure la qualité des eaux pour de nombreuses personnes utilisatrices sans aucune reconnaissance et rémunération pour cette mission qui ampute les revenus de sa forêt.

II-5-3 La forêt des Aldudes :

La vallée des Aldudes est située au Pays basque, à la frontière avec l'Espagne. Elle est couverte par deux sites Natura 2000. En 2002, le site d'importance communautaire (SIC) de la montagne des Aldudes et en 2006, la zone de protection spéciale (ZPS) de la vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux ont été proposés pour le zonage Natura 2000. Ces deux sites se chevauchent et couvrent un territoire très large ; ils sont représentés sur la figure n° 48.

Le site de la vallée de la Nive, consiste principalement en la protection des milieux humides (la Nive et ses affluents) et des espèces d'oiseaux qui y sont inféodées sur 14 800 ha.

Le site de la montagne des Aldudes a été mis en place sur la base de la protection de trois types d'habitats naturels : la hêtraie atlantique à houx, les habitats rocheux et les landes atlantiques. Les espèces particulières qui sont citées sont des insectes saproxyliques (notamment la Rosalie des Alpes), des chiroptères, le desman des Pyrénées et une fougère, le Trichomane remarquable.



Ce site Natura 2000 couvre 19 500 ha dont 7 000 ha de forêts.

Figure n° 49 : La vallée des Aldudes (village des Aldudes)

Les enjeux socio-économiques y sont importants car quatre villages sont inclus dans le site, ainsi que les activités pastorales dont dépendent une partie des habitants. Sur ce territoire du Pays basque, les agriculteurs sont à la fois chasseurs et possèdent les forêts. Par ailleurs, l'activité touristique est assez faible et en dehors d'une charcuterie traditionnelle et d'une ferme dont les propriétaires font visiter la vallée à dos d'âne, on ne recense pas de zones touristiques. Ainsi, il y a peu de conflits entre les différents usages du territoire (puisque beaucoup de personnes les pratiquent tous), les seules tensions peuvent être de personne à personne.

Concernant la forêt privée plus particulièrement, elle est paysanne et appartient aux agriculteurs. Elle est moins morcelée que la moyenne dans les Pyrénées-Atlantiques puisque les propriétaires possèdent entre 2 et 20 ha.



Source Amélie Castro

Ces bois ne sont pas utilisés pour l'exploitation mais plutôt pour les parcours des bêtes en forêt : production de porc basque et pâturage de brebis à l'automne pour la consommation des fruits (châtaignes, glands, faînes) qui, d'après les agriculteurs, sont bons pour préparer les brebis à l'agnelage et qui permettent de lutter contre certains parasites des brebis. Le bois est utilisé uniquement en bois de chauffage et au coup par coup lors de nouvelles constructions (source : chambre d'agriculture).

Cette forêt privée a été exploitée pour la dernière fois il y a une vingtaine d'années environ : on peut encore voir les traces des pistes qui avaient été ouvertes. Par ailleurs, la forêt a progressé puisqu'on trouve à l'heure actuelle des arbres têtards entourés de jeunes arbres formant une forêt alors qu'ils étaient auparavant dans des prairies.

Figure n° 50 : Vieil arbre têtard dans une forêt pâturée aux Aldudes

La forêt d'Haira, pour sa part, est publique et appartient à la commission syndicale de Baïgorry. Elle est gérée par l'ONF qui y fait toujours des coupes.

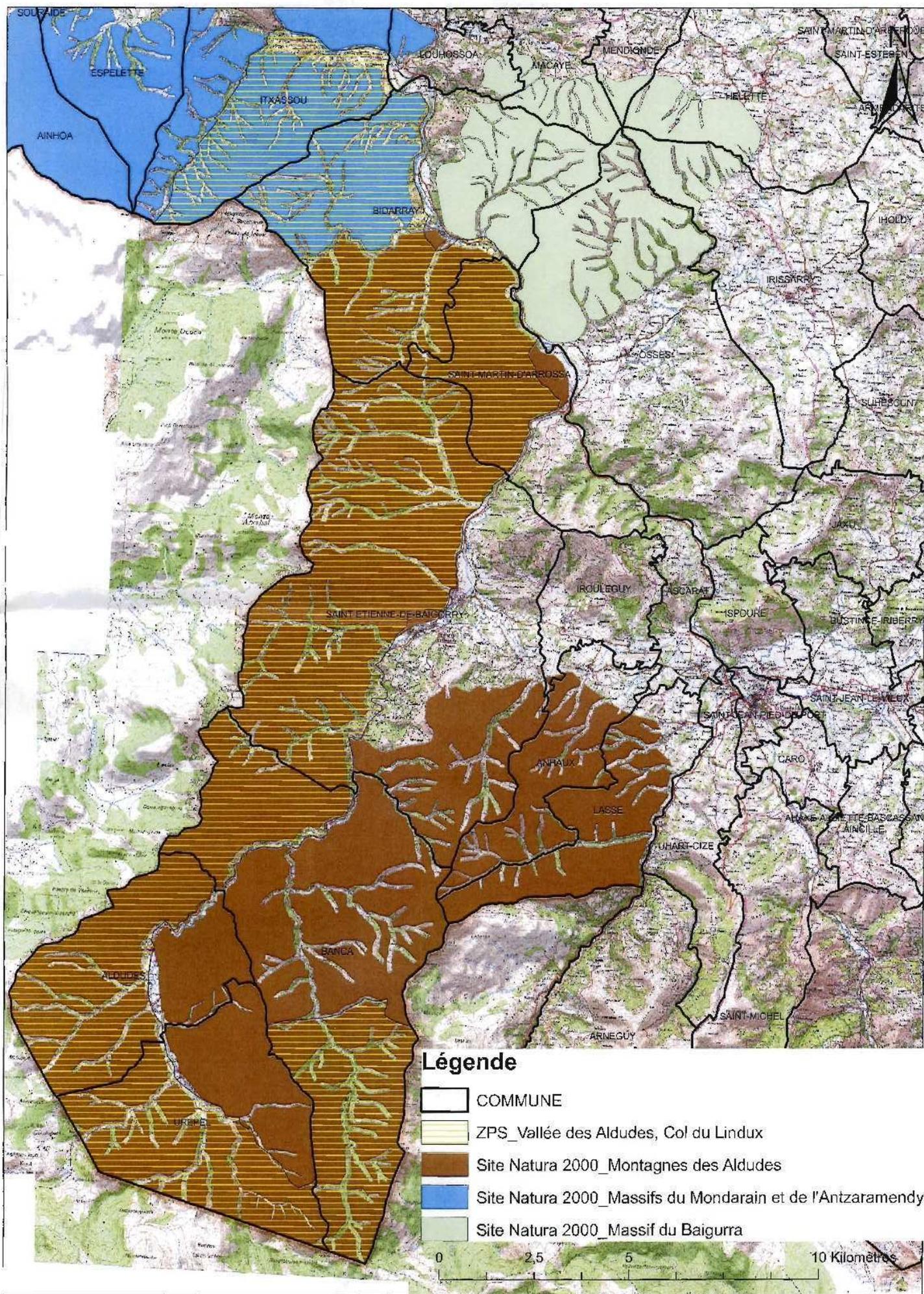
En 2007, une première réunion a mis en place le comité de pilotage des documents d'objectifs de ces deux sites Natura 2000. La commission syndicale de Baïgorry a été désignée maître d'ouvrage de ces docobs. Concernant la montagne des Aldudes, elle a désigné le SUAT Pays basque (service d'utilité agricole territorial du Pays basque) comme maître d'œuvre. Les SUAT Béarn et Pays basque sont des services territorialisés de la chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques qui ont été mis en place en 2005. Leur objectif est de renforcer le traitement des questions d'intérêt agricole pour une approche territoriale sur le Pays basque et le Béarn.

La chambre d'agriculture s'étant positionnée comme opérateur principal sur le document d'objectifs des Aldudes, elle s'appuie sur le SUAT Pays basque qui a la légitimité d'intervenir sur la problématique dominante du site, à savoir l'agropastoralisme.

Cependant, si les questions agricoles et pastorales sont dominantes sur la montagne des Aldudes, le site Natura 2000 regroupe des enjeux environnementaux liés aussi bien à la chasse, à la forêt et au tourisme ; c'est pourquoi le SUAT Pays basque s'appuie sur l'aide technique du comité multi-usage pour effectuer des diagnostics sectoriels croisés en couplant les analyses environnementales avec celles des enjeux socio-économiques.

Cette forme de fonctionnement est nouvelle pour la rédaction d'un document d'objectifs et ne fait pas l'unanimité en Aquitaine ; en effet, la DIREN (actuelle DREAL) a émis des doutes sur l'efficacité de ce type de méthode pour obtenir des diagnostics environnementaux rigoureux. Ce décalage entre les méthodes habituelles utilisées par la DIREN et celle du comité technique multi-usage qui donne une part plus importante au diagnostic socio-économique retarde pour le moment

Figure n° 48 : La vallée des Aldudes et les limites des sites Natura 2000



la rédaction du document d'objectifs. Ce conflit a déjà annulé une saison d'inventaires sur le terrain (menés par le CPIE concernant les habitats des milieux ouverts et par l'ONF pour les milieux forestiers) en 2009. À l'heure actuelle, les discussions entre les différents partenaires sont toujours en cours.

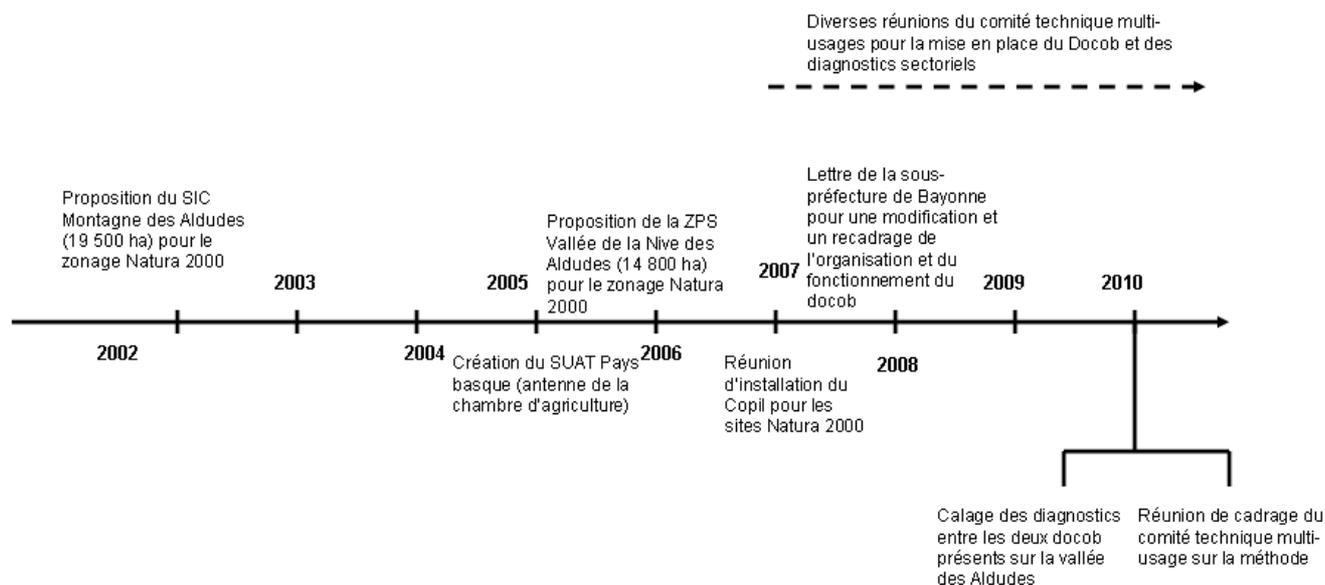


Figure n° 51 : Évolution des évènements concernant l'avancée du docob Natura 2000 des Aldudes

Ce document d'objectif est le troisième à être mis en place en Pyrénées-Atlantiques, département où la méfiance des élus envers Natura 2000 freine le processus. Les deux premiers docobs concernent une pelouse à orchidées avec très peu d'enjeux autres qu'environnementaux et le massif de la Rhune où le tourisme est très développé mais où les enjeux socio-économiques locaux comme le pastoralisme et la chasse ne sont pas des sujets sensibles.

Les Aldudes apparaissent donc comme le premier document d'objectifs avec des enjeux forts, sur une très grande surface et il servira sans doute d'exemple sur les prochains docobs à venir.

La forêt des Aldudes a une place importante dans ce document d'objectif, puisqu'elle couvre 7000 ha et rassemble des problématiques de forêts de montagne, avec une exploitation difficile (pentes importantes), des forêts privées morcelées et une forte présence du Hêtre qui est difficile à valoriser depuis 10 ans.

Figure n° 52 : La forêt en pente surplombant le village de Banca



Ce document d'objectifs est donc un enjeu pour le CRPF : le but sur cette forêt qui n'a plus été gérée depuis 20 ans est de ne pas fermer le document d'objectifs à des projets éventuels de réouverture de desserte ou à des initiatives de remise en gestion de ces bois. Concernant les diagnostics liés à la forêt et au sein du comité technique multi-usage, l'ONF et le CRPF ont fait une proposition commune où l'ONF fera l'analyse des habitats forestiers et où le CRPF mènera l'enquête socio-économique de la filière bois sur le territoire. Ils feront ensuite en commun des propositions de gestion en fonction des deux volets : l'environnement à protéger et une filière économique à maintenir.

La forêt des Aldudes est une forêt de montagne, à la fois publique et privée dont les orientations de gestion vont être déterminées par la rédaction du document d'objectif qui se fait à l'heure actuelle. Ce document qui est le premier regroupant tant d'enjeux environnementaux et socio-économiques dans le département, servira d'exemple pour les documents à venir. Les différences d'opinions entre le maître d'œuvre et l'administration retardent la rédaction et sont significatives des difficultés éprouvées par Natura 2000 dans le département.

Solutions envisageables :

- ⇒ Améliorer la communication entre les services de l'État et les réalisateurs du docob : ce document d'objectifs est crucial dans les Pyrénées-Atlantiques où l'opposition aux zonages environnementaux est forte ; les tensions et incompréhensions entre les services de l'État et le comité technique multi-usage ne font que compromettre la réalisation de ce docob et ceux à venir dans le département.
- ⇒ Travailler sur des contrats Natura 2000 applicables dans des zones à forts enjeux socio-économiques.
- ⇒ Travailler sur la rémunération des aménités des forêts si les orientations Natura 2000 en contraignent l'exploitation.

III- Intérêt d'une coordination des différents niveaux de la filière bois dans les Pyrénées-Atlantiques

L'état des lieux de la forêt et de la filière bois dans les Pyrénées-Atlantiques a mené à la conclusion qu'une forme de coordination serait nécessaire pour mettre en lien les actions déjà menées sur le territoire et pour pouvoir travailler sur des projets plus globaux permettant le maintien et l'amélioration de la filière.

III-1 Moyens de coordination qui existent dans les Pyrénées-Atlantiques

Il existe des structures coordinatrices de développement qui traitent de la forêt dans les Pyrénées-Atlantiques : elles mettent en place des actions profitables à la filière bois à une certaine échelle et, même si ces actions sont nécessaires et positives, elles ne sont cependant pas suffisantes pour assurer une bonne coordination de la filière bois qui nécessiterait un traitement plus global.

III-1-1 Les limites d'un territoire restreint :

⇒ les pays, syndicats mixtes, communautés de communes : ils sont axés sur le développement local de leur territoire, ceci incluant la forêt. Ils ont des actions positives, notamment en s'investissant dans les PDM, mais ils ne représentent qu'un maillon de la chaîne, et s'ils décident d'apporter leur appui à toute la filière, cela ne peut se faire qu'à l'échelle de leur territoire ce qui serait sans doute insuffisant étant donné les limites géographiques et administratives des zones concernées.

⇒ les commissions syndicales : au Pays basque, elles organisent principalement les activités pastorales entre les différentes communes qui les composent. Leurs activités forestières sont basées sur l'amélioration de l'exploitation par l'aménagement de pistes et l'organisation de travaux en forêt. Depuis la crise financière, puis la tempête Klaus, leurs actions à ces niveaux sont réduites.

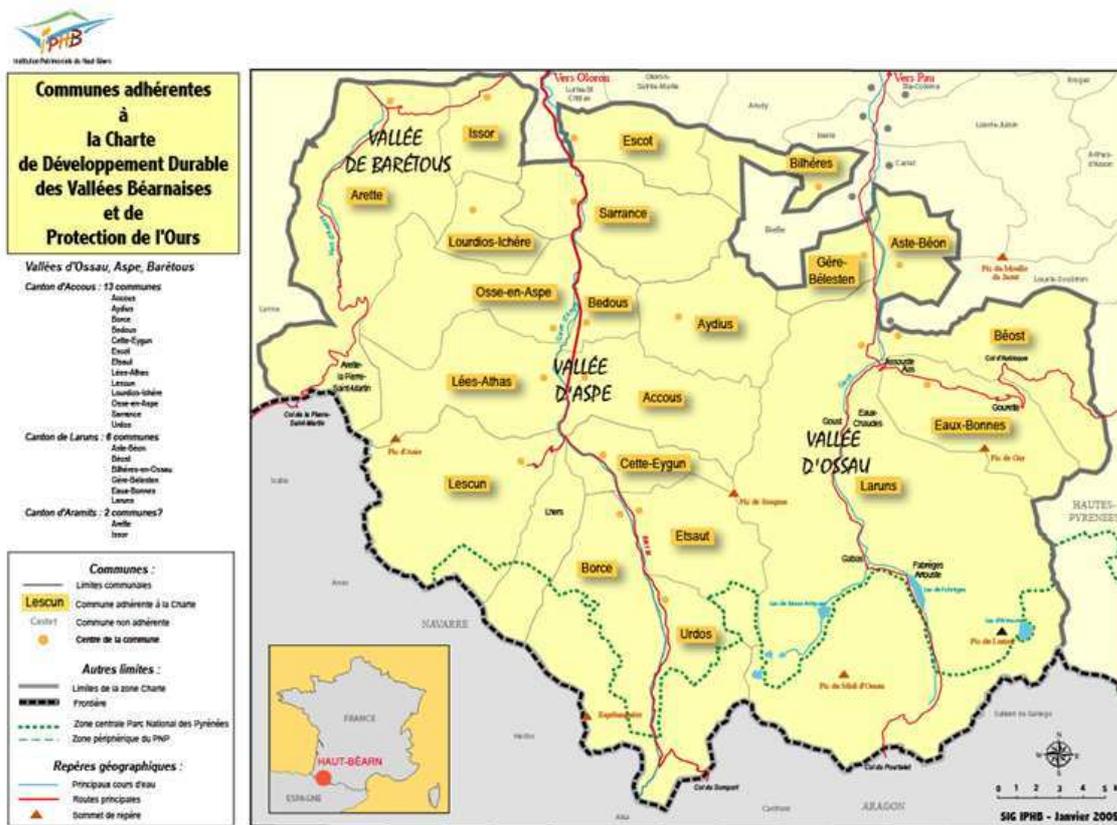
Les commissions syndicales agissent uniquement à l'amont de la filière, pour les communes, elles ne sont pas adaptées pour agir en tant que coordinateur, notamment en forêt privée.

⇒ l'IPHB (institution patrimoniale du Haut-Béarn) : cette institution est basée sur un principe de concertation des acteurs du territoire, avec les organismes d'État pour monter des projets ou régler des problèmes aux niveaux pastoral et sylvicole. Sur le principe, l'initiative de concertation semble bonne surtout sur un territoire de montagne aux multiples enjeux. Cependant, concernant la filière bois, cela n'est pas suffisant.

Pour commencer, malgré la volonté affichée d'agir sur le pastoralisme, la forêt, l'Ours et la gestion de l'eau, les actions de l'IPHB sont principalement axées sur le pastoralisme (avec 10 millions d'euros dépensés pour les actions pastorales). Concernant la forêt, l'institution intervient principalement comme relais des communes pour la mise en place du plan câble avec l'ONF, la DDTM, l'ADCOFOR 64 et le Conseil Général. Il n'y a pas d'actions menées en partenariat avec l'aval de la filière.

De plus, l'IPHB couvre uniquement le Haut-Béarn. Ce territoire n'est pas suffisant pour développer ou donner un appui suffisant aux différents niveaux de la filière. Concernant la première transformation, on ne trouve qu'une ou deux scieries par vallée. Par ailleurs, la forêt du Haut-Béarn est principalement communale. Toute action menée à cette échelle exclut la forêt privée.

Figure n° 53 : Territoire de l'IPHB (données IPHB, source Sylvain Dupire)



Enfin, l'IPHB est ouvertement méfiante envers les actions environnementales comme Natura 2000 et le PN des Pyrénées avec qui elle partage son territoire. Cette base de désaccord n'est pas propice à un développement multifonctionnel de la filière bois et de l'exploitation forestière dans cette zone à forts enjeux environnementaux.

⇒ le parc national des Pyrénées : avec le décret de 2006, le parc a de nouvelles missions de développement durable (similaires à celles d'un parc naturel régional), et pas uniquement de protection de l'environnement. Dans ce cadre (et comme l'indique les orientations prises dans les commissions forêts pour la révision de la charte du parc), il peut avoir des actions de développement concernant la forêt, depuis l'exploitation des bois, jusque sur l'utilisation du bois local par les scieries. L'idée d'un label « Parc des Pyrénées » qui pourrait être apposé sur certains produits issus du territoire du parc est étudiée. Par ailleurs, l'idée de la mise en place de plusieurs chartes forestières de territoire (CFT) sur le territoire du parc et soutenues par lui a été fortement proposée dans le cadre des commissions forêts pour la rédaction de la charte du parc.

La charte du parc n'aura de valeur réglementaire que dans la zone cœur qui, elle, restera un lieu de protection quasi exclusif de l'environnement. Les actions menées pourraient se dérouler en aire optimale d'adhésion (AOA), où la charte donnera seulement des orientations. Le parc pourrait apporter son appui au développement de la filière sur cette zone. Cependant, il subsiste plusieurs freins à ce type de projet. Pour commencer, les moyens financiers du parc des Pyrénées sont assez limités et ne permettront peut-être pas d'appui à ce niveau. Ensuite, les communes devront choisir d'adhérer à l'AOA, et si elles

refusent, il n'y aura pas d'effet du parc sur leur territoire. En effet, dans les Pyrénées-Atlantiques (beaucoup plus que dans les Hautes-Pyrénées), certaines communes sont méfiantes envers le parc qu'elles voient parfois uniquement comme une contrainte et un frein à leurs activités économiques.



Figure n° 54 : Logotype du parc national des Pyrénées

Enfin, et surtout, le parc national des Pyrénées, à cheval sur deux départements, ne concerne dans les Pyrénées-Atlantiques qu'une partie du Béarn. Même s'il avait des actions bénéfiques au développement de la filière bois, cela ne serait sans doute pas suffisant : le nombre de transformateurs ayant fortement diminué dans les Pyrénées-Atlantiques, il en reste peu sur la zone parc. Cette échelle n'est sans doute pas appropriée à une coordination de la filière.

III-1-2 Moyens sur une thématique restreinte :

Les PDM : les plans de développement de massifs mis en place par le CRPF dans les Pyrénées-Atlantiques sont une des rares actions qui se concrétisent vraiment pour les propriétaires privés. La formation d'associations syndicales et le regroupement des chantiers permettent une exploitation des bois impossible auparavant avec le morcellement de la propriété. Cette organisation met sur le marché des bois privés et entraîne une réelle gestion de parcelles. La mise en place des PDM insufflé petit à petit un nouvel état d'esprit vis-à-vis de la forêt ; la formation, l'information et la mise en œuvre concrète de travaux et d'exploitation redonne le goût de la gestion forestière aux propriétaires. De plus, la réalisation d'actions sur leur territoire implique les communes et les décideurs sur la thématique forestière qui avait été quelque peu abandonnée par le passé.

Cependant la mise en place de PDM requiert des moyens importants (avec un animateur par plan) et seuls des sites pilotes sont touchés dans un premier temps par le plan ; les associations syndicales sont, elles, créées sur tout le territoire du PDM pour permettre une extension des actions au-delà des sites pilotes à l'avenir. La mise en place d'un animateur par territoire qui travaille uniquement au développement de la forêt privée sur ce territoire compense en quelque sorte les conséquences de la réforme générale des politiques publiques qui ampute les moyens des CRPF.

Les PDM sont un réel moyen de mobilisation de la ressource forestière privée dans un contexte de gestion durable, mais à petite échelle pour le moment. Ils sont une action importante de la filière, mais ils ne l'englobent pas dans son entier : ils en sont un maillon.

Par ailleurs, ils restent un moyen de développement concret sur de petites échelles car, si les PDM sont efficaces pour mobiliser le bois de la forêt privée, ils nécessitent une animation importante.

Plusieurs initiatives sont prises à différentes échelles dans les Pyrénées-Atlantiques concernant la forêt et qui profitent à la filière bois. Ces actions positives constituent des maillons importants qu'il conviendrait de relier et de compléter pour pouvoir maintenir et améliorer la filière bois. Sachant cela, deux exemples de coordination ont été étudiés dans des contextes similaires.

III-2 Deux exemples de coordination dans des contextes similaires

Lors de l'étude, deux exemples de coordination ont été retenus pour les similitudes qu'ils comportent avec le contexte des Pyrénées-Atlantiques.

Pour commencer, le délégué de l'interprofession créée en Dordogne a été consulté. Interbois Périgord est un exemple de développement global de la filière dans un « massif périphérique » de l'Aquitaine qui, tout comme le massif Adour-Pyrénées a des problématiques de forêt feuillue très différentes du massif des Landes de Gascogne qui, par son poids économique draine l'attention des financeurs et la majorité des initiatives de développement forestier dans la région.

Par la suite, le massif de la Chartreuse a été pris en exemple, en tant que forêt de montagne avec les difficultés d'exploitations et de multiples usages comparables à ceux des Pyrénées-Atlantiques.

III-2-1 La Dordogne-Garonne, un massif périphérique d'Aquitaine organisé en Interprofession :

En Aquitaine, on trouve le CIBA (conseil interprofessionnel des bois d'Aquitaine), basé à Bordeaux et qui représente l'interprofession de la filière bois dans toute l'Aquitaine. Concernant plus particulièrement le Pin maritime, le CIPM a été créé. Cependant, étant donné le poids économique de la filière Pin maritime et les difficultés auxquelles elle est soumise actuellement, les actions du CIBA sont plus axées sur les Landes que sur les autres départements d'Aquitaine.

III-2-1-a La création et le fonctionnement d'Interbois Périgord :

La Dordogne est le 3^e département boisé de France avec une surface qui a doublé en 150 ans. À l'heure actuelle, 45 % de la surface du territoire sont couverts de forêts et 99 % de ces forêts appartiennent à des propriétaires privés (source Interbois Périgord). Ce département d'Aquitaine est majoritairement feuillu (67 % du volume) avec du Chêne (40 %) et du Châtaignier (20 %) principalement.

Avant la création d'Interbois Périgord en 1991, la politique forestière du département était menée uniquement par la DDAF. Celle-ci avait l'habitude d'être le seul organisme qui réunissait et dirigeait les réunions entre les acteurs de la filière. Par ailleurs, ces regroupements concernaient essentiellement l'amont de la filière bois. C'est pourquoi le syndicat des sylviculteurs de l'époque a décidé de la nécessité de créer une interprofession en Dordogne. À ce moment-là, il y avait des représentants du bois à l'union patronale périgourdine (qui était l'antenne locale du MEDEF) qui elle-même avait des représentants bien placés à la CCI (chambre de commerce et d'industrie). Ces personnes ont appuyé la création d'une interprofession du bois dans le département avec un financement de la CCI au commencement. C'est ainsi qu'Interbois Périgord est né en 1991. Cette interprofession a végété jusqu'en 1999, où l'actuel délégué est arrivé en poste et a mieux structuré le fonctionnement et les actions de cette organisation.

À l'heure actuelle, il y a deux employés à l'interprofession (le délégué et un employé sous contrat tempête). Interbois Périgord regroupe le CRPF, le syndicat des sylviculteurs, la chambre d'agriculture, les coopératives, les experts forestiers, le syndicat des ETF, et toutes les entreprises jusqu'à la deuxième transformation.

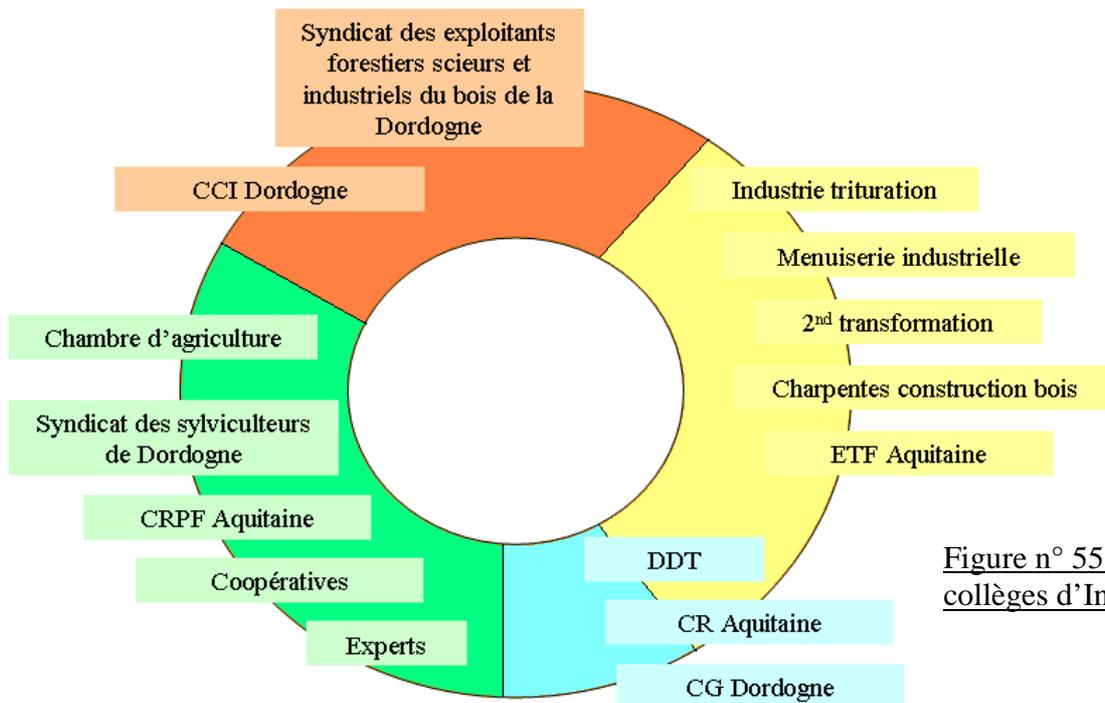


Figure n° 55 : Les différents collèges d'Interbois Périgord

L'interprofession de Dordogne organise des réunions d'informations qui servent principalement à la communication et à l'échange de données entre les différents membres de l'interprofession.

Interbois Périgord fait de la récolte, du tri et de la synthèse d'informations (par exemple à partir des enquêtes annuelles de branche) et établit régulièrement un tableau indicatif des prix pratiqués par essence sur le massif. L'interprofession apporte aussi une aide à PEFC (lors de la rédaction des référentiels techniques ou pour mettre certains documents en place). Elle oriente principalement ses actions concrètes sur le développement du bois énergie (études et organisation de l'approvisionnement lors de la mise en place de nouveaux projets de chaufferies) et du bois construction.

Pour finir, elle est présente lors de choix politiques du département qui pourraient jouer en faveur de la filière. Selon les personnes interrogées, l'interprofession a plus de poids, du fait qu'elle représente tous les acteurs de la profession, elle a donc plus d'influence politique. Les projets actuels de l'interprofession sont de s'ouvrir au grand public pour faire la promotion du bois (en commençant par les écoles).

Les dix premières années, Interbois Périgord a été essentiellement financé par la CCI. Au fur et à mesure que cette organisation interprofessionnelle a pris de l'ampleur, elle a trouvé d'autres financeurs et peut même s'autofinancer en partie : en 2009, Interbois s'est autofinancé en partie grâce à la cotisation des adhérents et à de la prestation directe (secrétariat du syndicat des sylviculteurs, participation à des études). Les subventions sont venues du conseil régional, du Conseil Général, de l'État, de France Bois Forêt (interprofession du bois au niveau national) et de la chambre d'agriculture.

III-2-1-b Remarque et prise de recul d'Interbois Périgord vis-à-vis de la création et de l'utilité d'une interprofession en Aquitaine :

Lors de l'entretien avec les employés d'Interbois Périgord, certains points importants relatifs à la nécessité d'une interprofession sur un massif périphérique d'Aquitaine et aux précautions à prendre lors de la création sont ressortis.

⇒ Intérêt d'une interprofession en Aquitaine :

- il y a la nécessité d'être mieux représenté et organisé à côté du massif landais dont le poids est important.
- l'interprofession rend la filière plus visible politiquement. Elle a par exemple négocié le plan bois avec le Conseil Général de Dordogne qui n'aurait pas été signé avec le syndicat des sylviculteurs uniquement.

⇒ Précautions à prendre lors de la création d'une interprofession :

- à la naissance d'une interprofession, il faut un syndicat des sylviculteurs assez fort et plusieurs maillons (l'amont déjà structuré et quelques personnes à l'aval : ETF, scieurs ou industriels) déjà liés et intéressés par le projet.
- il faut une animation spécifique à l'interprofession, un chargé de mission dédié uniquement à ce travail, pour faire le lien entre tous les maillons de la filière. Il ne faut pas s'étonner si ses missions seront, en temps, plus tournées vers l'aval que vers l'amont.
- la transmission de l'information entre les différents maillons est fondamentale et constitue le seul point qui pourrait faire adhérer les scieurs à l'interprofession.
- il y a très peu de forêt publique dans le Périgord (seulement 1 %), mais dans d'autres cas, il est fondamental d'associer l'ONF et l'association des communes forestières à la démarche interprofessionnelle.
- il faut prendre en compte les gros industriels qui ont un rôle fédérateur dans l'interprofession. Il ne faut par ailleurs pas négliger les transformateurs qui n'utilisent pas du bois local : ils permettent de peser encore plus politiquement et peuvent trouver petit à petit un intérêt à l'utilisation du bois du département. Il est important que les ETF (entrepreneurs de travaux forestiers) participent à l'interprofession, même s'ils sont souvent difficiles à convaincre de l'intérêt de l'interprofession.
- il faut prendre soin de ne pas empiéter sur l'action d'autres organismes comme le syndicat des sylviculteurs.

III-2-2 Le PNR de Chartreuse :

Le parc naturel régional (PNR) de Chartreuse est situé en Rhône-Alpes, sur deux départements : l'Isère et la Savoie. La forêt y est à moitié publique et à moitié privée. Sa production biologique est de 160 000 m³/an avec une exploitation de 100 000 m³/an (dont seulement 1 000 m³ de feuillus). Il y a 80 % de résineux (Sapin et Épicéa majoritairement). Les feuillus (surtout du taillis de mauvaise qualité) sont marginaux et sous-valorisés : l'essentiel de l'économie de la forêt de Chartreuse se fait avec les résineux.

Sur le territoire du parc naturel, on trouve 15 scieries et des charpentiers et des menuisiers qui maintiennent leur activité. Les scieries sont de petites entreprises : toutes les scieries de Chartreuse réunies scient 3 fois moins de volume que la plus grosse scierie de l'Isère et 6 fois moins que la plus grosse scierie de France.

C'est dans le cadre du PNR que plusieurs actions de développement sont menées concernant la forêt et la filière bois.

⇒ *Les plans de développement de massifs (PDM)*

Comme dans les Pyrénées-Atlantiques, des PDM ont été mis en place. En Chartreuse, les modalités de mise en place sont un peu différentes : les plans ont été faits pour créer la desserte forestière qui manque pour l'exploitation en forêt privée de montagne. Les propriétaires sont rassemblés en associations syndicales libres (ASL) ou autorisées (ASA). En Chartreuse, les bois sont de bonne qualité, ils payent en partie la construction de la desserte et, dans le cadre d'une ASA, il y a 70 % de crédits de l'État et 10 % du conseil général.

Par ailleurs, le PNR paye les études d'impact paysagères et sur l'environnement et apporte une aide technique pour la mise en place des pistes lorsqu'il y a des recommandations particulières.

Ce système fonctionne assez bien : une route de 4 km a pu être construite en passant chez 110 propriétaires différents. De manière générale, les projets de desserte en Chartreuse peuvent être amortis par la coupe des bois sur l'emprise de la piste.

Sur ce type de PDM, un document de gestion collectif (du type plan simple de gestion) est mis en place pour l'ensemble du périmètre et il est porté par l'ASA.

⇒ *L'interprofession et la mutualisation en Chartreuse*

En Rhône-Alpes, FIBRA (fédération forêt-bois de Rhône-Alpes), possède des antennes départementales en Isère, Savoie, Haute-Savoie et une antenne supplémentaire pour la Chartreuse (sous la tutelle des deux départements Savoie et Isère) : le comité interprofessionnel des bois de Chartreuse (CIBC). Cette interprofession rassemble 25 professionnels (scieurs, architectes, charpentiers) et a pour mission de mettre en place l'AOC (appellation d'origine contrôlée) pour les bois de Chartreuse.

Dans ce cadre, des actions de mutualisation ont été effectuées. En effet, un séchoir de bois alimenté par une chaufferie à plaquettes a été monté en 2002 à Saint-Pierre-d'Entremont (Savoie). Sa mise en place s'est faite avec 30 % de subventions (sur 150 000 €) du Conseil Régional mais il appartient à une SARL dont les actionnaires sont Chartreuse énergie et des entreprises de charpentes. Cette initiative vient de la nécessité pour les charpentiers de travailler du bois sec, que les scieries locales ne pouvaient pas fournir : elles sont trop petites pour posséder leur propre séchoir. Le but était que les scieurs amènent leur bois au séchoir pour le revendre sec aux charpentiers. Au début, cela ne fonctionnait pas vraiment, les scieurs n'adhérant pas à l'idée pour commencer. Le séchoir a donc été tout juste à l'équilibre pendant 6 ou 7 ans. Mais, petit à petit, l'entreprise a pris de l'ampleur et les scieurs locaux amènent enfin leurs bois au séchage. Avec la crise financière, sept d'entre eux se sont organisés avec l'aide du CIBC pour mettre à disposition du séchoir des lots de bois raboté séché communs : les scieurs envoient leur bois au séchoir, puis ils rabotent le bois sec qu'ils expédient ensuite au lieu de stockage du séchoir ; ils facturent ensuite le bois raboté au centre de séchage.



Figure n° 56 : Bois à l'intérieur du séchoir

Des actions de valorisation du bois construction en Chartreuse via des aides et des formes de mutualisation sont aussi développées. Le PNR de Chartreuse apporte des aides aux agriculteurs qui construisent leurs bâtiments en bois. En parallèle, les collectivités ont aussi pour politique d'utiliser du bois local dans leur construction en travaillant en lien avec les scieurs et les architectes pour mettre en place des constructions publiques faites, grâce à des sections et des longueurs spéciales, à partir de bois de Chartreuse. C'est dans ce cadre que les architectes se sont finalement rassemblés pour proposer une offre commune de construction avec du bois local de grande qualité mécanique (classe C 45).

Il faut ici remarquer que, si le bois de Chartreuse (et notamment le Sapin) est reconnu pour ses qualités mécaniques, ce n'était pas le cas par le passé. En effet, il y a quelques années, le Sapin était considéré par les scieurs locaux comme un bois de mauvaise qualité ce qui était globalement confirmé par l'analyse visuelle (normes du CTBA). Dans le cadre du PNR, des analyses technologiques ont été effectuées : des bois de Chartreuse ont été envoyés à Bordeaux pour être

testés mécaniquement. Il est alors apparu que, selon les normes du CTBA, 30 % des sapins de Chartreuse étaient utilisables en charpente alors qu'après les analyses technologiques, ce chiffre est passé à 60 %. Depuis, les scieurs reconnaissent leur propre bois comme étant de bonne qualité et le Sapin de Chartreuse est devenu réputé.

Pour favoriser l'emploi de bois locaux chez les particuliers, le calcul du taux d'émission de CO₂ d'une construction en bois de Chartreuse et en bois du nord de l'Europe a été fait. Il est de 400 kg pour les bois locaux contre 9 tonnes pour les bois du Nord. Ce chiffre est revendiqué et affiché pour inciter le consommateur malgré le surcoût du bois local.

Ces aspects environnementaux, de terroir et de dimensions sont revendiqués par l'AOC Chartreuse que le PNR essaie de mettre en place depuis 10 ans pour promouvoir la qualité du Sapin de Chartreuse.

Concernant le bois énergie, des chaufferies ont été mises en place ainsi qu'une plate-forme, dans le cadre d'un pôle d'excellence rural (PER) datant de 2005.

⇒ *La communication :*

Des actions de communications sont menées en lien avec le PNR de Chartreuse, principalement auprès des enfants. Par ailleurs, les accompagnateurs qui emmènent des visiteurs sur le territoire du parc ont souvent reçu une formation à la forêt et à sa fonction de production, de façon à faire passer le message auprès des personnes qu'ils encadrent.

III-3 Les solutions possibles pour les Pyrénées-Atlantiques

III-3-1 Les points importants sur lesquels mener une action concernant la filière bois des Pyrénées-Atlantiques :

Selon le diagnostic qui a été effectué, et les constats des actions qui sont menées et qui fonctionnent dans d'autres contextes similaires, il semble que des améliorations peuvent être apportées à la filière bois des Pyrénées-Atlantiques sur les points suivants :

- ⇒ Développer la demande en bois via la valorisation et la promotion de la ressource des Pyrénées-Atlantiques : il y a la nécessité d'une connaissance exacte de la qualité du bois localement et de sa reconnaissance par les acteurs du département, principalement les transformateurs, les prescripteurs et les utilisateurs.
- ⇒ Augmenter la gestion des forêts pour stopper leur vieillissement préjudiciable à la qualité des bois (c'est une action déjà amorcée en forêt privée par les PDM).
- ⇒ Mettre en phase l'offre et la demande, établir plus de communications entre les deux parties pour que les transformateurs soient approvisionnés et pour que les bois soient mobilisés.

III-3-2 Une proposition pour la filière bois des Pyrénées-Atlantiques :

À partir des constats sur l'état de la filière bois actuel dans les Pyrénées-Atlantiques et les exemples qui ont été examinés, une réflexion a été menée pour évaluer quelles seraient les actions possibles dans le département. Les conclusions apportent la nécessité d'une coordination sur cette filière, qui ne parvient pas à faire fonctionner ses différents acteurs de façon cohérente les uns par rapport aux autres.

Cette action de coordination pourrait être menée par une personne, un animateur, ou plusieurs au sein d'une seule structure, selon les moyens mis à disposition. Les missions de cet animateur et les modalités de mise en place de cette structure pourraient être les suivantes.

Missions de l'animateur coordinateur

- ⇒ actions concernant la qualité des bois du département, sa promotion et sa reconnaissance :
 - organiser des études technologiques sur les bois de montagne (Hêtre et Sapin principalement). Le but serait globalement le même que ce qui a été fait en Chartreuse : connaître précisément la valeur des bois des Pyrénées selon les utilisations possibles (charpente

pour le Sapin et meubles pour le Hêtre) afin de les réhabiliter si possible et de les faire connaître.

- valoriser les études déjà effectuées sur la qualité des bois : l'étude des CRPF Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes de 2002 sur la valorisation du Chêne de forêt privée en tonnellerie et viticulture qui a étudié notamment les qualités gustatives des chênes de l'Adour en utilisation de merrain, et deux études datant de 2000 et 2002 du CRPF Aquitaine sur les qualités technologiques du *Thuja plicata* et du *Cryptomeria japonica* issus de reboisements locaux en comparaison avec les essences exotiques importées en France.

- travailler sur l'élaboration d'un label concernant les bois du département, du massif Adour-Pyrénées ou des Pyrénées plus largement. Plusieurs types de communication concernant le bois sont possibles et elles sont testées ou en cours de mise en place dans les Alpes. L'AOC en Chartreuse cherche à mettre en évidence le lien entre la ressource, le terroir et le savoir-faire des hommes : ce projet est sur le point d'aboutir mais cela fait dix ans qu'il a commencé. La marque Parc pour le bois des Bauges est d'avantage fondée sur des pratiques traditionnelles et correspond à des arbres récoltés selon la lune et essuyés en forêts. La marque bois Qualité Savoie a été mise en place par les scieurs, elle vante les qualités techniques plus que l'origine des bois et constitue une action commerciale principalement ; elle se rattache à la marque Savoie qui propose une gamme de 6 produits (les fromages de Savoie, les vins de Savoie, les pommes et poires de Savoie, les salaisons de Savoie et les bois qualité Savoie). Le label Bois des Alpes est lui fondé sur les qualités techniques de bois produits et transformés avec certitude sur un certain territoire.

Étant donné la difficulté de mise en place d'une AOC et l'absence de marque bien structurée à l'échelle des Pyrénées-Atlantiques, un label qui garantirait l'origine de production et de transformation des bois serait sans doute la meilleure piste à étudier. Par ailleurs, une étude récente menée par l'UGSCOFOR suite au schéma stratégique pyrénéen auprès de consommateurs français et régionaux a fait ressortir la reconnaissance du terme « Pyrénées » et l'importance d'une traçabilité de l'origine des produits bois achetés.

- travailler avec les collectivités pour organiser l'utilisation de bois local dans les constructions du département, peut-être en lien avec les scieurs et les architectes locaux. Le but serait d'insuffler une politique réelle de construction bois et de bois énergie, pour utiliser du bois local dans le département. Concernant le bois de construction, il serait possible de travailler sur un concept de maison en bois en lien avec les scieurs et les architectes. Les constructions de bâtiments agricoles en bois pourraient être encouragées financièrement par le département.

⇒ étudier et réfléchir la mise en place d'une rémunération liée aux aménités apportées par la forêt, surtout la forêt de montagne qui a de nombreuses missions de protection de l'environnement, des enjeux humains, de paysage et de stockage du carbone pour pallier les contraintes d'exploitation qui empêchent d'obtenir un revenu par la vente des bois.

⇒ mettre en place des projets en commun de mobilisation du bois entre la forêt publique et la forêt privée, pourquoi pas en s'appuyant sur les PDM qui vont organiser la demande privée.

⇒ mettre en phase l'offre de bois (la quantifier, la localiser) et la demande de bois. Former un nœud d'information entre l'amont et l'aval pour pouvoir approvisionner les transformateurs avec du bois local qui serait ainsi mobilisé. Dans ce cadre, il sera important à l'avenir de pouvoir répondre rapidement à l'approvisionnement de projets bois énergie.

⇒ pouvoir répondre rapidement à l'approvisionnement des projets de bois énergie. Celui de Biolacq notamment va demander 110 000 tonnes/an de plaquettes forestières d'ici deux ans. Il est nécessaire de mettre en place une filière organisée pour répondre à cette demande avec du bois local.

⇒ être le relais de la certification PEFC dans le département, la promouvoir et aider ceux qui le souhaitent dans la démarche de certification.

- ⇒ pouvoir représenter et défendre les intérêts de toute la filière bois dans le département auprès des financeurs et à l'extérieur du département auprès des autres organismes (comme le GEIE Forespir, le parc national des Pyrénées...) lorsque les maillons de la filière des Pyrénées-Atlantiques ne sont pas disponibles pour participer à ce type de réunion ou lorsqu'ils n'y sont pas invités.
- ⇒ mettre en place des actions de coopération avec les régions avoisinantes comme le Gers et les Hautes-Pyrénées pour la problématique feuillue ou la Navarre espagnole pour les problématiques de mobilisation de montagne.

Échelle d'action :

Plusieurs échelles sont possibles :

- le département seul : on limite le territoire d'action alors que le massif feuillu et de montagne est plus large mais administrativement, l'organisation se situe dans une seule entité.
- les Pyrénées-Atlantiques et la Chalosse : le territoire est cohérent avec le découpage du massif Adour-Pyrénées qui est établi dans les ORF et le SRGS aquitain. Administrativement, deux départements sont concernés, mais une seule région.
- les Pyrénées-Atlantiques, la Chalosse, le Gers et les Hautes-Pyrénées : le territoire est cohérent concernant un massif feuillu mais quid des résineux de montagne ? Par ailleurs, un montage financier serait plus lourd et plus long sur 4 départements et 2 régions.
- les Pyrénées-Atlantiques et la Navarre espagnole : les deux versants des Pyrénées sont associés sur la problématique de montagne mais les feuillus de plaine sont moins communs aux deux entités et un financement international serait long et compliqué à mettre en œuvre pour démarrer un projet de coordination. En revanche, l'animateur aura sans doute des missions de coopération importante à mettre en place avec la Navarre.

Sur ces 4 échelles, la deuxième solution semble la plus cohérente ; sur le territoire Adour-Pyrénées, une coordination serait alors mise en place sur un massif cohérent du point de vue forestier tout en étant administrativement sur la même région (et donc plus facilement finançable).

Le massif Adour-Pyrénées semble être la zone la plus cohérente pour commencer une action de coordination. Si elle fonctionne à cette échelle, elle pourra être étendue aux départements voisins, ou effectuer des actions communes avec les organisations voisines.

Porteur de projet :

Dans les Pyrénées-Atlantiques, il n'existe pas de structure assez puissante et assez représentative pour monter toute seule une action de coordination : le Conseil Général organise la cellule interprofessionnelle, mais en tant que financeur de certaines actions sur le département, l'organisation de la coordination de la filière bois n'est pas son rôle. Dans le Périgord, c'est le syndicat des sylviculteurs seul qui a proposé la constitution d'une interprofession, mais le SSPA n'est sans doute pas assez puissant tout seul, et, dans les Pyrénées-Atlantiques, contrairement au Périgord, la forêt publique est très présente et doit être associée à toute démarche de coordination. Ainsi, il pourrait être envisageable, étant donné les actions de mutualisation (concernant *Forêts 64* et un site internet commun) déjà mises en place par le SSPA et l'ADCOFOR 64 que ces deux organismes soient porteurs en commun d'un projet de coordination sur le massif Adour-Pyrénées. Ils pourraient entrer en contact avec le CETEF, le GPF Sud-Adour (représentant la Chalosse) et l'ONF pour cela.

Une alliance forêt publique et forêt privée serait assez inédite et ferait preuve d'un travail en commun généralement apprécié par les organismes financeurs.

Financements :

Une étude plus précise devrait être effectuée spécifiquement pour ce système de coordination dans les Pyrénées-Atlantiques, mais on peut noter qu'à l'heure actuelle, Interbois

Périgord a un budget annuel d'environ 94 000 €/an pour l'emploi de deux permanents, pour son fonctionnement et une partie de ses actions.

Par ailleurs, d'après les deux exemples étudiés, les sources de financements potentiels seraient :

- le Conseil Régional d'Aquitaine
- les Conseils Généraux des Pyrénées-Atlantiques et des Landes
- les CCI (chambre de commerce et d'industrie) des Pyrénées-Atlantiques et des Landes
- les chambres d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques et des Landes

Dans le contexte actuel, le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques est ouvert et motivé aux initiatives de mutualisation dans le département, mais il faudrait connaître les intérêts du conseil général des Landes concernant un projet situé uniquement au Sud de son territoire et concernant la problématique autre que celle du Pin maritime. Cependant, le conseil général des Landes a décidé récemment de financer en partie les PDM qui se mettent en place dans le Sud-Adour ce qui est plutôt un signe encourageant concernant l'implication du département des Landes dans la sylviculture de ses forêts de feuillus.

En conclusion, un mode de coordination serait souhaitable dans les Pyrénées-Atlantiques pour soutenir et améliorer une filière bois qui devient de plus en plus précaire. Les missions d'un coordinateur sont nombreuses, mais ont parfois déjà étudiées dans d'autres contextes. Par ailleurs, les moyens de financements existent grâce aux collectivités notamment. Il devient maintenant nécessaire que les acteurs de la filière bois s'engagent dans ce processus de travail en commun, malgré les réticences que certains peuvent ressentir.

Conclusion

Lorsqu'on se demande s'il est encore possible de développer un objectif économique pour la forêt privée de montagne et des piémonts des Pyrénées-Atlantiques, la réponse peut être oui. Cependant, la situation étant véritablement critique, une solution doit être mise en place rapidement et elle semble résider dans un développement des actions à une échelle globale et à la mise en réseau des actions existant déjà sur le territoire. En un mot, il est nécessaire d'établir une forme de coordination de la filière bois dans les Pyrénées-Atlantiques, éventuellement à l'échelle du massif Adour-Pyrénées.

C'est un sentiment qui commence à être partagé par différents territoires dans le département. La problématique forestière qui était absente des thématiques territoriales pendant longtemps semble petit à petit apparaître. Cela a été le cas au Pays-Basque et pour l'agglomération de Pau qui ont monté les premiers PDM dans le département. Ces projets ont servi d'élan aux pays voisins qui intègrent eux aussi la forêt dans leurs projets. C'est notamment le cas du pays d'Oloron Haut Béarn où la tempête Xynthia a été un choc pour certaines communes qui ont été directement touchées pour la première fois et qui ont vu leurs forêts dévastées. Par le passé, les forêts étaient un revenu constant pour les territoires alors que dans le contexte actuel, les élus sont devenus conscients qu'elles coûtent de l'argent. Depuis, une réflexion commence à être menée sur la faisabilité d'un pôle bois et d'une plateforme de tri et de stockage des différents produits bois (grumes, plaquettes, bois d'industrie). De plus, un rapprochement de la forêt privée et de la forêt publique se met progressivement en place sur le département.

D'autre part, la question des aménités, les biens et services rendus gratuitement par la forêt, est en réflexion à des niveaux globaux (français et européens) et ce sont des questions qui commencent à se poser sérieusement dans les Pyrénées-Atlantiques. En effet, ce département offre l'exemple d'une forêt qui apporte un cadre de vie pour les habitants, un paysage agréable pour les touristes, un lieu de chasse, de pâturage, la protection d'enjeux humains dans les vallées et qui est propice au développement d'habitats rares et particuliers dus à la zone de montagne, à la proximité de l'océan Atlantique et à la présence d'espèces emblématiques comme l'Ours qui a disparu des autres territoires français. À l'heure actuelle, ces services nombreux rendus à la collectivité contrarient la production des revenus économiques habituels de la forêt et la rendent contraignante dans certaines zones ; c'est pourquoi la rémunération des aménités et, la compensation de ces contraintes sont à étudier sérieusement.

Par ailleurs, le contexte plus global, voire mondial, du marché des bois est en perpétuelle évolution et parfois de façon assez soudaine. Cela a été le cas concernant la pâte à papier : son prix avait chuté avec la crise financière de 2008, obligeant l'usine de Saint-Gaudens à fermer momentanément car le coût de revient était supérieur au prix de vente. Quelques mois plus tard, un grave séisme a eu lieu au Chili, touchant notamment des usines de pâtes à papier qui avaient des coûts de production peu élevés. À ce moment-là, le cours de la pâte est remonté à un niveau important. Sur le même principe, de grands projets de chaufferies au bois énergie se mettent en place en Angleterre dans de nombreux ports. L'approvisionnement serait fondé a priori sur des sources étrangères (la ressource forestière anglaise n'étant pas assez importante), comme le port de Bayonne. Avec la tempête Klaus, Bayonne a servi pour l'exportation des bois ; cette activité pourrait être alors renouvelée dans ce cadre car les premiers chiffres avancés pour les tonnages de biomasse forestière nécessités par les projets britanniques sont très importants. En parallèle, un trou de production est prévu dans les Landes entre les effets de la tempête Klaus et l'installation de nouveaux projets bois énergie sur le massif : on parle d'un manque de 2 millions de m³/an à l'horizon 2015.

Les Pyrénées-Atlantiques ont de nombreux atouts, notamment celui d'être peu exploitées à l'heure actuelle. Elles pourraient devenir une source d'approvisionnement importante brutalement dans les années venir ; ces perspectives donnent un aspect encore plus crucial à une coordination sur le massif Adour-Pyrénées aux multiples enjeux, de façon à organiser la récolte dans le cadre d'une gestion durable.

Bibliographie

- ANGELIDIS (A.). 2009 — *La cohésion territoriale de l'Union Européenne, vers une politique communautaire intégrée en faveur des régions de montagnes, Document de travail* — Luxembourg : Parlement Européen-Direction Générale des politiques internes de l'Union, 102 p.
- ASSOCIATION DES COMMISSIONS SYNDICALES DE LA MONTAGNE BASQUE. 2008 — *Charte de développement durable de la montagne basque*, 89 p.
- BARTOLI (M.). 2007 — « Lombardi à Arudy ! », images de l'exploitation forestière dans les Pyrénées-Atlantiques de 1916 à 1975 — *Revue forestière française*, vol LIX, n° 1, p 85-92.
- BARTOLI (M.), LARGIER (G.), ABGRALL (S.), LUXCEY (E.). 1999 — Une base cartographique de données phyto-écologiques issue des relevés de catalogues de types de stations forestières — *Revue forestière française*, vol LI, n° 1, p. 47-56.
- BARTOLI (M.), TIERLE (G.). 1998 — Dynamiques et usages des espaces forestiers montagnards : l'exemple des Pyrénées françaises — *Revue forestière française*, vol L, n° spécial, p. 37-45.
- BIOTOPE. 2005 — *Diagnostic environnemental des Pyrénées-Atlantiques*, Document provisoire, 94 p.
- BOURRET (C.). 1995 — *Les Pyrénées centrales du IX^e au XIX^e siècle* — Aspet : Pyrégraph, 461 p.
- CASTÉRA (P.), ELSÉN (P.). 1997 — *Étude de la qualité du bois de Cryptomeria japonica en Aquitaine* — Laboratoire de rhéologie du bois de Bordeaux : commande CRPF Aquitaine, 41 p.
- CASTÉRA (P.), LAVERGNE (C.). 2000 — *Caractérisation physique et mécanique du bois de Thuya plicata en région Aquitaine* — Laboratoire de rhéologie du bois de Bordeaux : commande CRPF Aquitaine, 27 p.
- CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE D'AQUITAINE. 2005 — *Code de bonnes pratiques sylvicoles des forêts privées d'Aquitaine*, 15 p.
- CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE D'AQUITAINE. 2005 — *Schéma régional de gestion sylvicole des forêts privées d'Aquitaine*, 68 p.
- CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE DE MIDI-PYRÉNÉES. 2005 — *Schéma régional de gestion sylvicole pour les forêts privées de la région Midi-Pyrénées*, 235 p.
- CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE DE MIDI-PYRÉNÉES. 2008 — *Propositions suite à la demande sur la politique de montagne en matière forestière dans le cadre de la mission confiée par le gouvernement à Monsieur Pierre Morel-à-l'Huissier*, 8 p.
- CENTRES RÉGIONAUX DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE D'AQUITAINE, DU LIMOUSIN, DE MIDI-PYRÉNÉES ET DE POITOU-CHARENTES, CHÊNES DU SUD-OUEST ORIGINE ET VINS. 2002 — *Valorisation du Chêne de forêt privée en tonnellerie et viticulture*, 74 p.
- CHAVANNE (M.), GONTHIER (P.), RUPE (C.), PUCHEU (P.), BERDUCOU (C.), HANS (P.). 2000 — *Schéma de desserte forestière des Pyrénées-Atlantiques* — ONF, Service Départemental des Pyrénées-Atlantiques-118 p.

- CHIMITS (P.). 1975 — L'exploitation des forêts pyrénéennes par flottage — *Revue forestière française*, vol XXVII, n° 1, p. 61-68.
- CHOLLET (F.), KUUS (L.). 1998 — La typologie des hêtraies pyrénéennes — *Revue forestière française*, vol L, n° 2, p. 112-123.
- COMITÉ PEFC AQUITAINE. 2002 — *État des lieux portant sur la gestion des forêts d'Aquitaine, Forêts d'Adour-Pyrénées*, 112 p.
- CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS-BASQUE. 2008 — *Concilier l'agropastoralisme, la forêt et les activités de loisir dans la montagne basque*, 89 p.
- DEUFFIC (P.). 2009 — *Enquêtes qualitatives par entretiens : éléments de méthodes*, présentation PowerPoint, 51 diapositives.
- DROUINEAU (S.). 2008 — *Livret d'accueil du CRPF d'Aquitaine* — Bordeaux : CRPF d'Aquitaine.
- DUPIRE (S.), 2007 — *Description de la structure et du fonctionnement de l'institution patrimoniale du Haut-Béarn* — Nancy : ENGREF (Rapport de stage en entreprise de FIF 1), 40 p.
- DURAND (P.), GELPE (J.), LEMOINE (B.), RIOM (J.), TIMBAL (J.). 1983 — Le dépérissement du Chêne pédonculé dans les Pyrénées-Atlantiques — *Revue forestière française*, vol XXXV, n° 5, p. 357-368.
- DURVICQ (J.). 2004 — Les sentiers et le développement durable, quelques pistes inquiétantes ont été développées — *Balades en France*, n° 55, p 64-66.
- FÉDÉRATION DES CHASSEURS DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES. 2006-2012 *Schéma de gestion cynégétique, État des lieux Grand Gibier Faune Sauvage*, 86 p.
- INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL. 1985 — *Département Pyrénées-Atlantiques, Résultats du deuxième Inventaire Forestier* — Tome 1 — Ministère de l'Agriculture, Direction de l'espace rural et de la forêt, 211 p.
- LACROIX (L.). 2006 — *Fréquentation des forêts privées pyrénéennes ; opportunités, freins et propositions-Mémoire de fin d'étude avec les CRPF Midi-Pyrénées* — Nancy : FIF-ENGREF, 76 p.
- LAZERGUES (R.). 1972 — L'action du FFN dans le département des Pyrénées-Atlantiques — *Revue forestière française*, vol XXIV, n° spécial « Le FFN », p. 688-691.
- LEFORT (Z.). 2007 — *Pratique de l'écobuage dans le massif des Pyrénées : Bilan de la situation actuelle, problèmes et solutions envisagées* — Nancy : ENGREF (Rapport de stage de FIF 1), 37 p.
- OFFICE NATIONAL DES FORÊTS. 1997 — *Forêts pyrénéennes* — 160 p.
- OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, Direction Territoriale Sud-Ouest. 2006 — *Schéma Régional d'Aménagement Sud-Ouest Aquitaine et Midi-Pyrénées, Forêt Pyrénéenne* — Toulouse, 117 p.
- SYNDICAT DES SYLVICULTEURS DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES. 2006 — *Mémento Forestier des Pyrénées-Atlantiques* — Pau : Maison de l'Agriculture, 58 p.
- VERLYNDE (D.). 2009 — *Favoriser l'émergence de pôles de sciages intégrés sur le territoire ; Une étape indispensable au développement de la filière bois construction* — 13 p.

Annexe

Les guides proposés pour les entretiens sont joints ci-dessous. Ces questions ont servi de fondation sur laquelle la discussion de chaque entretien s'est appuyée, mais les réponses des personnes interrogées sont souvent allées au delà des questions prévues.

⇒ Mobilisation des bois

- le questionnaire posé aux ETF et ETF-scieurs :

À propos de l'entreprise :

- Combien de salariés ?
- Quelle répartition des salariés ? (combien en exploitation, combien en scierie ?)
- Depuis quand l'entreprise existe-elle ?
- Quelles ont été les difficultés de l'entreprise ces derniers temps ? (tempêtes ?)

Partie exploitation :

- Travaillez-vous toutes les périodes de l'année ?
- Combien faites-vous de chantiers par an ? Ce nombre est-il en diminution, en augmentation ?
- Faites-vous tous les types de travaux ?
- Quel est votre rayon d'action ?
- Quels sont vos interlocuteurs pour les exploitations ?
- Chez quels types de propriétaires travaillez-vous ? (privé, public)
- Quels sont les types de bois exploités ? En quelle proportion ?
- Quel est le prix payé pour leur vente sur pied ?
- Quel est le coût moyen d'une exploitation ? Quel est le coût moyen d'une exploitation en pente (par câble ou autre) ?
- Quelle est la qualité des bois ? Y a-t-il un tri en fonction de la qualité ?
- Participez-vous à des ventes bord de route ?
- Quels types d'exploitations effectuez-vous (skidder et câble) ? Quelle est la répartition entre les types d'exploitation (en nombre de chantiers ? en m³ ?) ? De quel équipement disposez-vous ?
- Combien de m³ exploitez-vous par an ? (quelle a été l'évolution de ce chiffre ces dernières années ?)
- Tous les bois partent-ils dans la scierie de l'entreprise ou y a-t-il des ventes à d'autres scieries (ou à des papèteries) ? (et dans le deuxième cas, à quel prix vendez vous les bois ?)
- Y a-t-il des problèmes d'approvisionnement en bois ? (en quantité ? en qualité ? en essence spécifique ?)
- Quelles sont les difficultés majeures lors de l'exploitation ?
- De quelle longueur de billons avez-vous besoin et pourquoi ?

Câble (si l'exploitant n'est pas câbliste) :

- Que pensez-vous du débardage par câble ?
- Pourquoi selon vous le débardage par câble est si peu rentable ? Que faudrait-il faire pour qu'il soit plus rentable ?
- Selon vous, est-il nécessaire de développer la formation de débardage par câble ? Voyez-vous un intérêt à développer les rencontres entre les ETF français (pyrénéens ou alpins) et les câblistes suisses ou autrichiens ?

Câble (si l'exploitant est câbliste) :

- Quel type de câble utilisez-vous ? Quel a été l'investissement pour ce câble ? Avez-vous reçu des subventions pour cet investissement et si oui à quelle hauteur ?
- Avez-vous eu du mal à trouver une main d'œuvre qualifiée pour le débardage par câble ?
- Pourquoi selon vous le débardage par câble est si peu rentable ? Que faudrait-il faire pour qu'il soit plus rentable ?

- Combien de m³ doivent être sortis sur une exploitation à câble pour qu'elle soit rentable ? En comparaison avec un débardage par skidder ?
- Selon vous, est-il nécessaire de développer la formation de débardage par câble ? Voyez-vous un intérêt à développer les rencontres en les ETF français (pyrénéens ou alpins) et les câblistes suisses ou autrichiens ?
- Que pensez-vous des autres modes de débardages (à cheval ? par hélicoptère). Pensez-vous qu'ils sont envisageables ? Efficaces ?
- Prenez-vous des précautions spéciales lors de l'exploitation par rapport à des contraintes environnementales ? (zones à Ours, à Tétras, parc des Pyrénées ?)
- Le traitement en futaie irrégulière est-il un désavantage pour la rentabilité des exploitations ? Est-il un avantage pour la qualité des bois ?

Partie scierie :

- Quelle est l'origine de vos approvisionnements en bois ? (Seulement de vos exploitations ou venants aussi d'achats supplémentaires ?)
- Combien de m³ sciez-vous par an ?
- Quels produits sortent de la scierie ? (par essences ?) À quel prix ?
- Sciez-vous plus ou moins de hêtre qu'auparavant ?
- Où partent les produits ? Quels sont vos acheteurs ? (petits ? gros ? locaux ? Y a-t-il des niches ?). Y a-t-il des essences spécifiques pour un débouché spécifique ? Recherchez-vous de nouveaux marchés ?
- Quels sont les équipements ? (leur prix ?)
- Que pensez-vous du bois énergie ? Êtes-vous inclus dans cette démarche ? Si oui, quels sont vos débouchés pour le bois énergie ?

Le hêtre :

- Quels sont les débouchés actuels pour le Hêtre ? Quel est son prix moyen de vente ? Le Hêtre rouge pourrait-il malgré tout être valorisé d'une façon ou d'une autre ? Dans d'autres pays ? Y a-t-il des débouchés pour le hêtre à l'étranger ? Pour des traverses ? Autre ?
- Que pensez-vous de la qualité du Hêtre dans les Pyrénées ? Si la qualité est jugée mauvaise, pensez-vous que cela est dû à un défaut de gestion ou plutôt à des composantes génétiques ou de pente ?

Le sapin :

- Quels sont les débouchés pour le Sapin ? Où se trouvent ces débouchés ?
- Que pensez-vous de la qualité du Sapin des Pyrénées ? Si la qualité est jugée mauvaise, pensez-vous que cela est dû à un défaut de gestion ou plutôt à des composantes génétiques, ou de pente ?

L'entreprise reçoit-elle ou a-t-elle reçu des subventions ? Si oui pourquoi ?

Y a-t-il une recherche spécifique de bois écocertifiés ? PEFC ? FSC ? L'entreprise est-elle écocertifiée (pour l'exploitation des bois ? pour le sciage ?)

Ya t-il des différences de prix d'achats et de ventes entre des bois certifiés et non certifiés ?

Quelle est la part de bois énergie dans les bois exploités ? Qui vous achète du bois énergie ?

Êtes-vous sollicité par les collectivités locales pour des approvisionnements en bois ?

Perspectives :

- Pensez-vous que plus de bois peut être sorti des forêts pyrénéennes ? Si oui en forêt publique ? Privée ? Et pourquoi la forêt est-elle sous-exploitée ?
- Que pensez-vous de l'intérêt d'un label « bois des Pyrénées », ou d'une démarche pour mettre en valeur l'origine du bois ?

- le questionnaire posé aux techniciens des coopératives :

À propos de la coopérative :

- Quel est le rayon d'action de la coopérative ?
 - Combien d'adhérents ?
 - Combien de salariés ?
 - Les techniciens travaillent-ils sur des secteurs déterminés ou sur des thèmes précis (selon les travaux ou l'exploitation, les essences ?)
 - Combien d'administrateurs ?
 - Travaillez-vous beaucoup dans les forêts de montagnes des Pyrénées ?
 - Quelles répercussions a eues la tempête sur les activités de la coopérative ? Plutôt la crise ou la tempête ? Avez-vous travaillé dans le Pin maritime ?
- Votre rôle/vos fonctions, vos actions dans la coopérative ?*

Partie regroupement :

- Comment agissez-vous pour le regroupement ? Uniquement avec vos adhérents ? Comment démarchez-vous les nouveaux propriétaires ?
- Les adhérents payent une cotisation+un pourcentage sur la vente des bois ? Quel est ce coût ?
- Intervenez-vous aussi sur des regroupements déjà faits ? Sur des coupes déjà marquées ? (pour trouver l'acheteur ?) Dans ce cas là sur les non-adhérents ? Comment la rémunération de la coopérative se fait-elle ?
- Faites vous des dossiers communs de demandes de subventions pour le reboisement, la desserte etc. ?
- Y a-t-il des conseils aux propriétaires pour ne pas vendre dans le contexte actuel ?

Partie exploitation :

- Comment trouvez-vous, choisissez-vous les bûcherons ? Avez-vous des équipes régulières ? Combien ? Avez-vous des équipes spécialisées pour exploitations et travaux ? Pour certains types d'essences ?
- Les équipes sont-elles rémunérées par la coopérative ? Indépendamment de la vente des bois ?
- De quel équipement la coopérative dispose-t-elle ? A-t-elle des équipes d'ouvriers ou uniquement de la sous-traitance ?
- Combien la coopérative effectue-t-elle de chantiers par an ? Ce nombre est-il en diminution, en augmentation ?
- La coopérative effectue-t-elle tous les types de travaux ?
- Quels types de bois sont exploités ? En quelle proportion ?
- Quel est le prix payé pour leur vente sur pied ?
- Quel est le coût moyen d'une exploitation ? Quel est le coût moyen d'une exploitation en pente (par câble ou autre) ?
- Quelle est la qualité des bois ? Y a-t-il un tri en fonction de la qualité ?
- Participez-vous à des ventes bord de route ?
- Quels types d'exploitations sont effectués par la coopérative (skidder et câble ?) Quelle est la répartition entre les types d'exploitation (en nombre de chantiers ? en m³ ?) ? De quel équipement disposez-vous ?
- Combien de m³ la coopérative exploite-t-elle par an ? (quelle a été l'évolution de ce chiffre ces dernières années ?)
- Que pensez-vous des autres modes de débardages (à cheval ? par hélicoptère). Pensez-vous qu'ils sont envisageables ? Efficaces ?
- Prenez-vous des précautions spéciales lors de l'exploitation par rapport à des contraintes environnementales ? (zones à Ours, à Tétras, parc des Pyrénées ?)
- Le traitement en futaie irrégulière est-il un désavantage pour la rentabilité des exploitations ? Est-il un avantage pour la qualité des bois ?

Câble :

- Que pensez-vous du débardage par câble ?
- Pourquoi selon vous le débardage par câble est si peu rentable ? Que faudrait-il faire pour qu'il soit plus rentable ?
- Selon vous, est-il nécessaire de développer la formation de débardage par câble ? Voyez-vous un intérêt à développer les rencontres entre les ETF français (pyrénéens ou alpins) et les câblistes suisses ou autrichiens ?

Les bois :

- Quelle évolution des essences, prix sur pied, bord de route pour Chêne, Hêtre, Sapin, Merisier, Frêne ?
- Quelle est la qualité des bois dans les Pyrénées-Atlantiques ? Plus particulièrement en montagne ? Pourquoi ? (gestion ou génétique ?), possibilité d'amélioration ?

Le hêtre :

- Quels sont les débouchés actuels pour le Hêtre ? Quel est son prix de vente ? Le Hêtre rouge pourrait-il malgré tout être valorisé d'une façon ou d'une autre ? Dans d'autres pays ? Y a-t-il des débouchés pour le hêtre à l'étranger ? Pour des traverses ? Autre ?
- Que pensez-vous de la qualité du Hêtre dans les Pyrénées ? Si la qualité est jugée mauvaise, pensez-vous que cela est dû à un défaut de gestion ou plutôt à des composantes génétiques ou de pente ?

Le sapin :

- Quels sont les débouchés pour le Sapin ? Où se trouvent ces débouchés ?
- Que pensez-vous de la qualité du Sapin des Pyrénées ? Si la qualité est jugée mauvaise, pensez-vous que cela est dû à un défaut de gestion ou plutôt à des composantes génétiques, ou de pente ?
- Où partent les produits ? Quels sont vos acheteurs ? (petits ? gros ? locaux ? y a-t-il des niches ?). Des essences spécifiques pour un débouché spécifique ? Recherchez-vous de nouveaux marchés ?
- Que pensez-vous du bois énergie ? Êtes-vous inclus dans cette démarche ? Si oui, quels sont vos débouchés pour le bois énergie ?

Données :

- Possédez-vous des données sur l'évolution des cours des bois ? Des m³ vendus par la coopérative ? Des clients ? De leur localisation ?

L'écocertification :

- Recherchez-vous du bois PEFC, FSC ? En trouvez-vous ?
- Avez-vous plus de débouchés pour du bois certifié que non certifié ?
- Y a-t-il une différence de prix entre le bois certifié et le bois non certifié ?

Le relationnel :

- Quels sont les liens avec les autres coopératives ?
- Quels sont les liens avec les autres experts ?
- Quelles sont les relations avec les ETF et les ETF scieurs ?
- Quels sont vos liens avec le CRPF ?
- Quels sont vos liens avec l'ONF ? Avec les CoFor ? Que pensez-vous d'exploitation, et de valorisation des lots en commun forêt publique/forêt privée sur certaines communes ?

Perspectives :

- Pensez-vous que plus de bois peut-être sorti des forêts pyrénéennes ? Si oui en forêt publique ? Privée ? Et pourquoi la forêt est-elle sous-exploitée ?
- Que pensez-vous de l'intérêt d'un label « bois des Pyrénées », ou d'une démarche pour mettre en valeur l'origine du bois ?

- le questionnaire posé aux administrateurs de coopératives :

Propriétaire forestier :

- Quelle propriété avez-vous ? (hectares ? emplacements)
- Depuis quand la possédez-vous ?
- Depuis quand la gérez-vous ?
- Quand avez-vous connu la coopérative ?
- Comment êtes-vous devenu administrateur de la coopérative ?
- Quel est votre rôle en tant qu'administrateur ?
- Quels rapports avez-vous avec les adhérents ? Avec les salariés ?

La coopérative :

- Quel est le rayon d'action de la coopérative ?
- Combien d'adhérents ?
- Combien de salariés ?
- Les techniciens travaillent-ils sur des secteurs déterminés ou sur des thèmes précis (selon les travaux ou l'exploitation, les essences ?)
- Combien d'administrateurs ?
- Travaillez-vous beaucoup dans les forêts de montagnes des Pyrénées ?
- Quelles répercussions a eues la tempête sur les activités et le fonctionnement de la coopérative ? La coopérative a-t-elle été plus touchée par la crise ou par la tempête ?
- * Quelles ont été les conséquences au niveau des débouchés ?
- * La coopérative est-elle fortement touchée par la chute du prix des bois ? Y a-t-il des conseils d'attendre pour couper auprès du propriétaire dans un tel contexte ?
- * Y a-t-il eu une baisse des salaires consécutive à la crise ? à la tempête ?
- Que pensez-vous du bois énergie ? Êtes-vous inclus dans cette démarche ? Si oui, quels sont vos débouchés pour le bois énergie ?

L'écocertification :

- Recherchez-vous du bois PEFC, FSC ? En trouvez-vous ? Êtes-vous, vous-même écocertifié ?
- Avez-vous plus de débouchés pour du bois certifié que non certifié ?
- Y a-t-il une différence de prix entre le bois certifié et le bois non certifié ?

Le relationnel :

- Quels liens avec les autres coopératives ?
- Quels liens avec les autres experts ?
- Quelles relations avec les ETF et les ETF scieurs ?
- Quels sont vos liens avec le CRPF ?
- Quels sont vos liens avec l'ONF ? Avec les CoFor ? Que pensez-vous d'exploitation, et de valorisation des lots en commun forêt publique/forêt privée sur certaines communes ?

Perspectives :

- Pensez-vous que plus de bois peut-être sorti des forêts pyrénéennes ? Si oui en forêt publique ? Privée ? Et pourquoi la forêt est-elle sous-exploitée ?
- Que pensez-vous de l'intérêt d'un label « bois des Pyrénées », ou d'une démarche pour mettre en valeur l'origine du bois ?

- le questionnaire posé au consultant forestier :

Rôles/ Actions de l'expert/consultant :

- Quel est votre rayon d'action ?
- Pour combien de propriétaires travaillez-vous ?
- Quelle est la taille de ces propriétaires ?

- Quels services réalisez-vous pour ces propriétaires ? Constitutions de dossiers ? De document de gestion durable ? Trouvez-vous les exploitants pour les travaux et les exploitations ? Trouvez-vous les clients ?
- Quel est le tarif ? (en fonction du nombre d'hectares ? En fonction des travaux réalisés ?)
- Faites-vous, vous-mêmes des regroupements de propriétaires pour les dossiers, les travaux, les exploitations ?
- Avec quels exploitants travaillez-vous ?
- Quels sont vos clients ?
- Quelle est la part de vente de bois sur pied et bord de route ?

Relationnel :

- Quels sont vos liens avec les coopératives ?
- Quels sont vos liens avec le CRPF ?
- Quels sont vos liens avec l'ONF ?
- Quels sont vos liens avec les CoFor ?
- Participez-vous à des cellules interprofessionnelles ?

Conséquences des crise et tempête :

- Comment la crise et la tempête vous ont touché ? La crise vous a-t-elle fait perdre des acheteurs des bois ? Comment cela se passe-t-il du côté espagnol ?
- Allez-vous chercher des marchés plus loin ?
- De quelle façon le transport est limitant ?
- Conseillez-vous à certains propriétaires d'attendre pour couper étant donné le contexte actuel ?
- Quelle a été l'évolution des prix des bois ?
- Êtes-vous allé travailler dans le Pin maritime (plus qu'avant ?)
- Avez-vous plus ou moins de propriétaires par rapport à avant la tempête ?

Câble:

- Faites-vous appel à des câblistes pour certaines exploitations ? (Si oui qui ?)
- Que pensez-vous du débardage par câble ?
- Pourquoi selon vous le débardage par câble est si peu rentable ? Que faudrait-il faire pour qu'il soit plus rentable ?
- Selon vous, est-il nécessaire de développer la formation de débardage par câble ? Voyez-vous un intérêt à développer les rencontres entre les ETF français (pyrénéens ou alpins) et les câblistes suisses ou autrichiens ?

Qualité des bois :

- Que pensez-vous de la qualité des bois dans les Pyrénées-Atlantiques ? En montagne ?

Le hêtre :

- Quels sont les débouchés actuels pour le Hêtre ? Quel est son prix de vente ? Le Hêtre rouge pourrait-il malgré tout être valorisé d'une façon ou d'une autre ? dans d'autres pays ?
- Y a-t-il des débouchés pour le Hêtre à l'étranger ? Pour des traverses ? Autre ?
- Que pensez-vous de la qualité du hêtre dans les Pyrénées ? Si la qualité est jugée mauvaise, pensez-vous que cela est dû à un défaut de gestion ou plutôt à des composantes génétiques ou de pente ?

Le sapin :

- Quels sont les débouchés pour le Sapin ? Où se trouvent ces débouchés ?
- Que pensez-vous de la qualité du Sapin des Pyrénées ? Si la qualité est jugée mauvaise, pensez-vous que cela est dû à un défaut de gestion ou plutôt à des composantes génétiques, ou de pente ?

Perspectives :

- Pensez-vous que plus de bois peut-être sorti des forêts pyrénéennes ? Si oui en forêt publique ? Privée ? Et pourquoi la forêt est-elle sous-exploitée ?
- que pensez-vous d'un projet éventuel de valorisation du bois en commun privé/public ?

- Que pensez-vous de l'intérêt d'un label « bois des Pyrénées », ou d'une démarche pour mettre en valeur l'origine du bois ?

- le questionnaire posé au tourneur sur bois :

Entreprise :

- Quelle est l'activité de votre entreprise ?
- Depuis quand existe-t-elle ?
- Pourquoi avez-vous monté cette entreprise ? Quelle est votre formation ?
- Combien de personnes travaillent dans votre entreprise ?
- Quels sont les produits de votre entreprise ?
- Quels sont vos rayons d'approvisionnement et de vente ?
- Quel équipement possédez-vous ?
- Quelles ont été les conséquences de la crise financière et de la tempête sur l'activité de l'entreprise ?

Approvisionnement :

- Quelles essences recherchez-vous ?
- Quels volumes recherchez-vous ? Quelles longueurs ? Quelle qualité ?
- Quelle est l'origine des bois que vous utilisez ?
- De quelle façon vous procurez-vous ces bois ? *Via* des scieurs, des marchands de bois ? Quels liens avec eux ?
- Le bois que vous utilisez vient-il de forêt privée ou forêt publique ? Avez-vous un rapport direct avec les propriétaires ? Avec l'ONF ?
- Y a-t-il des problèmes d'approvisionnement ? Plutôt en volume ou en qualité ?
- Que pensez-vous de la qualité du Hêtre ? Du Sapin ? Pourquoi cette qualité ?
- Que pensez-vous de la certification PEFC ?
- Que faites-vous de vos connexes ? Où partent-ils ?

La filière :

- Organisation de la filière bois : quels sont les liens entre les scieurs et la deuxième transformation ? Y a-t-il possibilité de s'arranger pour les petits volumes ? Y a-t-il mutualisation des demandes en volume avec les autres personnes de la deuxième transformation ?
- Quelle organisation existe au niveau de la deuxième transformation ? Quels sont les liens avec l'amont ? Avec l'aval ? Avec les gestionnaires ? Sur quels points la seconde transformation souhaiterait communiquer avec l'amont (approvisionnement et qualité par exemple).
- Y a-t-il une volonté de s'organiser amont aval ? Avec la cellule professionnelle ? Une interprofession éventuelle ?
- Que pensez-vous de l'intérêt d'un label bois des Pyrénées pour votre profession ? (ou bois du Béarn) ?

⇒ **Multi-usage**

- le questionnaire posé à Sophie Birade, animatrice pastorale (Chambre d'Agriculture)

- quelle est votre mission à la chambre d'agriculture ?

Le pastoralisme :

- Quelle est la place du pastoralisme dans le département ? (par rapport aux autres utilisations du territoire ?).
- Avec quels organismes du pastoralisme travaillez-vous ?
- Quels sont les liens entre la chambre d'agriculture et l'IPHB ?

- Quels liens entre le pastoralisme, la forêt et les forestiers ? Le CRPF ? L'ONF ? Les CoFor ? (en dehors du comité technique multi-usage).
- Quels sont les usages du pastoralisme en forêt ?
- Quels conflits entre les pastoraux et les forestiers ? Quels aspects posent le plus problème ? L'exploitation ? Le passage des troupeaux en forêts ?
- Comment fonctionne le développement des pistes sylvo-pastorales ? Exemple d'Assouste. Quand une route est faite pour desservir une estive et qu'elle traverse une forêt, y a-t-il systématiquement un projet en commun avec la forêt ?
- Quelle est l'attitude des pastoraux vis-à-vis de Natura 2000 ?
- Quels sont les liens entre pastoralisme et chasseurs dans le département ?
- De quelles données sur le pastoralisme dans le département disposez-vous ?

Comité multi-usage :

- Depuis quand y participez-vous ?
- Quel y est votre rôle ?
- Qu'est ce que ce comité a apporté ?
- Faites vous un diagnostic en commun avec la chasse ? Avec la forêt ? Avec le CPIE sur les milieux ouverts ?
- Comment se déroule le docob Natura 2000 sur les Aldudes ? Quelle est l'implication des élus ? Acceptation des personnes du territoire ?
- Y a-t-il des conflits d'usage forêt pastoralisme sur les Aldudes ?

- le questionnaire posé à Danielle Lassalle (Etcharry formation)

Etcharry formation :

- Quelles en sont les missions ?
- Combien de personnes y travaillent ?
- Avec quels financements ?
- Avec quels partenaires en particulier travaillez-vous ?
- Quel est votre rayon d'action ?
- Quel est votre rôle ?

Le comité multi-usage :

- Quel est sa date de création ?
- Qui l'a mis en place ? Pourquoi ? Comment on été choisis les personnes y participant ?
- Quel statut a ce comité ?
- Quel est son rayon d'action ?
- Est ce que certaines personnes ont refusé d'y participer ?
- Quels ont été les actions menées jusqu'à maintenant ?
- Quels conflits ont été identifiés ?
- Où on en est le travail sur les Aldudes ? Comment est accueilli Natura 2000 ?

Pastoralisme et forêts :

- Quelles sont les interactions principales entre pastoraux et forestiers ?
- Y a-t-il des conflits entre pastoraux et forestiers ?
- Y a-t-il des discussions ? Des combats communs ?
- La ressources forestière est-elle importante pour les pastoraux ? N'y font-ils que passer ou est-ce un milieu intéressant pour les troupeaux ?
- Y a-t-il des problèmes lors des exploitations ? Manque de communication quand exploitations ?

Relationnel :

- Travaillez-vous en lien avec le parc national des Pyrénées ?
- Travaillez-vous en lien avec l'IPHB ?

- Travaillez-vous en lien avec les CoFor ? L'ONF ? (est ce que l'ONF est présent dans le comité multi-usage ?).
- Quels liens avez-vous avec le conseil général ? La DDTM ? D'autres services de l'état ?

- le questionnaire posé à Jean de Rivière (CDT)

CDT :

- Quelles sont les missions du CDT ?
- Combien de personnes y travaillent ?
- Comment est-il financé ?
- Quelles sont vos actions concernant Natura 2000 ? Quelle est votre participation aux DocOb ?

Relationnel :

- Comment intervenez-vous avec le comité multi-usage ?
- Quels sont vos interlocuteurs privilégiés ?
- Quelles sont les relations entre le CDT et l'ONF, les CoFor ?
- À quel niveau intervenez-vous auprès des communes ?

Évolution du tourisme :

- Quelles sont les réactions des communes ? Des gens locaux face au tourisme ? Face à une forme particulière de tourisme ?
- Y a-t-il des conflits avec les pastoraux ? Y a-t-il de la communication mise en place ?

Forêt :

- Quel est l'évolution du tourisme en forêt ? Du tourisme « vert » ?
 - Quelle est l'évolution du tourisme 4*4, moto, quads ? Est-il organisé ?
 - Quels sont les types d'aménagements qui sont faits en forêt ? Qu'y a-t-il en forêt privée ?
 - Quels sont les conflits entre forestiers (que ce soit publics ou privés) et tourisme ?
- Y a-t-il des conflits au niveau des exploitations ? Y a-t-il des actions de communications mises en place pour prévenir ces conflits ?

- le questionnaire posé à Philippe Iñarra (CPIE)

CPIE :

- Quelles sont les missions du CPIE ?
- Quelles sont les missions plus particulières du CPIE au Pays-Basque
- Combien de personnes y travaillent ?
- Comment est subventionné le CPIE ?
- Quel est le rôle du CPIE dans le groupe multi-usage ? Avec quels acteurs les désaccords sont-ils les plus fréquents ? Est ce que des compromis sont trouvés la plupart du temps (que ce soit dans le groupe multi usages ou avec les acteurs de terrain) ?
- Intervenez-vous dans les DOCOB Natura 2000 ? Comment cela se passe-t-il ?

Relationnel :

- Quels sont les interlocuteurs forestiers ? ONF ? CRPF ? COFOR ? Quels sont les travaux menés en commun ?
- Quelles sont les relations avec l'IPHB ?
- Quelles sont les relations avec le parc ?
- Quelles sont les relations avec les pastoraux ?
- Y a-t-il des liens avec le FIEP ?
- Quels sont les liens avec les services de l'état ? DDTM ? La DRAAF ? La DIREN ?

Forêt :

- Dans quelles actions spécifiquement forestières le CPIE est-il impliqué ? Quels sont les conflits éventuels ? Quelles sont les attentes du CPIE au niveau forêt ?
- Que pensez-vous de la certification PEFC ?
- Comment vous positionnez-vous par rapport au plan câble ?
- Que pensez-vous des compensations pour les aménités apportées par la forêt ?

- le questionnaire posé à Christian Peboscq (Fédération départementale de la chasse)

La Fédération :

- Combien de personnes y travaillent ?
- Quelles sont les missions de la fédération ?
- Comment sont organisées les ACCA ? Quelles sont leurs missions ?
- Qui s'occupe de la chasse à la palombe ?

La Forêt :

- Quels liens y a-t-il entre la chasse les forestiers ? Le CRPF ? L'ONF ? Les CoFor ? Les exploitants ? Les coopératives ?
- Quels conflits ou quelles difficultés existent en forêt vis-à-vis de la chasse ?
- Y a-t-il un travail en commun concernant régulation des populations pour la régénération ? Et au niveau des exploitations ? La communication est-elle possible/suffisante ?
- La chasse est-elle majoritairement privée ou publique ? Chasse payante ?

Comité multi-usage :

- Quelles sont les missions de la Fédération dans ce comité ?
- Qu'est ce que ce comité a apporté ?
- Quel rôle de la fédération au niveau de Natura 2000 ? Des Aldudes ?
- Y a-t-il des conflits avec les pastoraux ? Les touristes ? Pourquoi ? Et les quads et les 4*4 ?

⇒ **Institutionnels**

- le questionnaire posé à François de Fabrègues (SSPA)

Votre propriété forestière :

- Combien d'hectares ?
- Vient-elle d'un héritage ?
- Possède-t-elle un PSG ?
- Quelles sont les essences principales ?
- Quand avez-vous commencé à vous intéresser à la forêt ?
- Quand êtes vous rentré au SSPA et pourquoi ?

SSPA :

- Quelle est sa date de création ?
- Quelles sont ses missions et ses actions ?
- Quels sont ses liens avec les autres syndicats des sylviculteurs de la région ?
- Combien possède-t-il d'adhérents ?
- Quelles sont les difficultés majeures du syndicat ?
- Quels sont les projets du syndicat ?
- Quelles actions sont financées et par qui ?
- Y a-t-il des plaintes des adhérents ? Sur quels sujets en général ?
- Sinon pour quoi les adhérents s'adressent-ils au SSPA ?

Relationnel :

- Quels sont les liens avec la Fédération à Paris ?

- Quels sont les interlocuteurs privilégiés sur le territoire ?
- Quels sont les interlocuteurs secondaires ?
- Avec qui y a-t-il des difficultés ?
- Quels sont les liens avec les autres usages en forêt ?

Situation dans les Pyrénées-Atlantiques :

- Que pensez-vous de la situation de la filière bois ?
- Que pensez-vous de la qualité des bois ? Défauts de gestion ou qualité intrinsèque ?
- Est-ce que Xynthia a atteint des propriétaires ? Ou surtout les communes ?
- Que pensez-vous de la révision de la charte du parc ? Quelles sont vos craintes et vos attentes ?

- le questionnaire posé à Florence Gaby (SSPA et ADCOFOR 64)

▪ **Le SSPA**

Le Syndicat

- Quel est son nombre d'adhérents ?
- Quelle est sa date de création ? A-t-il été tout le temps efficace depuis ?
- Quel est votre rôle dans ce syndicat ?
- Quelles sont les grandes missions du Syndicats ?
- Quels sont ses objectifs actuels en particulier ?
- Quels sont ses financements ? Uniquement pour fonctionnement ?
- Par rapport à Xynthia, le Syndicat a-t-il une action particulière ?

Relationnel :

- Quels sont les liens entre le syndicat et le CRPF, l'ONF, les CoFor ? Quelles actions sont menées en commun ? Est-ce en augmentation ?
- Quels sont les liens entre le syndicat, et les ETF, les coopératives, les experts ?
- Quelles sont les relations avec l'IPHB ?
- Quelles sont les relations avec le parc des Pyrénées ?
- Quels sont les liens avec autres usages en forêt ? Y a-t-il des requêtes, ou des plaintes des adhérents par rapport à la chasse, le pastoralisme, Natura 2000, les touristes ?
- Est ce que le Syndicat a une position par rapport à Natura 2000 ?

Cellule interprofessionnelle :

- Quelles sont les intentions du Syndicat ? Est-ce qu'il souhaite porter une cellule interprofessionnelle plus efficace ?
- Quels sont les moyens du Syndicat ? (soutien CG)
- Quelles sont les difficultés majeures à la mise en place de cette cellule ?
- Elle existe déjà plus ou moins, selon le Syndicat, que faudrait-il de plus ?

▪ **La CoFor :**

L'association dans le 64 :

- Quel est son nombre d'adhérents ?
- Quelles sont ses missions et ses pouvoirs ?
- Quelle est la structuration et la mission du conseil d'administration ?
- Quel est votre rôle dans la CoFor ?
- Quelles sont les difficultés avec Xynthia ?

Le relationnel :

- Quels sont les liens avec l'ONF ?
- Quels sont les liens avec le CRPF ? Le Syndicat ?

- Quels sont les liens avec les chasseurs ?
- Quels sont les liens avec l'IPHB ?
- Quels sont les liens avec le parc des Pyrénées et quel est le positionnement des CoFor par rapport au parc ?
- Quels sont les liens avec les ETF, les coopératives, la cellule interprofessionnelle ?
- Y a-t-il des volontés d'avoir des travaux en commun forêt publique forêt privée ?

- le questionnaire posé à Renaud Cantegrel (ONF)

Certification PEFC :

- Quelle est la part des communes avec des forêts certifiées PEFC ?
- Comment l'ONF propose-t-il la certification ?
- Est-il plutôt bien accepté par les communes ?
- Quid des communes ne relevant pas du régime forestier (contribution ONF) ?
- L'ONF cherche-t-il des entrepreneurs et des scieries certifiées pour le traitement en aval ?
- La demande en bois certifié est-elle importante ?
- Les communes certifiées appliquent-elles bien les conditions de certification ?
- Quel est le rôle des COFOR dans PEFC ?
- Quel est votre avis sur PEFC, quelques années plus tard ?
- et FSC ?

Enjeux environnementaux :

- Quels sont les enjeux principaux dans les Pyrénées qui influent sur l'exploitation (Ours, Coq de Bruyère, zones Natura 2000, espèces végétales protégées, captages ? RTM) ?
- Quelles sont les dispositions prises dans ces cas-là ? Sont-elles suffisantes ? Respectées ? Y a-t-il des forêts qui ne peuvent pas être exploitées du tout parce qu'elles croisent des enjeux environnementaux importants ?
- Les communes sont-elles plutôt réticentes ou plutôt enclines à faire les efforts nécessaires concernant ces enjeux ?
- Y a-t-il des subventions pour des exploitations particulièrement difficiles en lien avec des enjeux environnementaux ?
- Dans le cas particulier des captages d'eau, pouvez-vous exploiter dans les différents périmètres, si oui sous quelles conditions ?
- Pour les communes situées dans la zone de parc national des Pyrénées, quelles sont les contraintes ? Quelles sont les actions menées avec le parc ?
- Quelle est la position de l'ONF pour la révision de la charte du parc ?
- Quel est le travail effectué avec les chasseurs ? Ya-t-il des problèmes de régénération dus aux cervidés ? Le plan de chasse est-il augmenté en conséquence ?
- Qu'en est-il du plan de chasse pour les autres espèces ?
- Quel est le travail effectué avec les éleveurs ? Y a-t-il des problèmes de régénération dus au bétail ? Y a-t-il des conflits ? Comment se passe la discussion ?
- Y a-t-il des chantiers en cours de débardage par câble ?

SRA :

- Quelles sont les actions menées pour développer le câble ? D'autres moyens de débardage ?
- Y a-t-il encore de gros problèmes d'écobuage ? Comment l'ONF intervient ? Participe-t-il aux CLE ? Aux écobuages en eux-mêmes ?
- Y a-t-il pour but de soumettre les forêts communales non encore soumises ? Y a-t-il des démarches volontaires dans ce sens là ?
- Y a-t-il volonté d'allier l'aspect économique de la forêt Pyrénéenne avec tous les autres usages, ou plutôt une sectorisation ?
- Quels sont les rapports avec la forêt privée ? Avec les coopératives ?

- le questionnaire posé à Éric Constantin (ONF)

- Quelles essences se vendent à quel prix ? (en particulier le Hêtre et le Sapin). Avec quelles évolutions ces dernières années ?
- Quelle est l'essence la plus vendue dans les montagnes pyrénéennes ?
- Quelle est la qualité des bois sortis dans les Pyrénées (en particulier Hêtre et Sapin)? Quelles sont les proportions des qualités ?
- Quels sont les débouchés par essence ? Quelle est la part de débouchés à l'étranger ? L'ONF cherche-t-il à trouver des nouveaux marchés compte tenu des circonstances actuelles ? Si oui où ? Le transport est-il limitant pour la recherche de ces marchés ?
- Quelle est la part de bois exploités par câble ? Est-ce que l'office compte augmenter cette part ? Quelle est la taille des coupes pour qu'elles soient rentables ? Que pensez-vous du câble sur le long terme (pour le moment, il ne vit que grâce aux subventions, mais peut-il devenir viable ?)
- Pensez-vous qu'augmenter la desserte dans les Pyrénées permettrait d'atteindre une quantité non négligeable de bois ? Si oui, est-il possible de mettre en place cette desserte avec les contraintes environnementales qui existe (présence du Parc, de sites Natura 2000, de captages d'eau).
- Y a-t-il des ventes bord de route par l'ONF ?
- Quelle est la part de bois énergie ? Quels sont les débouchés le concernant ? Quelles sont les intentions de l'ONF à ce sujet ? Y a-t-il des collectivités qui pensent utiliser leur ressource bois pour s'approvisionner en bois de chauffe (via plaquettes et chaudières collectives ?)
- Est-ce que l'ONF discute avec les communes des possibilités des constructions en bois ?
- Y a-t-il des demandes importantes pour du bois certifié (PEFC notamment) ? Les prix sont-ils plus élevés pour du bois certifié ?
- Y a-t-il des demandes spécifiques pour du bois local ?
- Est-ce que ce sont des exploitants locaux qui viennent acheter les coupes de l'ONF dans les Pyrénées ?
- Y a-t-il des exploitations et des ventes en commun avec des propriétaires privés au sein des communes ?
- Comment voyez-vous l'avenir économique pour les ventes de bois des Pyrénées ? Les cours peuvent-ils repartir ?

- le questionnaire posé à Milou Castan (ADCOFOR 64)

L'organisation des CoFor :

- Quelle est l'organisation des associations de communes forestières ?
- Quels sont les missions des CoFor ? Quelles sont les missions de la fédération nationale ?
- Comment sont financées les CoFor ?

Les CoFor dans les Pyrénées-Atlantiques :

- Combien de communes sont rassemblées dans la CoFor des Pyrénées-Atlantiques ?
- Ce nombre est-il en augmentation ?
- Quelles sont les conditions d'adhésions ?
- Quelles sont les actions menées par la CoFor ? Avec quels financements ?
- Quelles sont les actions/orientations de la CoFor sur les projets de bois énergie et de constructions bois avec du bois local ? Comment cela se passe-t-il ? Qui sont associés dans ces projets ? (discussions avec la filière locale ?).
- Y a-t-il des projets d'actions menées en commun forêts privées/forêts publiques dans les Pyrénées-Atlantiques.
- Y a-t-il des actions de communication spécifiques à la CoFor des Pyrénées-Atlantiques ? Lesquelles ? Pour valoriser le bois local ? Comment ?
- Y a-t-il des rencontres avec les différents acteurs de la filière ?

PEFC :

- Quelles sont les actions de la CoFor pour PEFC ?
- Les communes sont-elles motivées pour être certifiées ?

- Quels sont les arguments employés (intérêt économique ???)

Contacts-relationnel :

- Quels sont les liens/contacts avec l'ONF ?
- Quels sont les liens avec le CRPF ? La forêt privée en général ?
- Quels sont les liens avec le PN des Pyrénées ?
- Quels sont les liens avec l'IPHB ?
- Quels sont les liens avec les ETF, les scieurs ?
- Quelles sont les entreprises espagnoles qui prennent du bois français ? Du bois des Pyrénées ? (entreprises d'ameublement, de charpente, autres). Pour voir l'évolution avec la crise, leurs demandes particulières, le Hêtre.
- Quelles sont les actions des CoFor pour la mise en valeur commune du bois privé/public ?

- le questionnaire posé à Guillaume Grigaut (PEFC Aquitaine)

Organisation PEFC Aquitaine :

- Quel est le statut de PEFC ?
- Quelle est sa date de création ?
- Quel est le nombre de personnes y travaillant ?
- Quel est votre poste ?
- Quelles sont les rôles, missions, actions menées par PEFC Aquitaine ?
- Quels sont les financements de PEFC Aquitaine ?
- Quelles sont les dépendances vis-à-vis d'une fédération nationale ?
- Quels sont les projets en cours en Aquitaine ?
- Quels sont les projets en cours dans les Pyrénées-Atlantiques ?

Données PEFC Aquitaine :

- Quel est le nombre de propriétaires privés certifiés PEFC ? (Aquitaine et Pyrénées-Atlantiques)
- Quels est le nombre de communes certifiées PEFC ?
- Quel pourcentage de propriétaire est audité ?
- Combien de rappels à l'ordre ?
- Que faut-il faire pour perdre la certification ?
- Le bois énergie peut-il être certifié ? (certification des TCR et TTCR ?)

Données sur la ressource forestière en Aquitaine, voire dans les Pyrénées-Atlantiques ?

Conséquences de PEFC :

- Quel est l'intérêt de la certification pour les propriétaires ?
- Quel est l'intérêt de la certification pour les scieurs ?
- N'y a-t-il aucun avantage sur les prix ? Est-ce que c'était voulu pour PEFC ?
- Quelles évolutions sont prévues pour PEFC ?
- Quels sont les projets pour augmenter le pourcentage de PEFC à l'avenir ?

Partenariats :

- Quelles sont les relations avec CRPF ? ONF ? CoFor ? Bonnes relations dans toutes l'Aquitaine ?
- Quels sont les liens avec les autres associations PEFC ?
- Quels sont les travaux sur Natura 2000 ?
- Y a-t-il des travaux en commun avec FSC ?
- Quels sont les autres partenaires privilégiés ?

- le questionnaire posé à Nathalie Greslier (DIREN)

Votre rôle à la DREAL Aquitaine ?

Natura 2000 :

- Quel est le rôle de la DREAL dans les dossiers Natura 2000 ?
- Quelles sont les particularités de Natura 2000 en Aquitaine ?
- Les docob des Pyrénées-Atlantiques : il y en a très peu pour le moment. Pourquoi ?
- Qu'est ce qui a été fait au moment de la détermination des aires Natura 2000 ? Comment cela a-t-il été fait ? Quelle a été la communication à ce sujet ?
- Concernant le docob des Aldudes il y a des désaccords sur la méthode, pourquoi ?
- En quoi consiste le dernier décret européen sur la pêche et la chasse ? Qu'implique-t-il ?

L'ours :

- Pourquoi est-ce un sujet si difficile ? Les dégâts sont-ils réellement importants ?
 - Comment cela se passe-t-il avec l'Ours dans le reste de la chaîne pyrénéenne ? Les situations sont-elles toujours aussi tendues ?
 - il y a eu des annonces de réintroduction de l'Ours. Comment sont-elles organisées ? Les habitants protestent qu'ils ne sont pas associés à la mesure. Est-ce vrai ?
- Quels sont les rapports avec l'IPHB à ce sujet ?
À quel niveau se fait la communication concernant l'Ours ?

- le questionnaire posé à Méлина Roth (narc National des Pyrénées)

Parcours professionnel :

- votre parcours, quand êtes vous entrée au parc des Pyrénées ?
- Quelles sont vos missions ? Pour combien de temps ?

Parc des Pyrénées :

- Combien de personnes y travaillent ?
 - Quel est son budget ? D'où vient le financement ?
 - Qui est dans le CA ? Combien d'administrateurs ? Quels sont les pouvoirs du CA ?
 - Création en 1967 : quelles ont été les difficultés lors de la création ? Dans quel contexte ?
 - Quelles sont les missions, les actions du parc depuis 1967 ?
 - Le décret de 2006 : qu'implique-t-il ?
 - Qu'y a-t-il de l'autre côté de la Zone Cœur ? Des efforts sont faits de l'autre côté de la frontière ? Comment cette zone a-t-elle été déterminée ?
 - Comment la zone périphérique a été déterminée ? Quel est la différence avec la ZOA ? Les communes peuvent adhérer si elles le veulent mais pas elles ne le pouvaient pas avant ?
- Comment se passe l'adhésion des communes ? Est-ce qu'il y a consultation des habitants de la commune ? Décision prise en conseil municipal ?
- Est ce que le fait d'être à cheval sur deux régions rend les choses plus compliquées ?

Révision de la charte :

- Concerne-t-elle tous les Parcs ? Sur les mêmes points chacun ?
- Combien y a-t-il de commissions au PN des Pyrénées ?
- Les commissions sont-elles des lieux officiels de concertation ou de consultation ?
- Qui est impliqué dans ces commissions ? Qui a été convié lors de la révision de la charte ?
- Comment a été accueilli le décret de 2006 auprès de la population ?
- Y a-t-il une différence entre les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées-Atlantiques ?

Forêt :

- Quels étaient les réglementations à propos de la forêt avant le décret ? Dans la Zone Cœur ? Y avait-il un accompagnement des communes qui ne pouvaient pas sortir leurs bois ?
- Quelles étaient les actions particulières du parc en forêt ?
- Sont-ce les mêmes actions en forêt que les autres Parcs ou sont-elles très spécifiques ?

- Y a-t-il des aides pour certains modes de débardage ? Ou pour certains manques à gagner ?
Exemple de Laruns.

- Y a-t-il des projets en commun avec le pastoralisme ?

Relationnel :

- Avec quels organismes y a-t-il les relations les liens les plus réguliers ?

- Quelles sont les relations avec l'IPHB ? Avec l'association anti-Parc ? Y a-t-il du dialogue ?

- Niveau forêts : y a-t-il un lien étroit avec ONF et CRPF ? Et les CoFor ? Hors des commissions de révision de la charte ?

- le questionnaire posé à François Maïtia (Conseiller Régional)

Votre parcours :

- Depuis quand êtes-vous conseiller régional ?

- Avez-vous d'autres rôles politiques ?

- Combien de temps avez-vous été délégué à la forêt ? Est-ce venu d'un intérêt particulier pour la forêt ?

La forêt en Aquitaine :

- Quelle est la politique du Conseil Régional concernant la forêt en Aquitaine ?

- Les massifs périphériques sont-ils bien pris en compte dans cette politique ?

- Quelles types d'actions sont subventionnés par le Conseil Régional en Aquitaine ?

- Quelles ont été les actions ou subventions spécifiques apportées par le Conseil Régional suite à la tempête Klaus ?

- Quelles ont été les actions ou subventions spécifiques apportées par le Conseil Régional suite à la tempête Xynthia ?

La forêt dans les Pyrénées-Atlantiques :

- Existe-t-il une politique particulière du Conseil Régional concernant la forêt dans les Pyrénées-Atlantiques ?

- Est-elle un sujet de préoccupation du Conseil Régional de manière générale ? Suite à la tempête Xynthia ?

- Quelles sont les subventions spécifiquement apportées aux Pyrénées-Atlantiques (notamment sur le plan câble) ?

- Y a-t-il des subventions particulières à la forêt privée ?

- Quels sont les liens entre le Conseil Régional et le CG 64 ?

- Quels sont les liens entre le Conseil Régional et les différents acteurs de la forêt dans les Pyrénées-Atlantiques (CRPF, l'ONF, l'ADCOFOR 64, le SSPA) ?

- Le Conseil Régional serait-il favorable à des actions concrètes de coordination et de développement de la filière bois dans les Pyrénées-Atlantiques ? Une interprofession ? La création d'un label « bois des Pyrénées » ? Serait-il prêt à financer en partie la création d'une interprofession ? Sur quels autres financements pourraient éventuellement compter une nouvelle interprofession dans les Pyrénées-Atlantiques ?

- le questionnaire posé à Estelle Salvayre (Conseil Général)

- Depuis quand travaillez-vous pour le conseil général ? Votre fonction ?

- Quel est l'organigramme du Conseil Général ?

- Quelle est la politique forestière départementale ? Y a-t-il un diagnostic de la filière ?

- Concernant la cellule interprofessionnelle : quel est son rôle, quel bilan peut être fait ? Est-il possible d'envisager une transformation en interprofession, comme la Dordogne ? Qui compose la cellule interprofessionnelle ? Quels sont ses rôles et ses missions ? Comment fonctionne-t-elle ? Que pensez-vous d'une cellule plus coordinatrice ?
- Quelles sont les actions auxquelles participe le Conseil Général au niveau de la forêt ? Et sous quelles formes (subventions, appui technique...) ? Participation à des actions transversales et multi-usages ?
- Avec quelles personnes en particulier sont menées ces actions ?
- Quelles sont les sommes allouées à ces actions ?
- Quelle est la part de forêts privées/ publiques concernées ? Quels sont les partenariats avec la forêt ? (CRPF ? ONF ? Cofor ?) Y a-t-il de la difficulté liée à la multiplicité des acteurs ? Quels sont les liens avec les autres usages ? (chasseurs ? associations environnementales ? agriculteurs ?) avec l'IPHB ?
- Y a-t-il des projets de développement du câble ? Si non, le conseil général serait-il prêt à subventionner de telles actions ? Si oui, de quelle façon (aide à l'installation, aide à la formation ?)
- Y a-t-il des projets de développement de bâtiments des collectivités en bois ? De chauffage au bois-énergie par les collectivités ? Appels d'offres (longueurs, distance) ? Des incitations ?
- Y a-t-il eu des aides particulières mises en place par le conseil général suite à la tempête ? Pour des bois tempêtés ou pour la filière en générale (indirectement impactée par la tempête) ?
- Y a-t-il des projets particuliers de valorisation du bois certifié ? Du bois local ? Si non, est ce que le conseil général financerait de telles actions ?
- Travaillez-vous avec des organismes publics d'Espagne ? Y a-t-il des communications sur la situation en Espagne et en France ?

- le questionnaire posé à Nathalie Elbé (Conseil Général)

- Quel est votre rôle au CG ?
- Depuis quand ?
- Quelle est la volonté du département sur les énergies ?

Concernant les énergies :

- Quels sont les types de projets qui se montent en PA ?
- Quelle est la part du bois énergie là dedans ? Quels sont les projets qui se montent réellement ? Est-ce que ça commence vraiment ? Si non pourquoi ?
- Le bois énergie est-il avantageux ? Où ? Sous quelles conditions ?
- La ressource en bois a-t-elle été évaluée ? Son accessibilité ? (données ?)
- Le bois énergie peut-il être un débouché pour le Hêtre ?
- Quelles sont les subventions existantes ? Pour qui ? Sous quelles conditions ?
- Y a-t-il des fournisseurs de plaquettes sur le département ? De granulés
- Quel est le prix de la plaquette ? Du granulé ? Livré ? Acheté sur pied ?
- Avez-vous des renseignements sur les filières bois énergie d'autres régions ?

Partenariat :

- Avec qui travaillez-vous sur les différentes énergies ?
- Travaillez-vous avec l'ONF sur le bois énergie ? Avec le CRPF ? Avec les CoFor ? Sous quelles formes ?
- Travaillez-vous en commune avec les pays ou les communautés de communes concernant le bois énergie ?
- Travaillez-vous en lien avec la DRAAF et la DDTM ?
- Avec vous des liens avec PEFC Aquitaine ?

- le questionnaire posé à Christophe Couso (Chambre d'agriculture)

- Quel est votre poste et vos missions à la Chambre d'Agriculture ? Concernant l'agriculture ? Concernant la forêt ?
- Quels sont vos liens avec le CRPF ?
- Quels sont vos liens avec le CETEF ?
- Quels sont vos liens avec le SSPA ?
- Êtes-vous en relation avec la forêt publique ? (ONF ou CoFor)
- Quels sont les liens principaux entre agriculture et forêt sur le département ?
- Sur quels aspects portent les éventuels conflits entre agriculture et forêt ?
- Y a-t-il des conflits entre agriculteurs et chasseurs ? En forêt ?
- Êtes-vous lié au comité technique multi-usage monté par Danielle Lassalle ?
- Participez-vous aux DocOb Natura 2000 du département ? Quelles sont les relations en agriculture et Natura 2000 dans les Pyrénées-Atlantiques ?
- Quels sont les liens de la chambre d'agriculture avec le CG ?
- Quels sont les liens de la chambre d'agriculture avec l'IPHB ?
- Quels sont les liens de la chambre d'agriculture avec la DDTM ? Avec la DIREN ?

- le questionnaire posé à Sarah Vidal (pays d'Oloron Haut-Béarn)

- Quel est votre rôle dans le Pays ? Sur combien d'années ?
- Sur quel territoire se font vos actions ? Uniquement au niveau du Pays ?
- Possédez-vous des informations sur la filière bois dans les Pyrénées-Atlantiques ? Qui avez-vous rencontré ?
- Avez-vous des contacts avec les exploitants ? Y a-t-il un seul câbliste ? Quel est votre avis sur le câble ?
- Quelles données avez-vous sur l'exportation ?
- Quelles données avez-vous sur l'importation de bois dans les entreprises locales ?
- Que pensez-vous du développement de la filière locale ? Des constructions bois par les collectivités ? Des chaufferies ?
- Avez-vous des contacts avec le marché espagnol ? Quelles sont vos informations à ce sujet ?
- Où en est la certification PEFC dans le pays d'Oloron Haut Béarn ? Qu'en pensez-vous ? Quels avantages cela apporte ?
- Avez-vous des contacts et des informations au niveau des autres usages ? Avec le groupe multi usage ? Le pastoralisme ? Les chasseurs ? Avec le PN des Pyrénées ?
- Quels sont vos liens avec l'ONF ?
- Quels sont vos liens avec le CRPF ? Et la forêt privée en général ?
- Quels sont vos liens avec les CoFor ?
- Que pensez-vous de l'évolution de la filière bois entre les deux tempêtes et la crise ?
- Quelles ont été les conséquences de Xynthia sur le pays d'Oloron Haut Béarn ?

- le questionnaire posé à Jenofa Hiriart (syndicat mixte de Baxe Nafarroa)

Syndicat mixte de Baxe Nafarroa :

- Quand a-t-il été créé ?
- Par qui a-t-il été créé ?
- Dans quel but a-t-il été créé ?
- Quel territoire couvre-t-il ?
- Quels sont ses rôles et ses missions ?
- Quel est son fonctionnement ? (Qui a les pouvoirs de décisions) ?
- Quelle est sa différence avec un pays ? Au niveau missions ? Au niveau statuts ?
- Quels sont les liens avec les commissions syndicales ?
- Comment est financé le Syndicat mixte ?
- Quel est votre poste au sein de ce Syndicat ? En quoi consiste-t-il ?

Les PDM :

- Comment le Syndicat est-il venu à s'impliquer dans les PDM ?
- Quand cela s'est-il passé ?
- Pourquoi n'a-t-il pas fait de charte forestière de territoire ?
- Avec qui (autre syndicat ?) ce PDM a-t-il été monté ?
- Quel est votre rôle dans le PDM ?
- Quel bilan pouvez-vous faire de ce PDM après trois ans ?

La forêt :

- Y a-t-il d'autres actions menées concernant la forêt ?
- La forêt a-t-elle toujours été un sujet de préoccupation du syndicat ?
- le Syndicat travaille-t-il en lien avec les communes forestières ?
- Le Syndicat travaille-t-il en lien avec les vallées béarnaises (voire l'IPHB) concernant la forêt ?
- Avez-vous remarqué des éventuels conflits d'usages sur la forêt du territoire du Syndicat ? (notamment avec le pastoralisme) ?

- le questionnaire posé à Didier Hervé (IPHB)

À propos de l'IPHB :

- Combien de salariés travaillent à l'IPHB ? (à plein temps ?)
- Combien de communes sont rassemblées à l'IPHB ?
- Quelles sortes d'actions sont menées et dans quels domaines (surtout pastoralisme, mais pour le reste ?).
- Comment sont subventionnées toutes ces actions ?
- Quels sont les projets à venir ?

À propos de la forêt :

- Quelles sont les actions forestières qui ont été menées et qui sont en cours ?
- Quels sont vos partenaires pour les mener ? Quelles relations avez-vous avec le CRPF ? L'ONF ? Les CoFor ?
- Y a-t-il des actions conjointes pastoralismes-forêt qui sont menées (création de routes sylvo-pastorales) ?
- Y a-t-il des conflits d'usages entre pastoraux et forestiers sur les communes ? Comment sont-ils réglés ?
- Pensez-vous qu'on pourrait sortir plus de bois des forêts ? Si oui, comment ?
- Y a-t-il des actions de valorisation du bois communes aux forêts publiques/privées ?

Relationnel :

- Quels sont vos interlocuteurs réguliers ?
- Quels liens avez-vous avec le Conseil Général ?
- Au niveau forestier, avec quels acteurs de la filière communiquez-vous ? Des réunions régulières ? Les coopératives ?
- Avez-vous des liens avec les autres communes de PA ? Notamment le Pays-Basque ? Les Pays ? Communication sur les actions menées là-bas par exemple ?
- Rencontrez-vous les acteurs du PN des Pyrénées ?
- Vous incluez-vous dans d'autres organismes/ rassemblements (pays ? cellule interprofessionnelle ?)

- le questionnaire posé à Irène Sénaffe (UGSCOFOR)

- Quel est votre poste/travail/responsabilité aux CoFor ?
- Quel est votre parcours ?

UGS :

- Depuis quand existe-t-elle ? Pourquoi ? Qui l'a mis en place ?
- Qui y participe ?
- Comment est-elle financée ?
- Quels sont ses buts ? Ses actions ?
- Quels sont ses partenaires privilégiés ?
- Quelles actions forêt publique/forêt privée sont menées en commun ?

Schéma stratégique forestier pyrénéen :

- Quand a-t-il été mis en place ?
- Sur l'initiative de qui ?
- Pourquoi ?
- Avec qui ?
- Quelles sont ses conclusions ?

La situation actuelle :

- Qu'en est-il de la qualité des bois ? Le Hêtre ? Le Sapin ?
- Quelles sont les relations avec le parc des Pyrénées ?
- Quelles sont relations avec les interprofessions existantes sur le Grand Sud ?

- le questionnaire posé à Virginie Fabre (GEIE Forespir)

- Quel son mode de fonctionnement ?
- Dans quel but a-t-il été créé ?
- Quand a-t-il été créé et par qui ?
- Combien de personnes y travaillent ?
- Quels sont les financements du GEIE ?
- Quel territoire est couvert par les actions du GEIE ?
- Quelles sont les actions menées par le GEIE ?
- Quels sont les partenaires privilégiés du GEIE ?
- Y a-t-il eu des études menées sur la qualité des bois en Pyrénées ? Hêtre ? Sapin ?

⇒ Organismes de coordination existant hors Pyrénées-Atlantiques

- le questionnaire posé à Sylvain Ougier (CRPF 73-74)

CRPF :

- Quelle est la structuration de la forêt privée en montagne : très morcelée ? Jusqu'à quelles altitudes ?
- Les propriétaires forestiers sont-ils globalement impliqués ou intéressés par la gestion forestière ?
- Quelle est l'organisation des propriétaires forestiers ? Les syndicats sont-ils puissants ?
- Quels sont les actions de l'interprofession ? Est-elle efficace ? Est-elle représentative amont-aval ?
- Y a-t-il des actions menées en commun forêt privée-forêt publique (des tournées, de l'information, des exploitations ?). Quels liens avec les CoFor ? Avec l'ONF ? Avec les PNR ?
- Quelle est la part de forêt domaniale et de forêt communale ?
- Y-a-t-il des PDM ? Comment sont-ils mis en place ?
- Ya-t-il des problèmes de qualité de bois de montagne ? Quelle est la part de Hêtre ? Se vend-il ?
- Quelle est la part de feuillus dans les essences locales ? Sont-ils exploités ? Ya-t-il des unités de transformation de feuillus ?
- Quelle est la volonté des élus pour l'utilisation de bois local dans la construction et pour l'installation de chaufferies au bois énergie ? N'ont-ils pas peur de manquer d'approvisionnement ?
- Quelle est l'évolution du nombre de scieries de vallées en Savoie-Haute-Savoie ?

- Quelle est l'évolution du nombre d'ETF qualifiés pour le bûcheronnage en montagne ?
- Quelle est la part d'exploitation à câble ? (forêt publique ? forêt privée ?) L'exploitation à câble est-elle rentable ? Sur quelle qualité de bois est-elle utilisée ?
- Quelles sont les actions de regroupement ou de développement mises en place aujourd'hui sur la région ?
- La certification PEFC est-elle développée? Les marques bois de Savoie ou label bois des Alpes sont-ils développés ?

Parc de Chartreuse :

- Quelles actions de développement forestier ont été menées ?
- Quelle est l'implication des scieurs et de la deuxième transformation dans ce parc ?
- Quelle volonté la des élus concernant la forêt ?
- Y a-t-il des liens et des actions communes avec le PNR des Bauges ?
- Y a-t-il une entente entre les scieurs ? Sous quelle forme ?
- Sur la qualité des bois de Chartreuse : est-elle vraiment hétérogène ou y a-t-il une certaine qualité générale (comparé au Sapin des Pyrénées ou Sapin des Vosges ?)

- le questionnaire posé à M. Bandet (gérant du séchoir de Chartreuse)

Fonctionnement du séchoir :

- Quelle est sa date de création ?
- Qui l'a monté ? Dans quel but ?
- Quels financements ont permis la création du séchoir ?
- Combien de personnes y travaillent ?
- Qui y a accès ? Sous quelles conditions ?
- Comment est organisé le séchoir ?
- Combien de m³ sont séchés par an ? Entre combien de scieurs ?
- Quelle sont les proportions de bois provenant de forêts communales, domaniales, privées ?
- Y a-t-il une valeur ajoutée importante apportée par le séchage ?
- Quelles essences sont et peuvent être séchés? En quelles proportions ?
- Quels sont vos liens avec le PNR de Chartreuse ?
- Quels sont vos liens avec les CoFor ?
- Êtes-vous en lien avec la certification PEFC ? Avec des labels ?

- le questionnaire posé à Nolwenn Marchand (CoFor 73)

- Quels sont les liens entre les CoFor et les PNR, le Label Bois des Alpes, le CRPF ? Y a-t-il des actions menées en commun forêt publique, forêt privées ? Quel est l'appui apporté par les PNR ? Quel est l'appui du CG, du CR ?
- Quels sont les liens avec l'interprofession en Savoie ?
- Quelle est la proportion de forêts privées et de forêts publiques ?
- Quelles sont les missions principales des CoFor en Savoie?
- Quels sont les conflits éventuels auxquels doivent faire face les CoFor ? Quelles sont les difficultés majeures dans le département ?
- Quelles ont été les dernières actions de développement pour le secteur forestier ? Est-ce que tout le monde suit ? Est ce que les gens travaillent ensemble ? L'aval est-il satisfait ? A-t-il passé la crise ?

- le questionnaire posé à Lydie Boisse (Label Bois des Alpes)

- Quel est le but du label bois des Alpes ?
- De qui vient cette initiative ?
- Quelle est la différence entre ce label et l'AOC Chartreuse et le label bois des Bauges ?
- Coordination ? Chapeautage ?

- Quel territoire est concerné par le label bois des Alpes ?
- Quels sont les types de bois concernés par le label bois des Alpes ?
- Quelles sont conditions d'application de ce label ?
- Quel travail est mené avec les forêts publiques ? Les forêts privées ? L'interprofession ?
- Sur quel bois s'appose le label : sur le bois sorti des forêts ? Des scieries ?
- Quel est l'opinion des scieurs sur ce label ?
- Quels sont les liens entre ce label et la certification PEFC ?

- le questionnaire posé à Christophe Prince (Interbois Périgord)

Création d'Interbois Périgord :

- Quelle est sa date de création ?
- Pourquoi a-t-elle été créée ? Quelles étaient ses missions au début ?
- Par qui a-t-elle été créée ?
- Avec quels moyens ? Quels financements ?
- Comment ce projet a-t-il été monté en pratique ?
- Qui a été associé au début ?

Fonctionnement actuel d'Interbois Périgord :

- Combien de personnes y travaillent ?
- Quels sont ses financements ?
- Quelles sont ses missions actuelles ? (exemples ? rôles dans les PDM ?)
- Quel a été le rôle de l'Interbois lors de la tempête Klaus ?

Relationnel :

- Quels sont ses partenaires privilégiés ?
- Quelles sont ses relations avec le syndicat et CRPF ? Avec la CCI ?
- Qui sont les personnes associées actuellement ? Sous quelle forme (réunions) ? (amont-aval)
- Quels sont les conflits éventuels ? Entre qui et qui ?
- Quelles sont les relations avec les collectivités ? Quels sont leurs rôles dans les projets subventionnés ou développés (comme du bois énergie ?)
- Quels sont les rapports avec les propriétaires privés ? Avec la/les coopérative(s) ?
- Y a-t-il des liens ou des communications avec d'autres interprofessions ?

Autres :

- Est ce que les scieurs sont fédérés par ailleurs, ou est ce que tout le monde est uniquement dans Interbois-Périgord ?

Résumé

La forêt privée de montagne et du piémont des Pyrénées-Atlantiques fait face à un défaut de récolte qui la rend vieillissante. Cet effet est la conséquence des problèmes de la filière bois du département à l'heure actuelle : les cours des bois sont au plus bas ces dix dernières années et la première transformation se maintient avec difficulté. Ceci est en lien avec une exploitation de plus en plus ardue en montagne où les contraintes physiques de pente se conjuguent à l'heure actuelle avec des missions de protection de l'environnement, des enjeux socio-économiques, ainsi que de cadre de vie et de paysage qui prennent le pas et contraignent la récolte des bois sans compensation financière. Ces difficultés sont encore accentuées dans une forêt privée dentelle et morcelée. Les solutions proposées préconisent la mise en place rapide d'une coordination de toute la filière au niveau du massif Adour-Pyrénées pour tenter de maintenir et d'améliorer la filière bois des Pyrénées-Atlantiques.